



Table des matières

Maladies psychiatriques ou psychotropes	2
Maladies psychiatriques	6
Troubles psychotiques	10
Troubles névrotiques et de l'humeur	14
Troubles maniaques et bipolaires	18
Dépression et autres troubles de l'humeur	22
Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes	26
Déficience mentale	30
Troubles addictifs	34
Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)	38
Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool	42
Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis	46
Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac	50
Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance	54
Autres troubles psychiatriques	58
Traitements psychotropes (hors pathologies)	62
Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)	66
Traitements neuroleptiques (hors pathologies)	70
Traitements anxiolytiques (hors pathologies)	74
Traitements hypnotiques (hors pathologies)	78



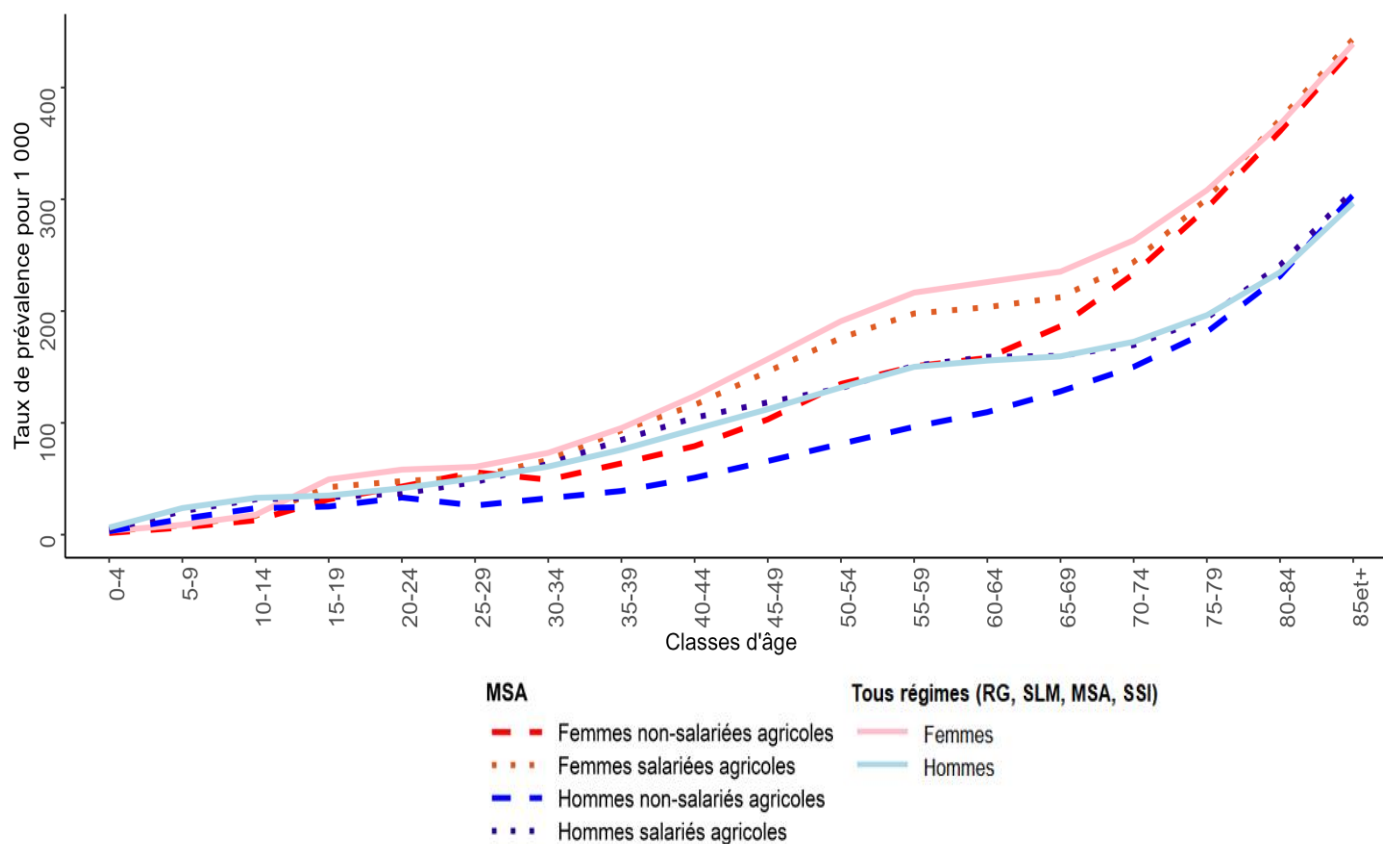
Maladies psychiatriques ou psychotropes

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 420 690
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,99 %
- Taux de prévalence : 146,1 ‰
- Âge moyen : 68,8 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 42 % / 58 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 78 789

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



Indices comparatifs* et coût

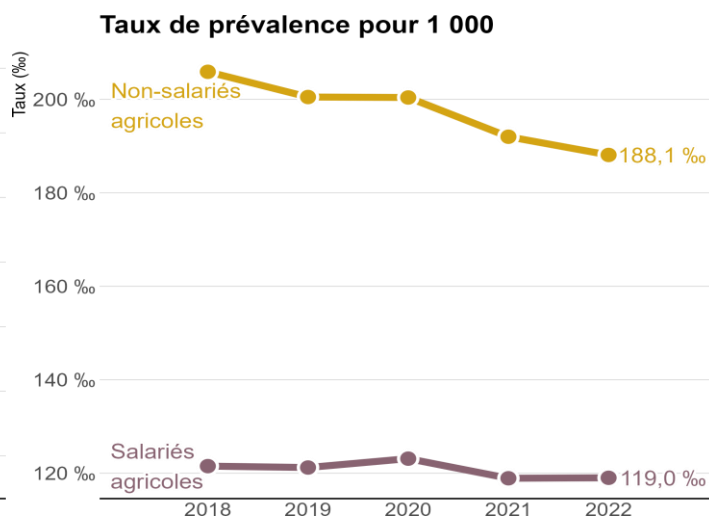
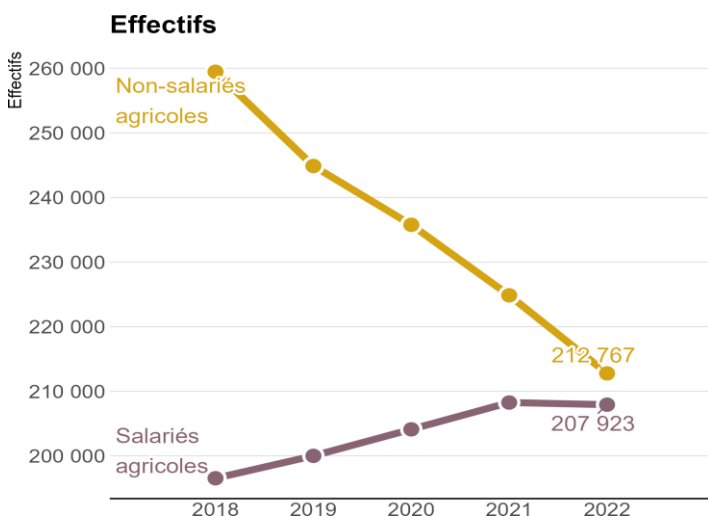
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	212 767	88,7	***
Salariés	207 923	97,1	***

Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
420 690	1 356 474 347€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

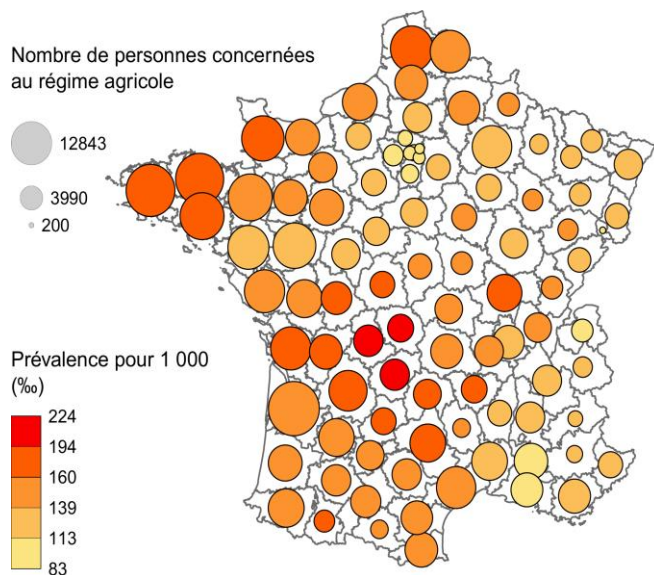


Source: SNDS

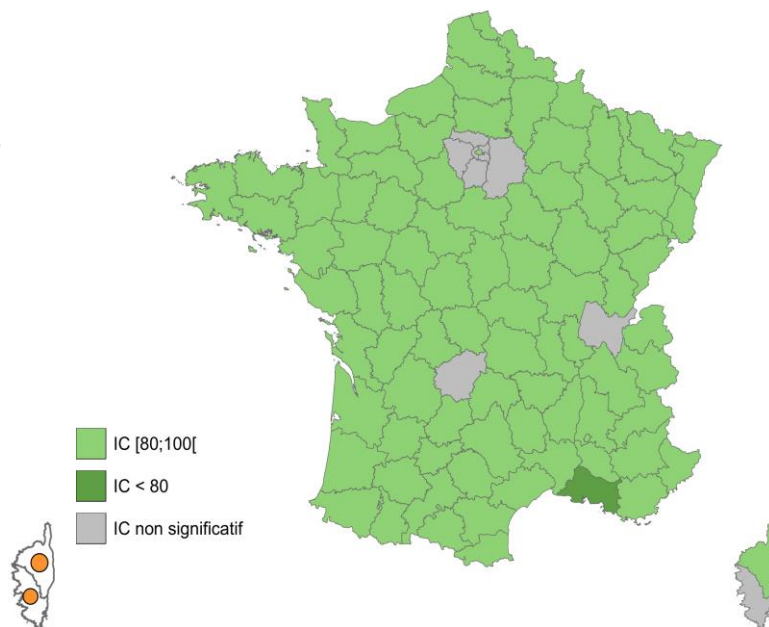


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques ou psychotropes (PST_CAT_CAT) :

Regroupement des pathologies troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, déficience mentale, troubles addictifs, troubles psychiatriques débutant dans l'enfance, autres troubles psychiatriques et des traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), traitements neuroleptiques (hors pathologies), traitements anxiolytiques (hors pathologies) et traitements hypnotiques (hors pathologies)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



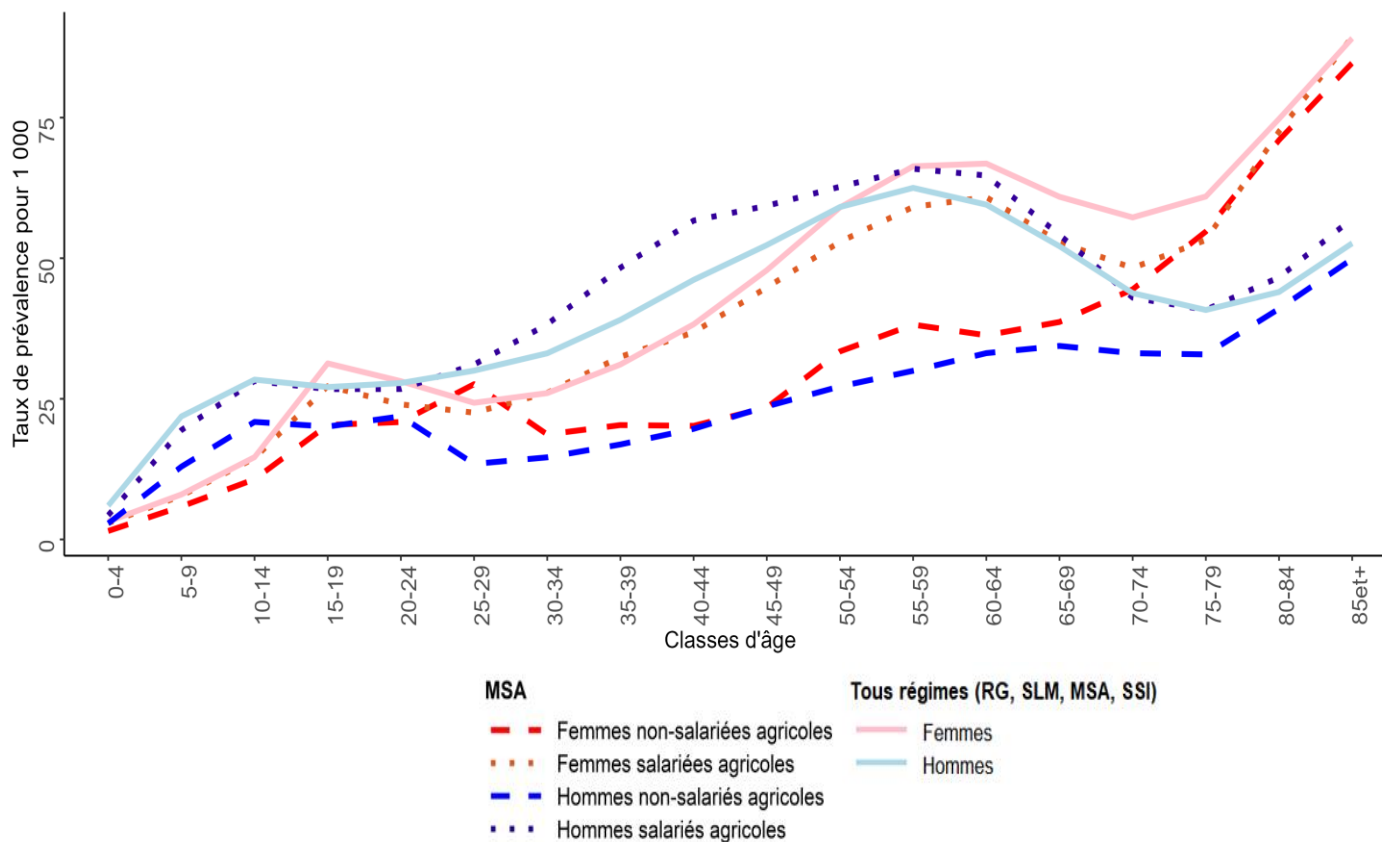
Maladies psychiatriques

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 118 811
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 0,41 %
- Taux de prévalence : 41,3 ‰
- Âge moyen : 59,9 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 50,8 % / 49,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 28 058

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

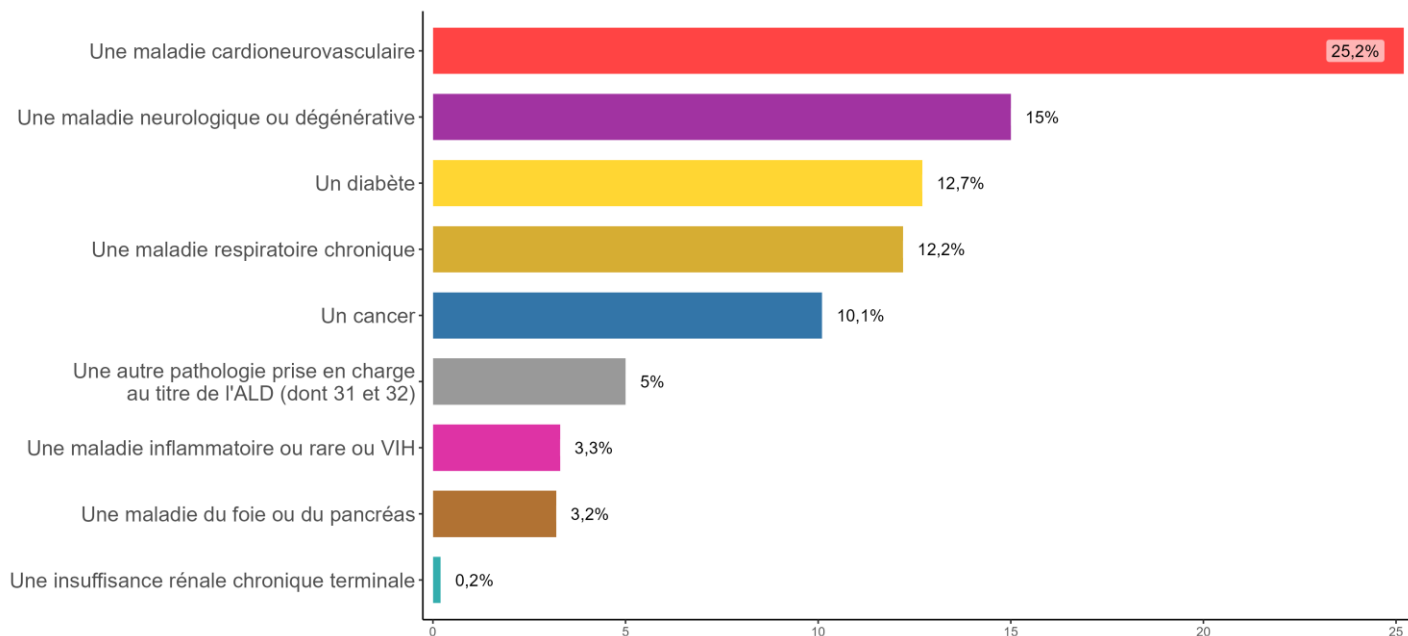


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,9 % des assurés pris en charge pour *Maladies psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

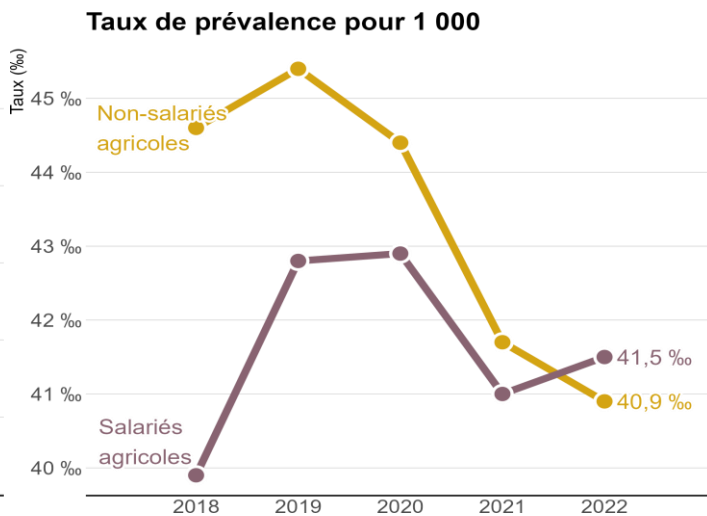
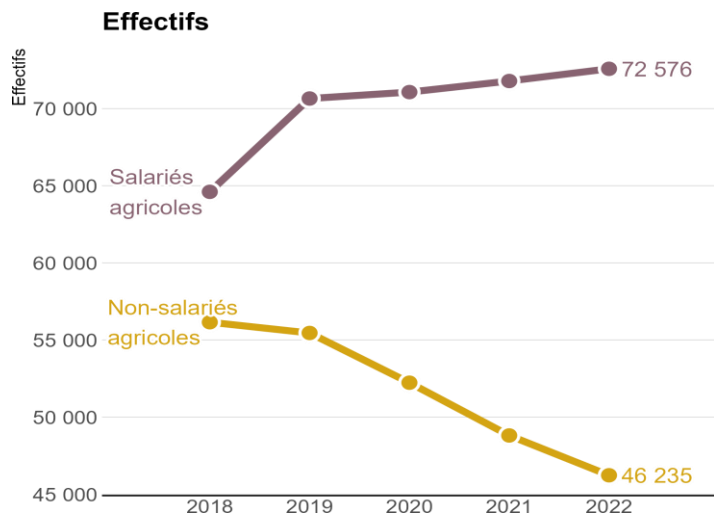
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	46 235	74,8	***	118 811	877 629 313€
Salariés	72 576	100,0	Non significatif		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



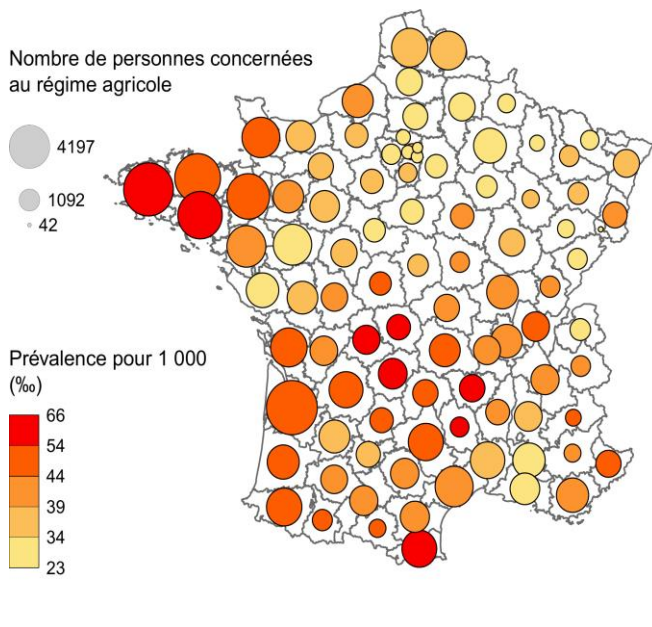
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



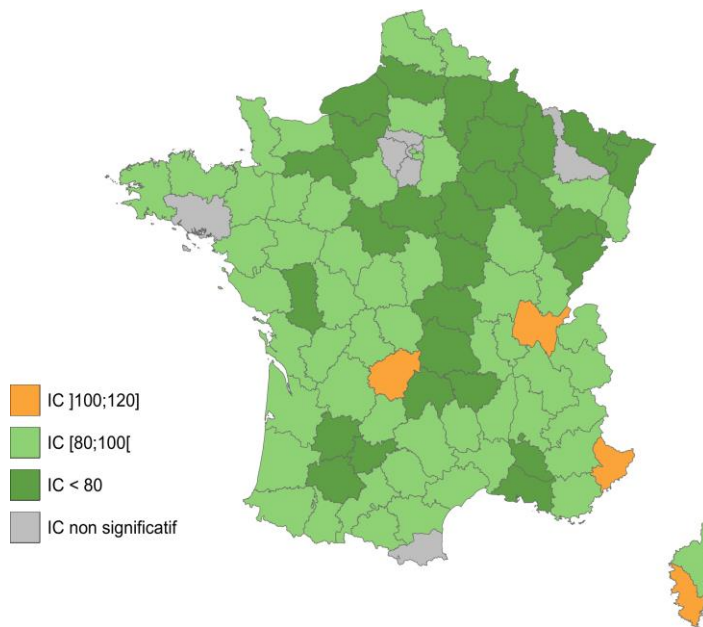
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques (PSY_CAT_CAT) :

Regroupement des pathologies troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, déficience mentale, troubles addictifs, troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et autres troubles psychiatriques

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



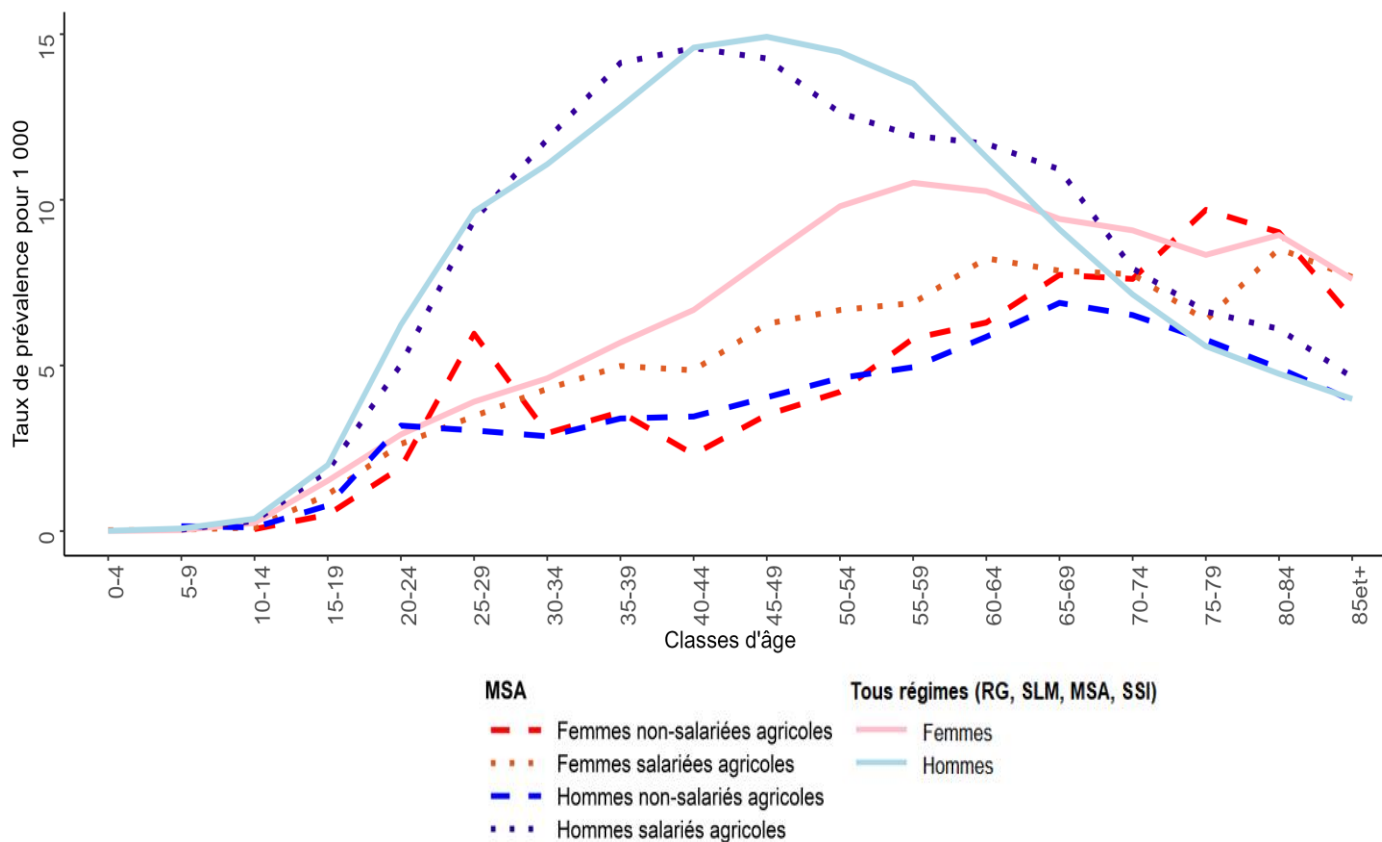
Troubles psychotiques

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 17 880
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,22 %
- Taux de prévalence : 6,2 ‰
- Âge moyen : 57,5 ans – Âge médian : 58 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,3 % / 38,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 2 365

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

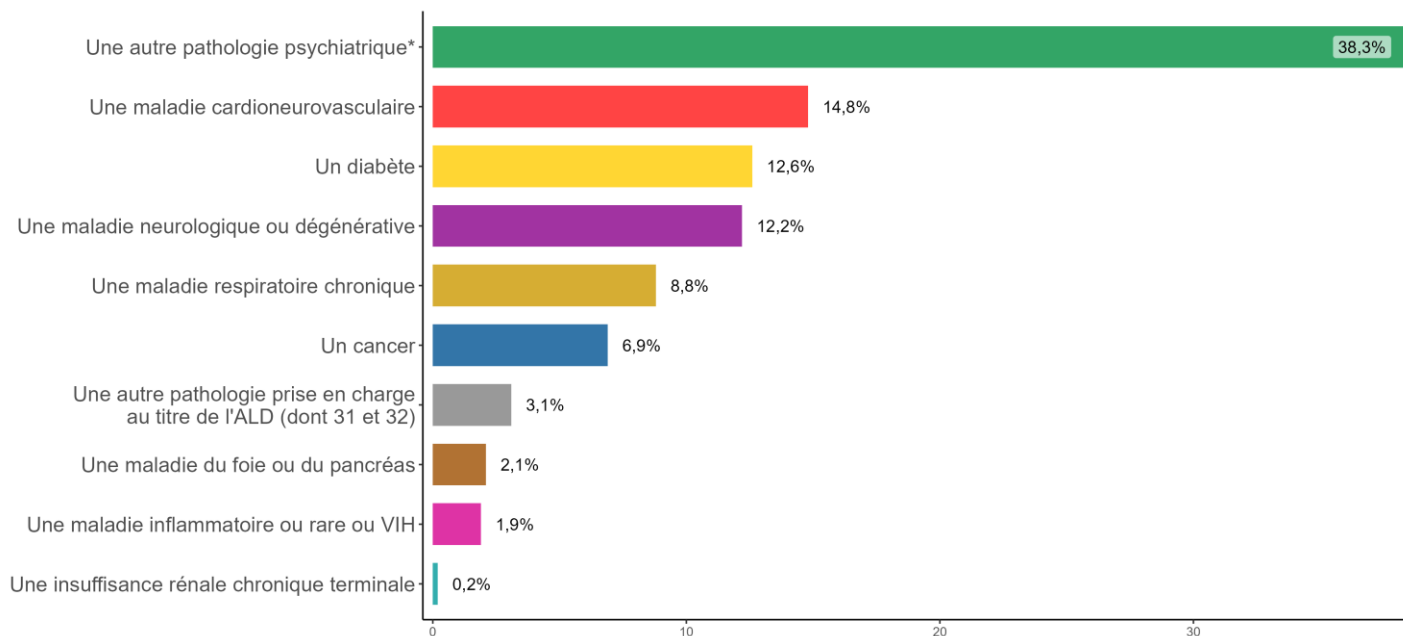


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,1 % des assurés pris en charge pour *Troubles psychotiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 26,6 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 9,2 % Autres troubles psychiatriques ; 9,1 % Troubles addictifs ; 3,5 % Déficience mentale ; 1,9 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

Indices comparatifs* et coût

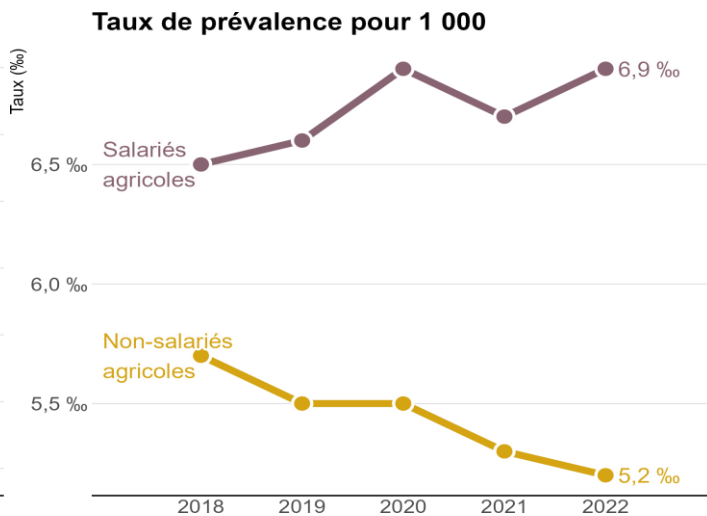
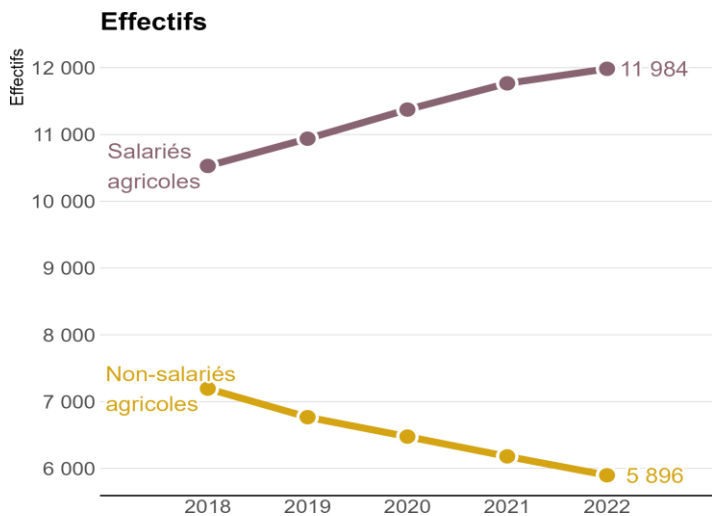
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	5 896	64,2	***	17 880	232 721 708€
Salariés	11 984	92,9	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



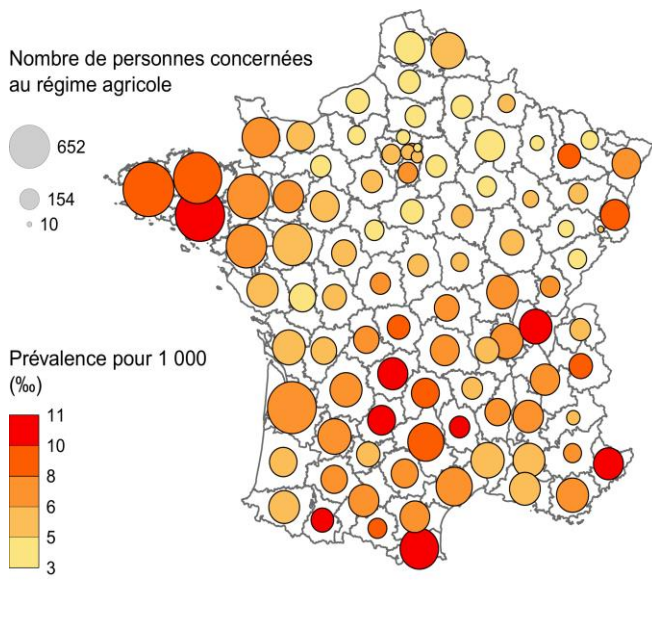
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



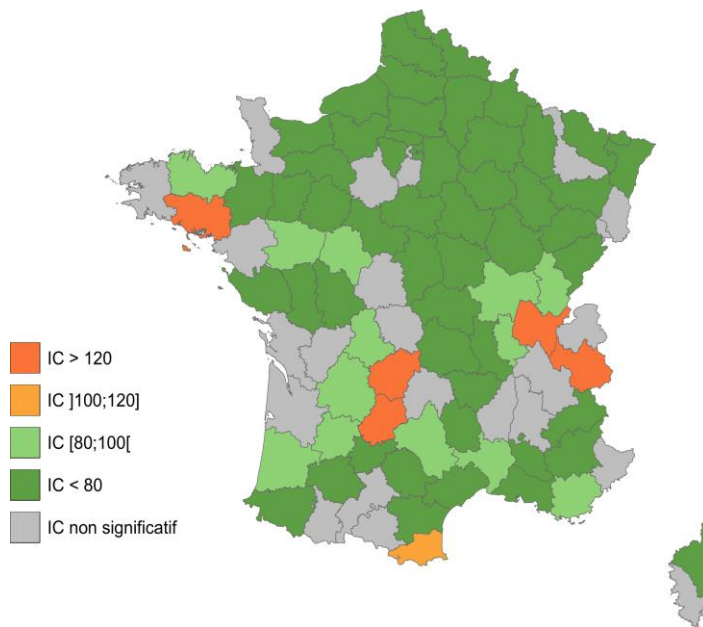
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychotiques (PSY_PSC_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de schizophrénie, trouble schizotypique, troubles délirants persistants, troubles psychotiques aigus et transitoires, trouble délirant induit, troubles schizo-affectifs, autres troubles psychotiques non organiques, psychose non organique sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR ou DA) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est à dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) débute par N05A à l'exception : des spécialités à base de Lithium (utilisé comme thymorégulateur) et de Neuriplège® (myorelaxant)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



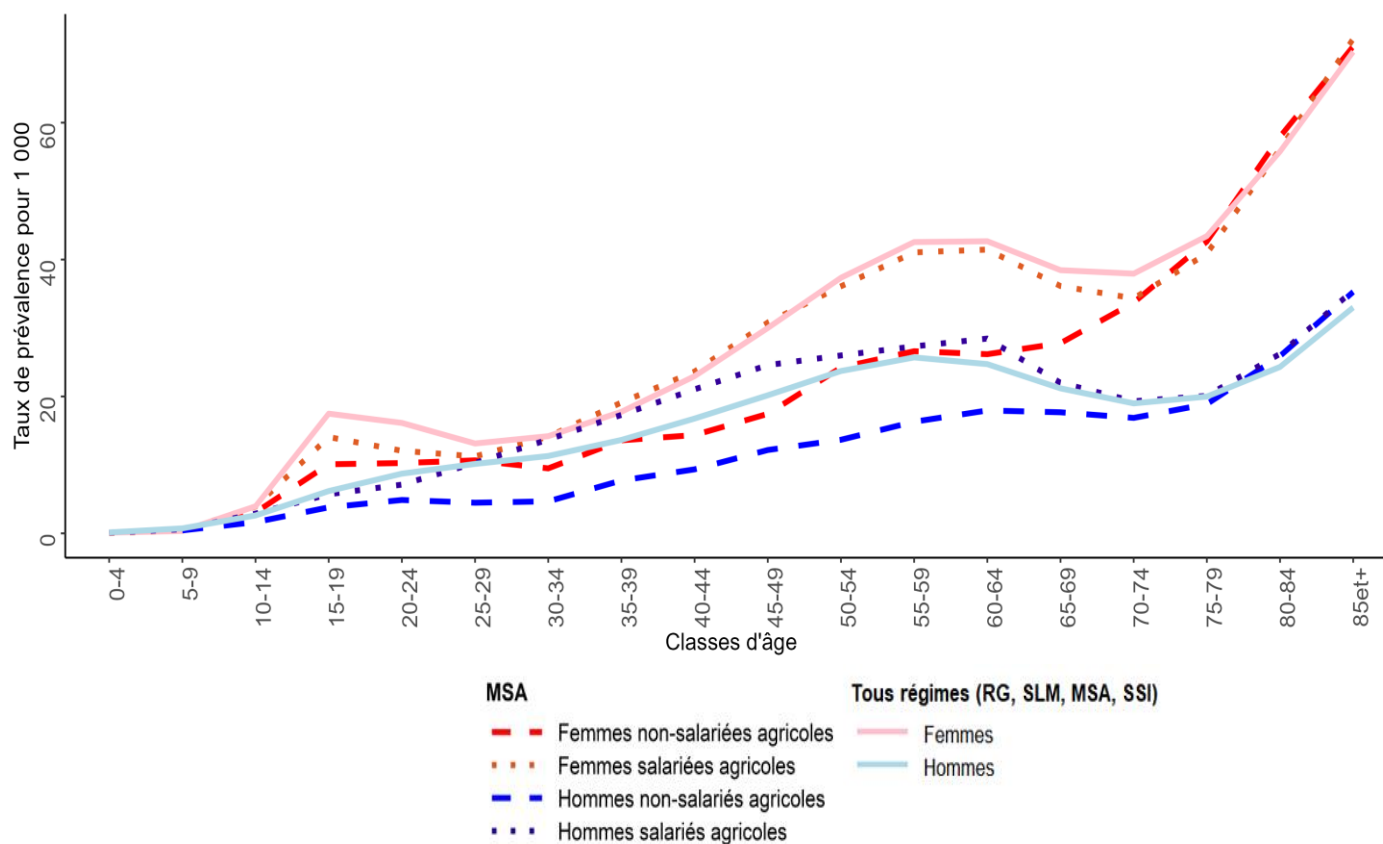
Troubles névrotiques et de l'humeur

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 68 029
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 2,41 %
- Taux de prévalence : 23,6 ‰
- Âge moyen : 66,2 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 38,3 % / 61,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 13 272

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

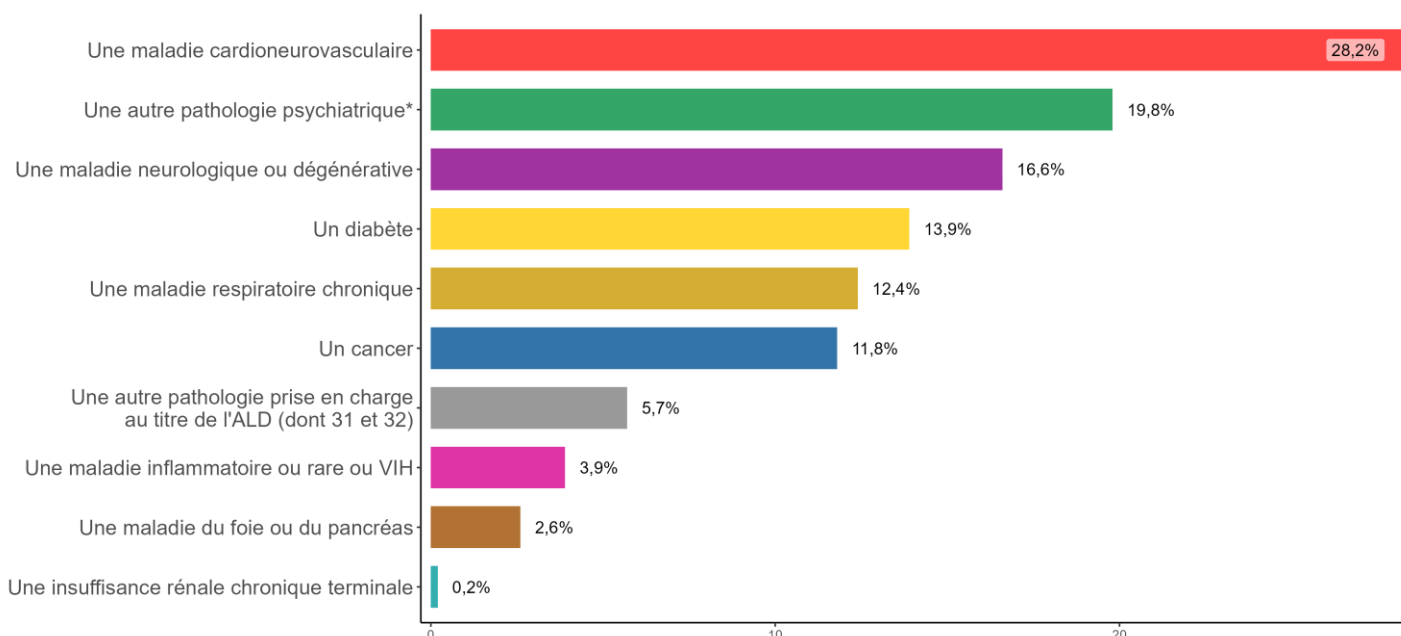


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,6 % des assurés pris en charge pour *Troubles névrotiques et de l'humeur*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 8,5 % Troubles addictifs ; 7 % Troubles psychotiques ; 7 % Autres troubles psychiatriques ; 0,9 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 0,8 % Déficience mentale.

Indices comparatifs* et coût

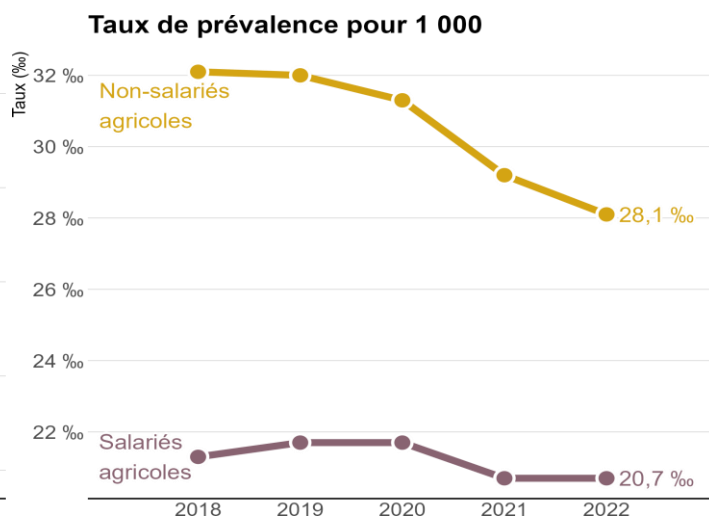
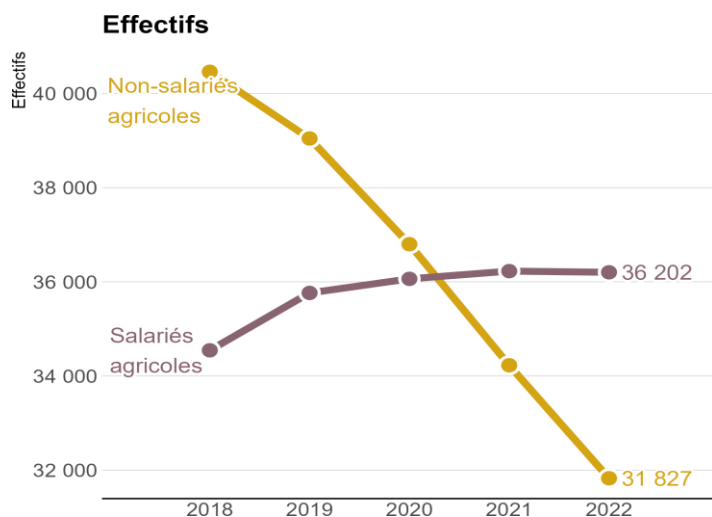
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	31 827	88,3	***	68 029	407 219 920€
Salariés	36 202	101,8	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



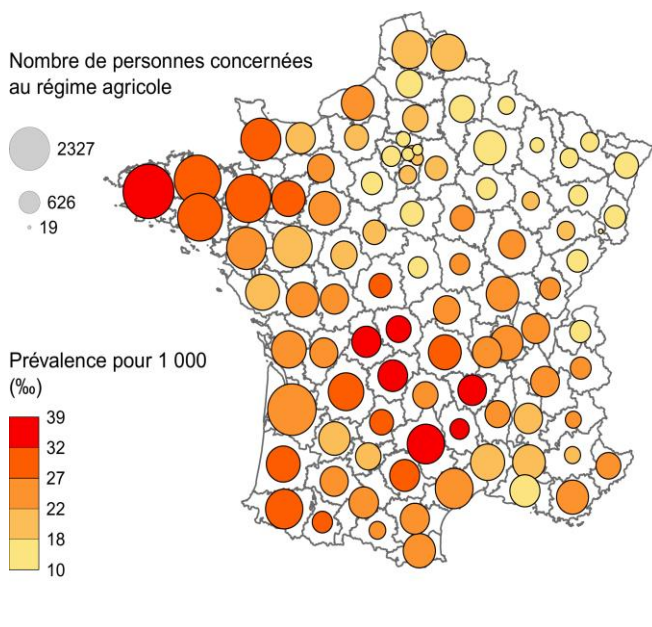
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



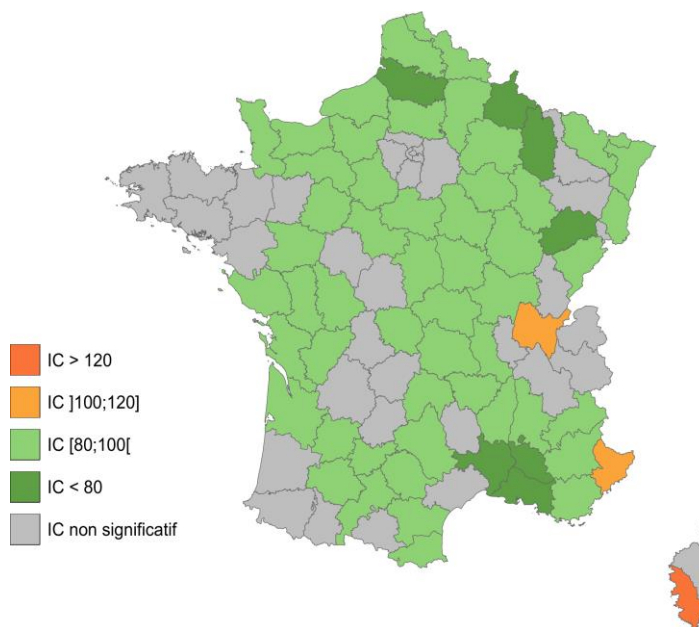
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques et de l'humeur (PSY_TNH_CAT) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la Lévonine), ou de Lithium, Dépakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



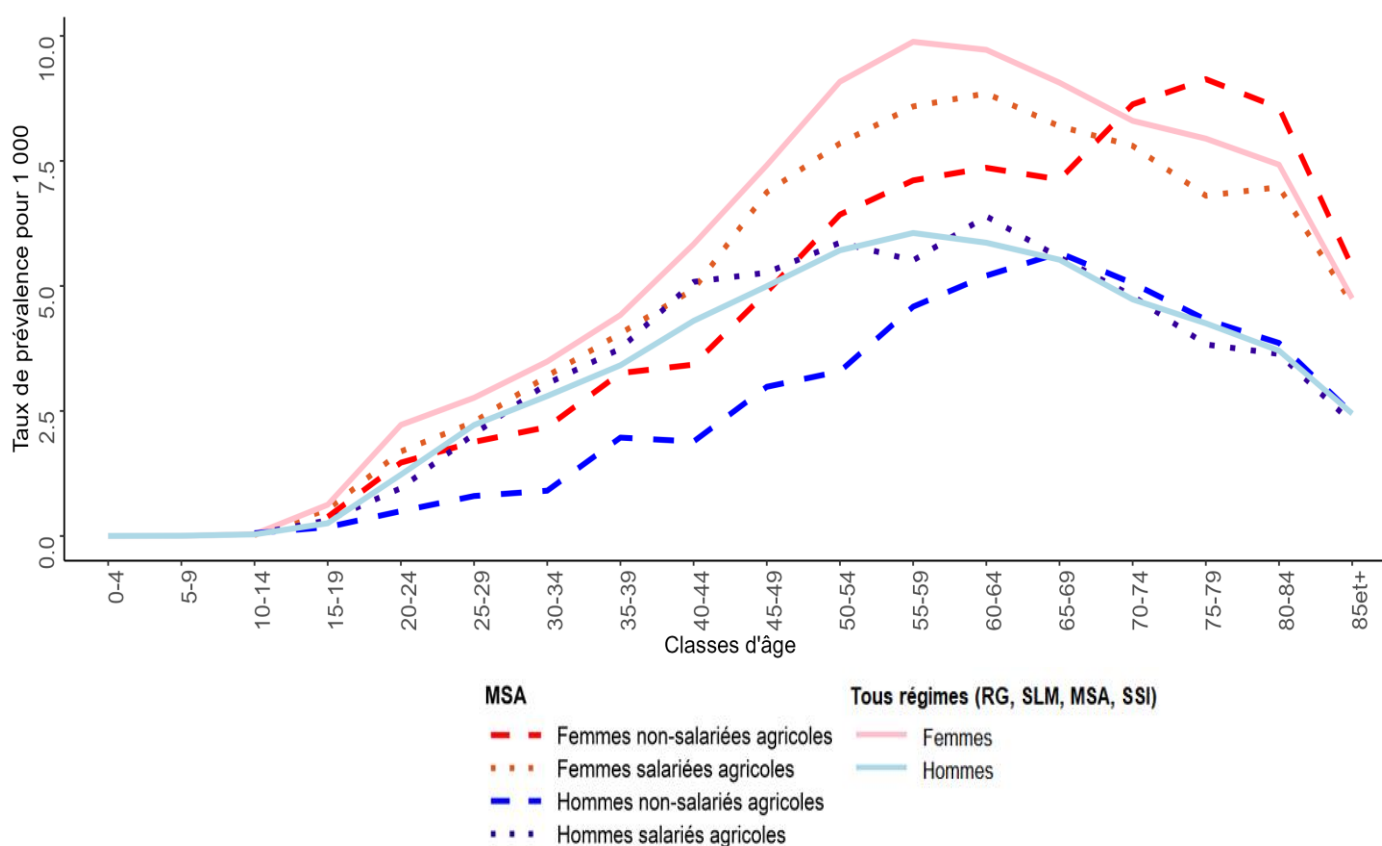
Troubles maniaques et bipolaires

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 11 956
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,59 %
- Taux de prévalence : 4,2 ‰
- Âge moyen : 62,1 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 44 % / 56 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 1 443

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



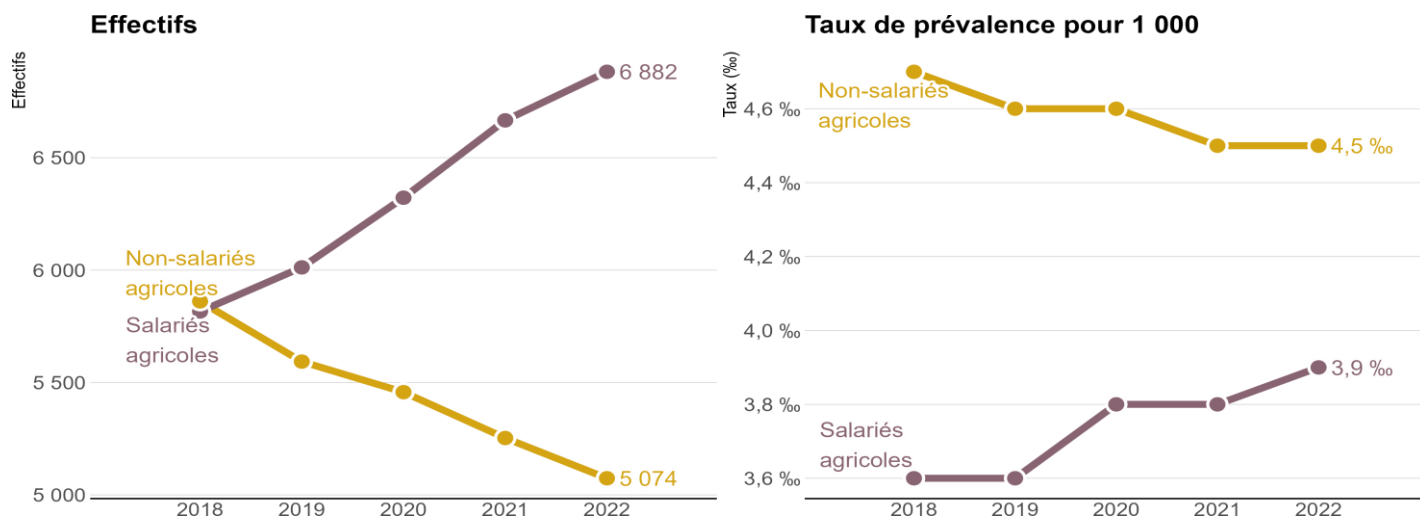
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	5 074	90,8	***
Salariés	6 882	94,8	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

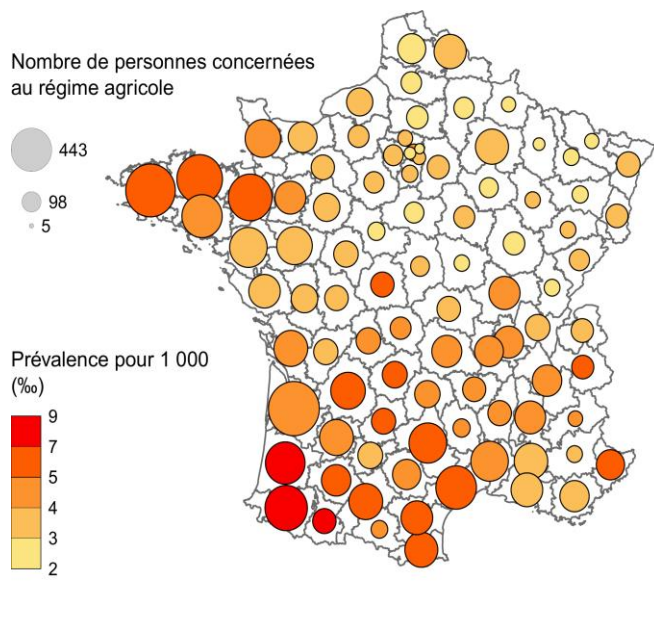


Source: SNDS

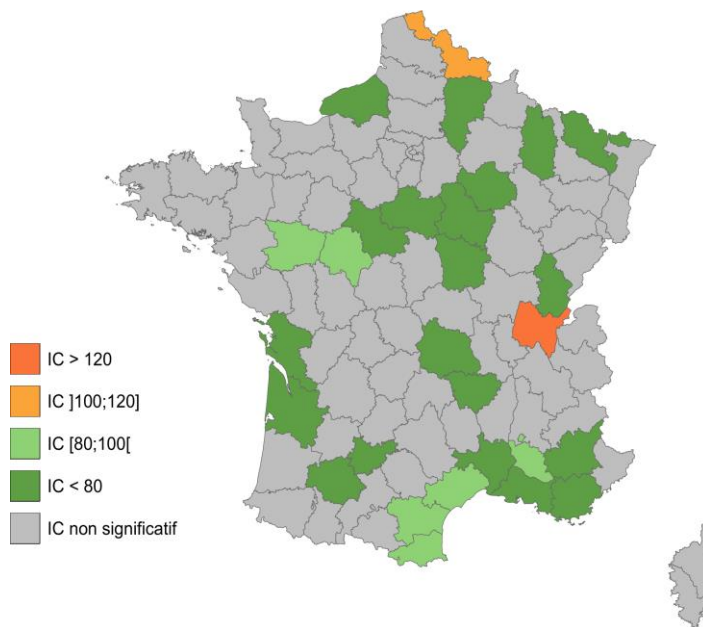


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles maniaques et bipolaires (PSY_TNH_BIP) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles maniaques ou bipolaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances de Lithium, Dépakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



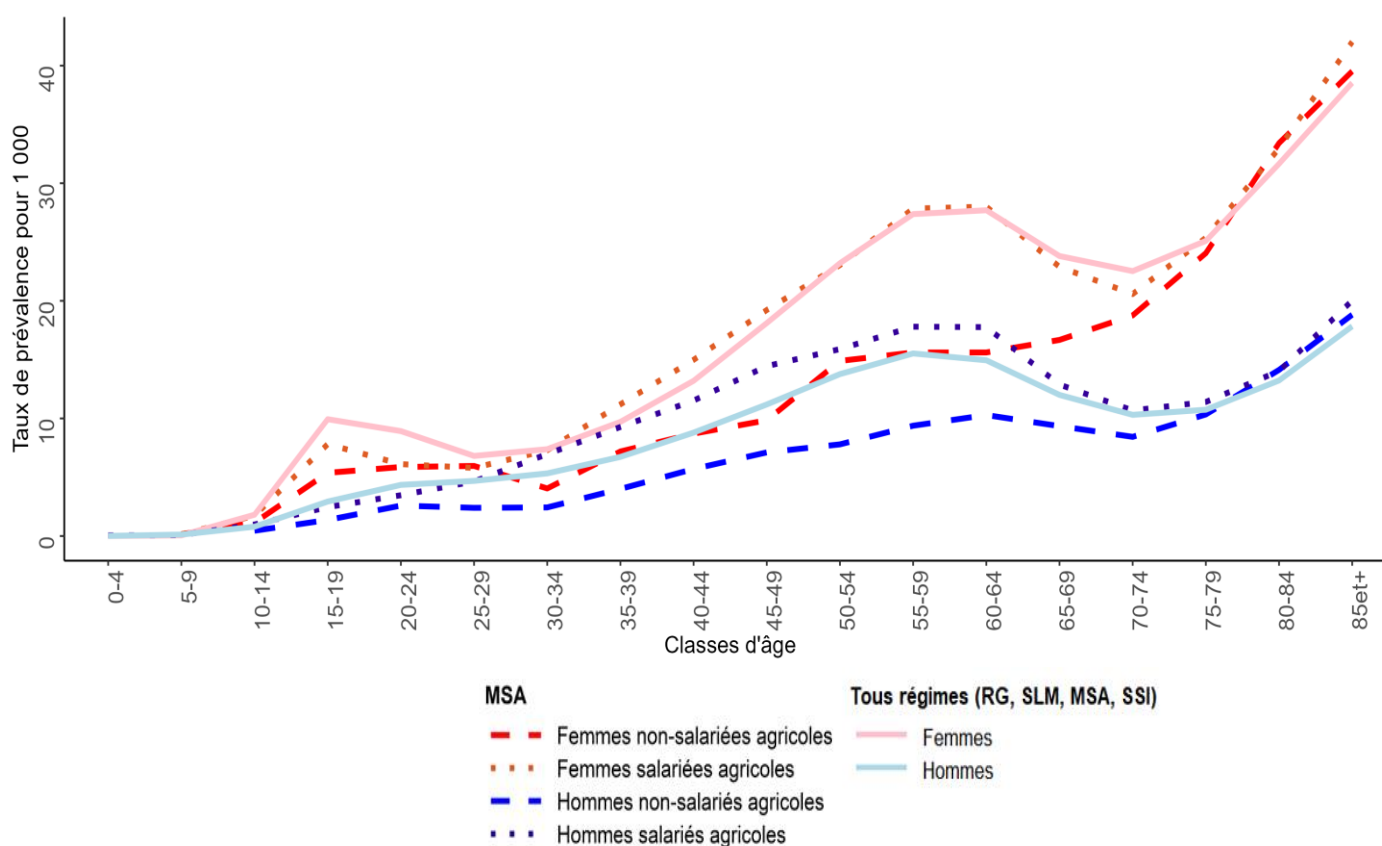
Dépression et autres troubles de l'humeur

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 39 231
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 3,49 %
- Taux de prévalence : 13,6 ‰
- Âge moyen : 66,3 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,1 % / 62,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 7 613

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



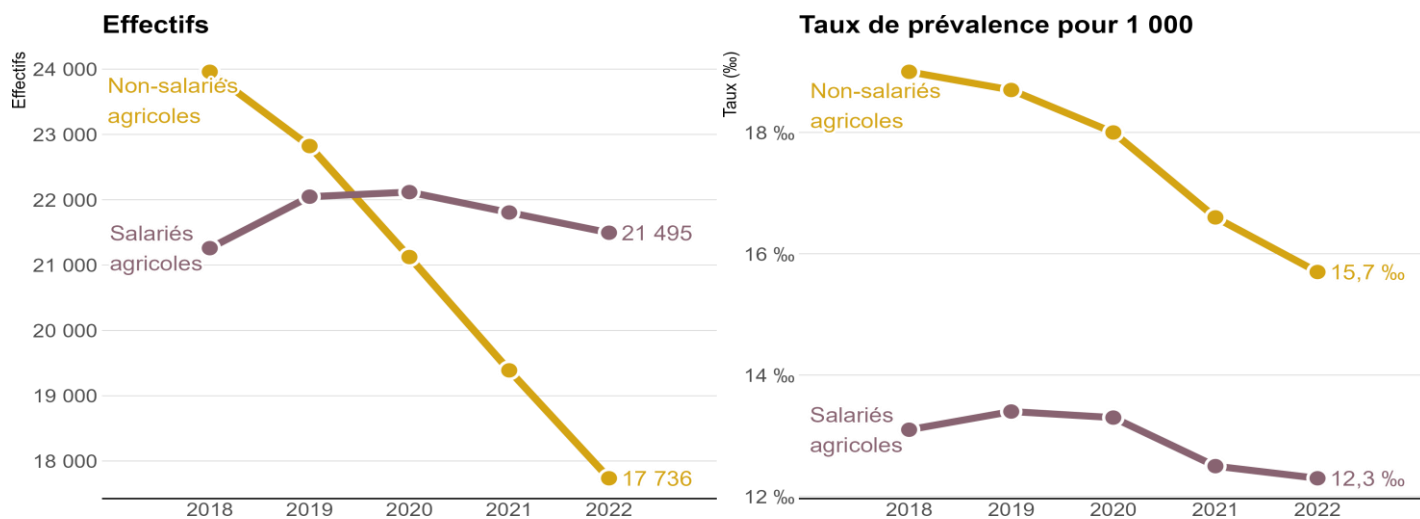
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	17 736	87,0	***
Salariés	21 495	105,6	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

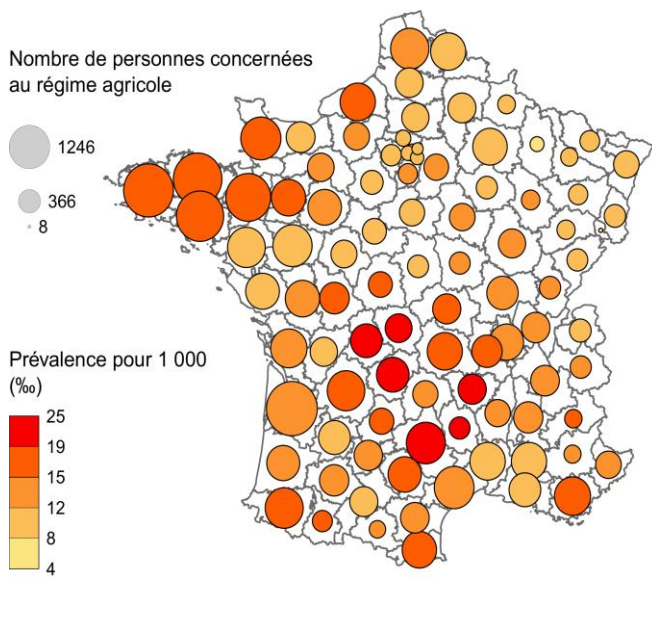


Source: SNDS

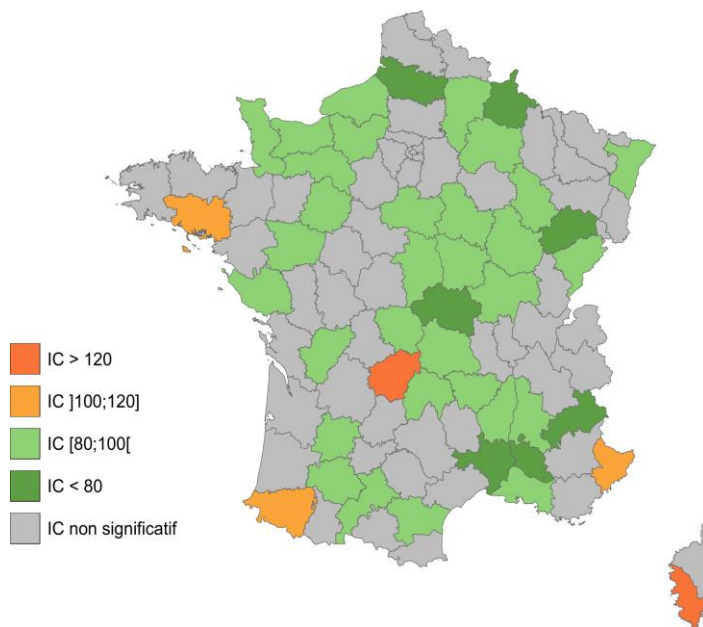


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dépression et autres troubles de l'humeur (PSY_TNH_DEP) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de dépression et autres troubles de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



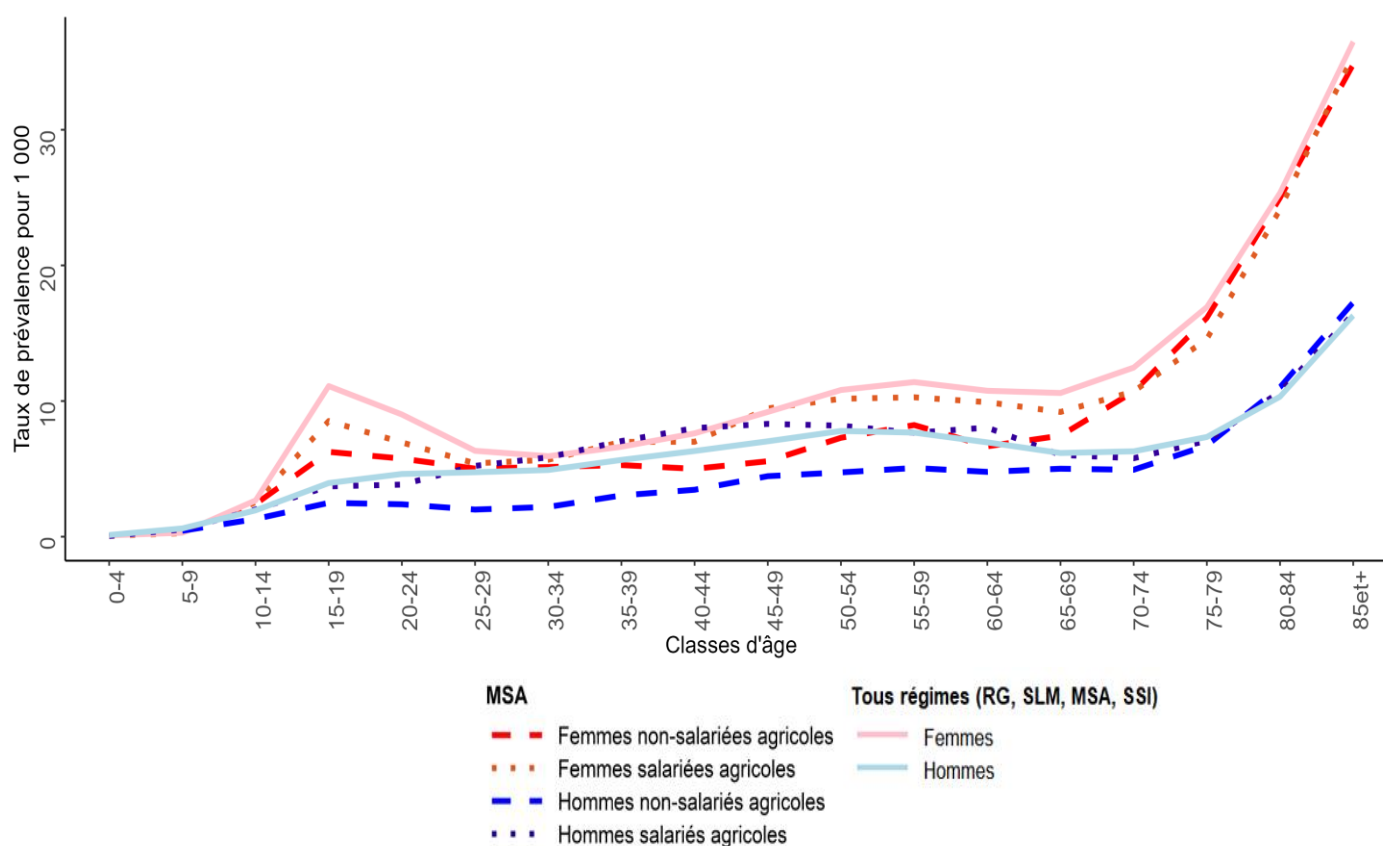
Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 084
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,85 %
- Taux de prévalence : 9,1 ‰
- Âge moyen : 67,1 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 37 % / 63 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 7 694

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



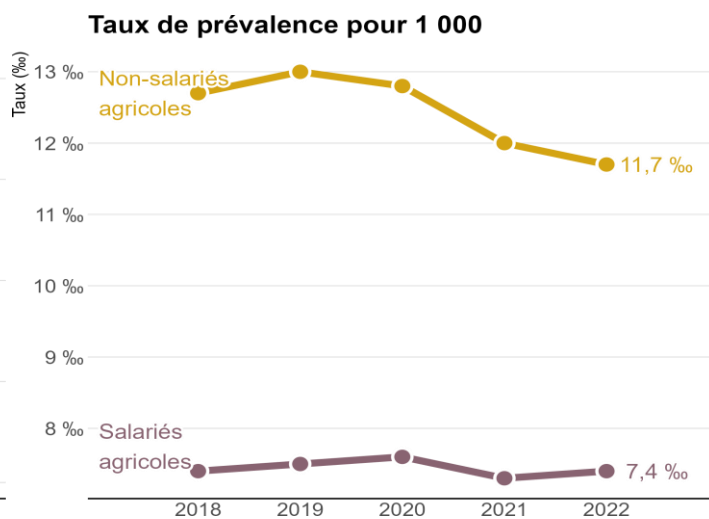
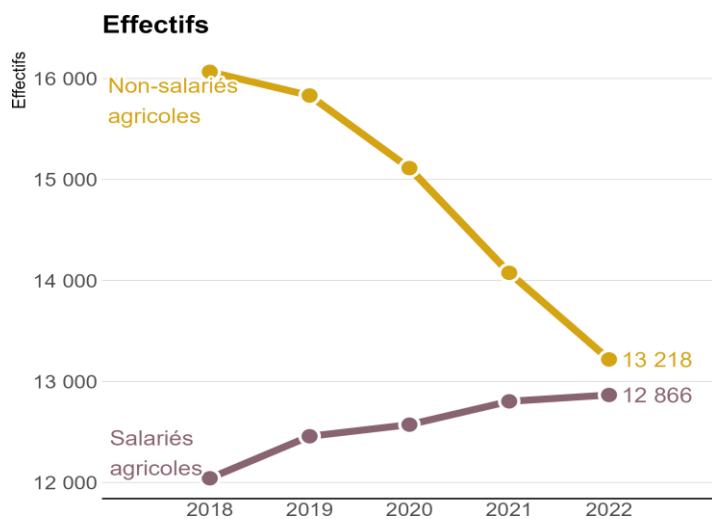
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	13 218	88,0	***
Salariés	12 866	97,5	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

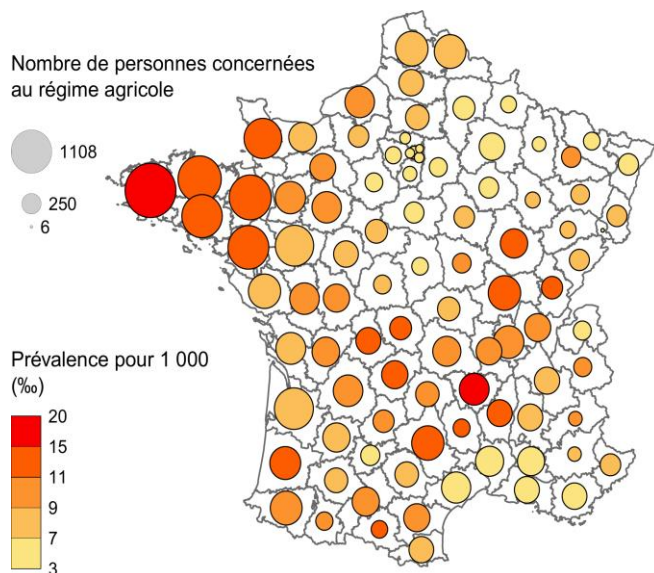


Source: SNDS

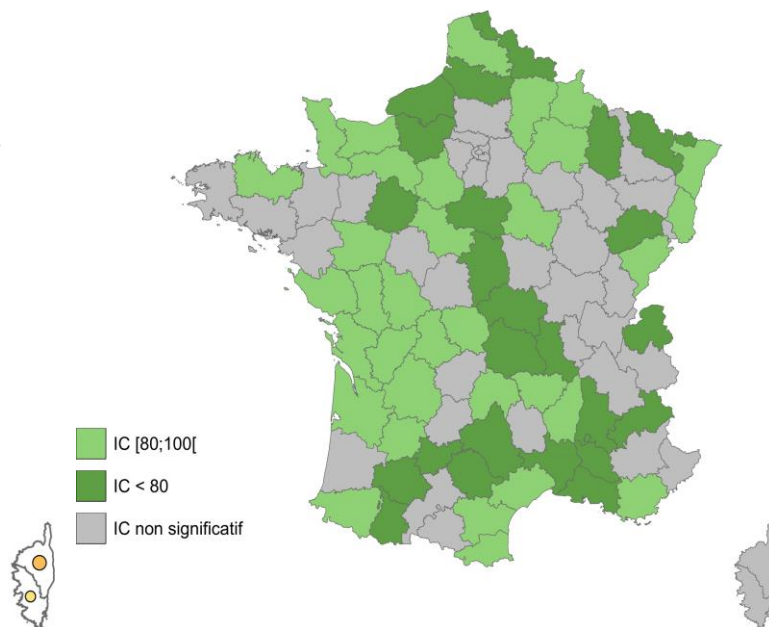


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes (PSY_TNH_NEV) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles maniaques ou bipolaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'autres traitements antidépresseurs au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

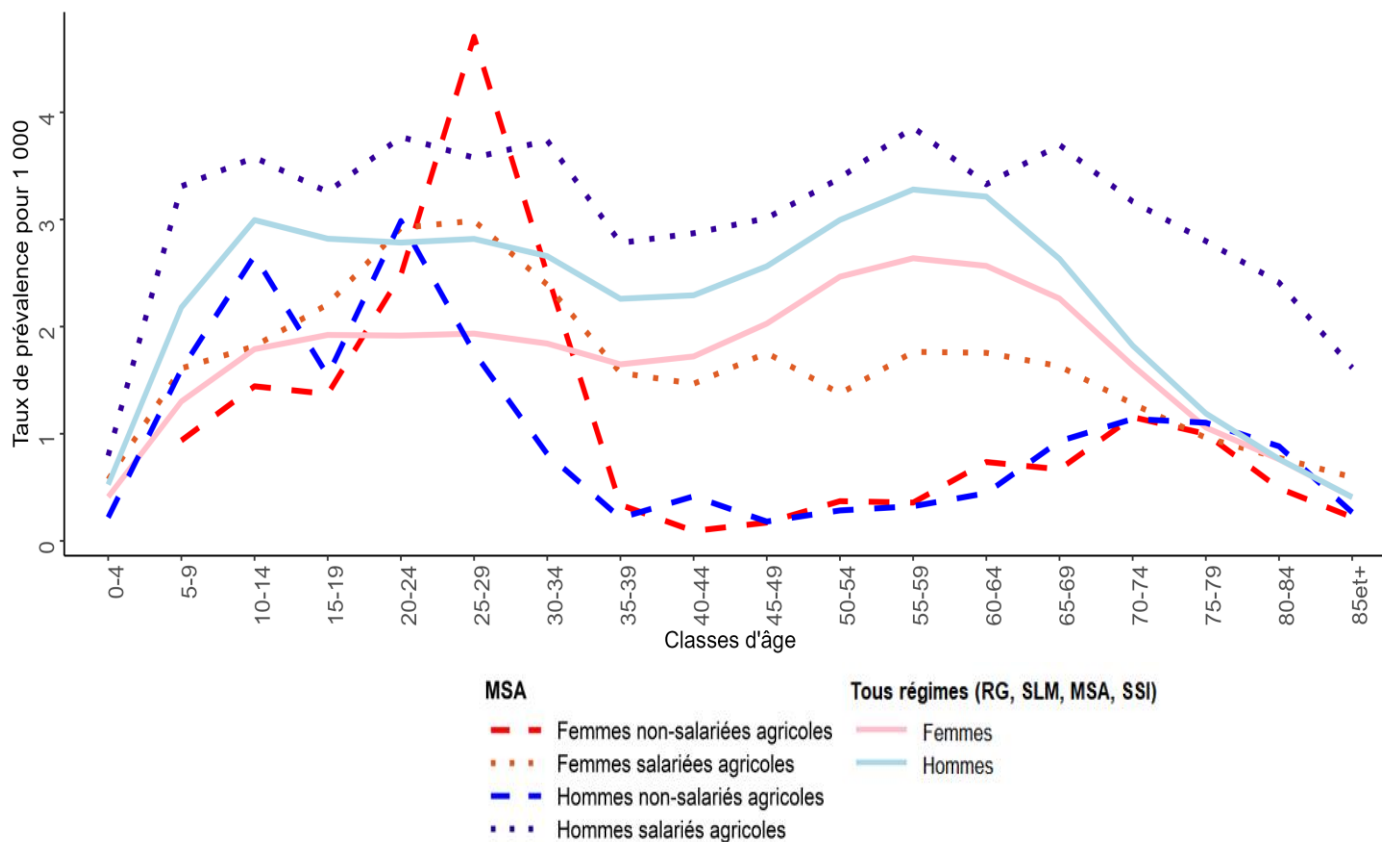


Déficience mentale Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 5 216
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 2,58 %
- Taux de prévalence : 1,8 ‰
- Âge moyen : 42,7 ans – Âge médian : 41 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,4 % / 32,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 770

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

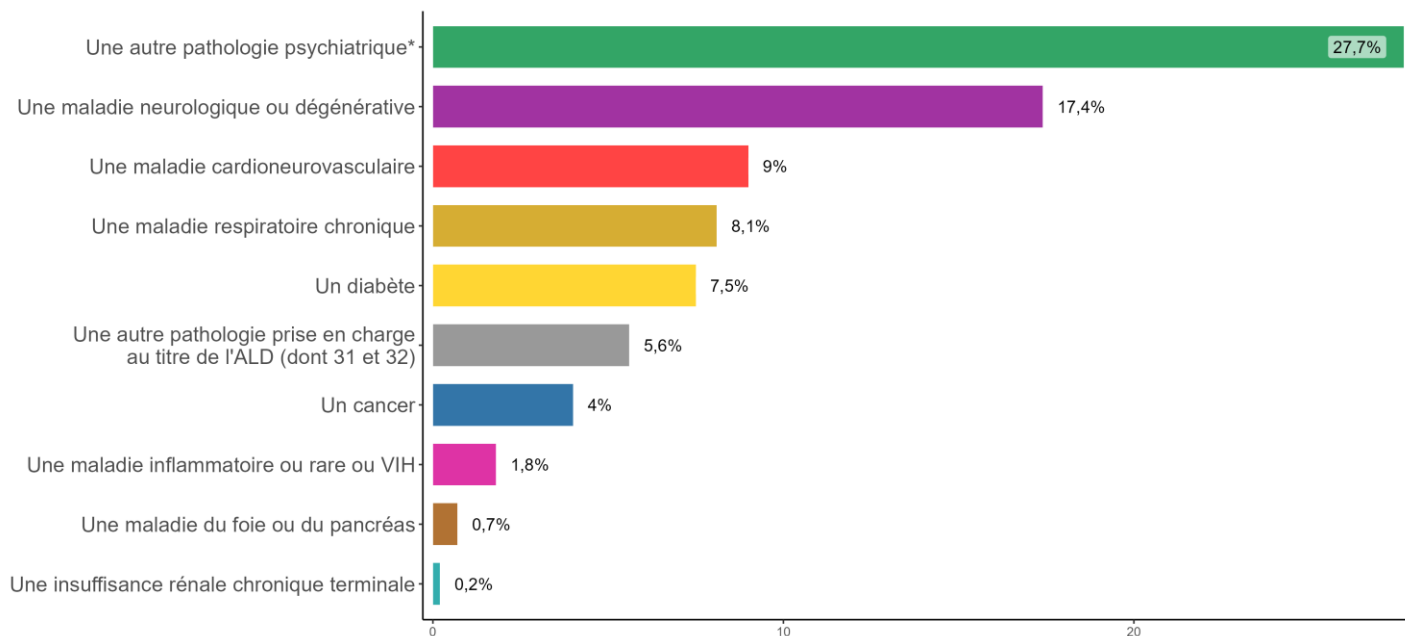


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

57,3 % des assurés pris en charge pour *Déficience mentale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 12 % Troubles psychotiques ; 10,7 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 6,5 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 6 % Autres troubles psychiatriques ; 3,3 % Troubles addictifs.

Indices comparatifs* et coût

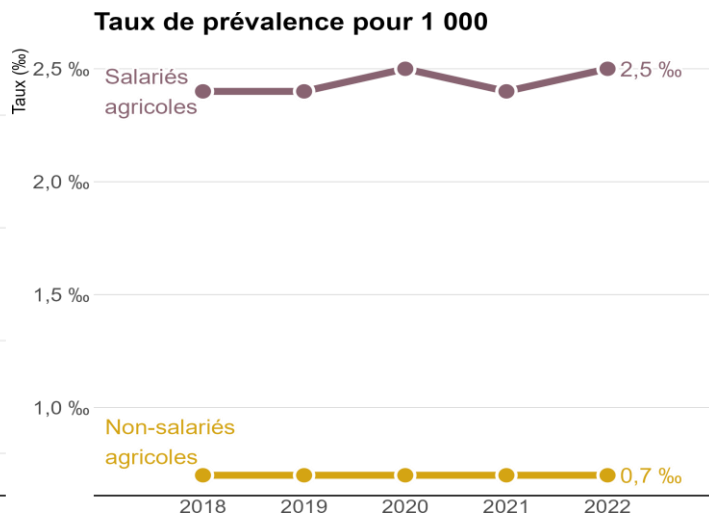
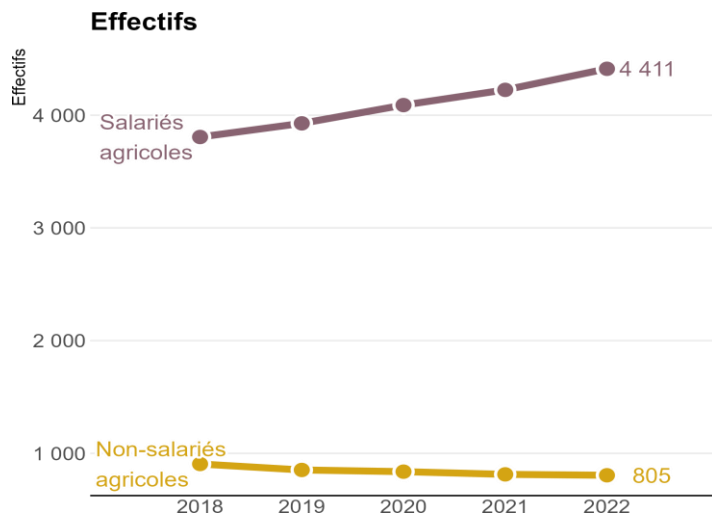
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	805	41,1	***		
Salariés	4 411	117,5	***	5 216	26 438 015€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



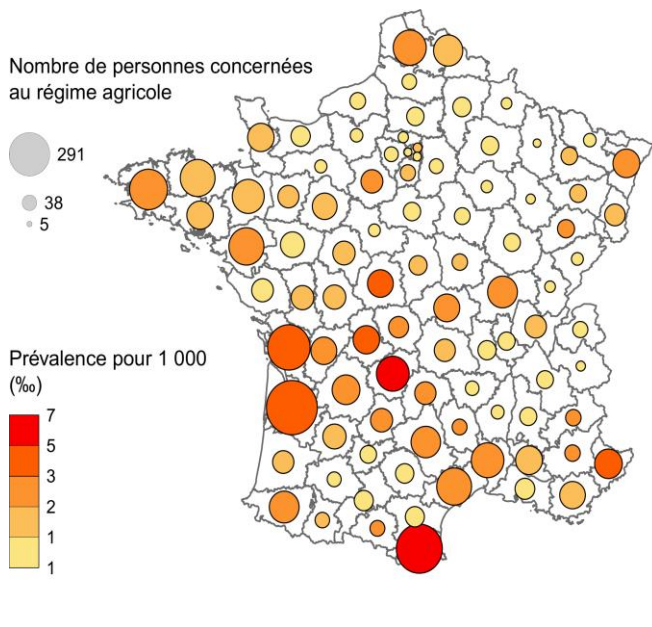
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



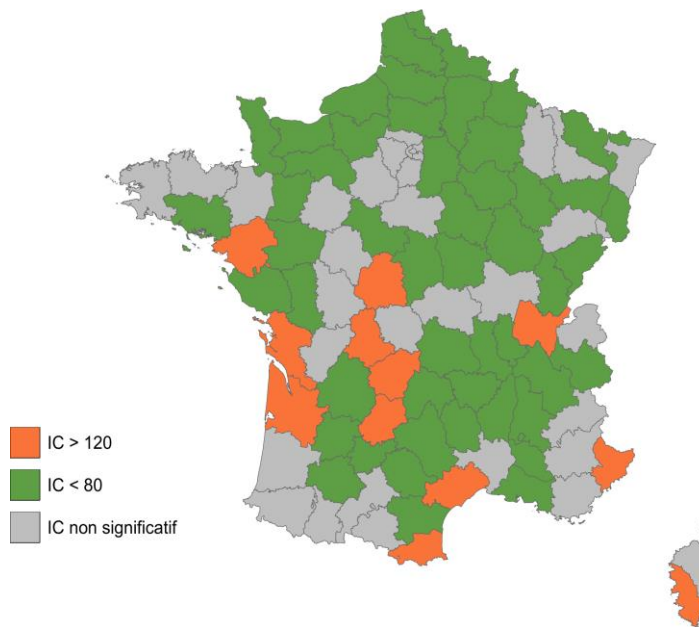
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Déficience mentale (PSY_DME_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de déficience mentale, et/ou personnes hospitalisées pour ce même motif - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

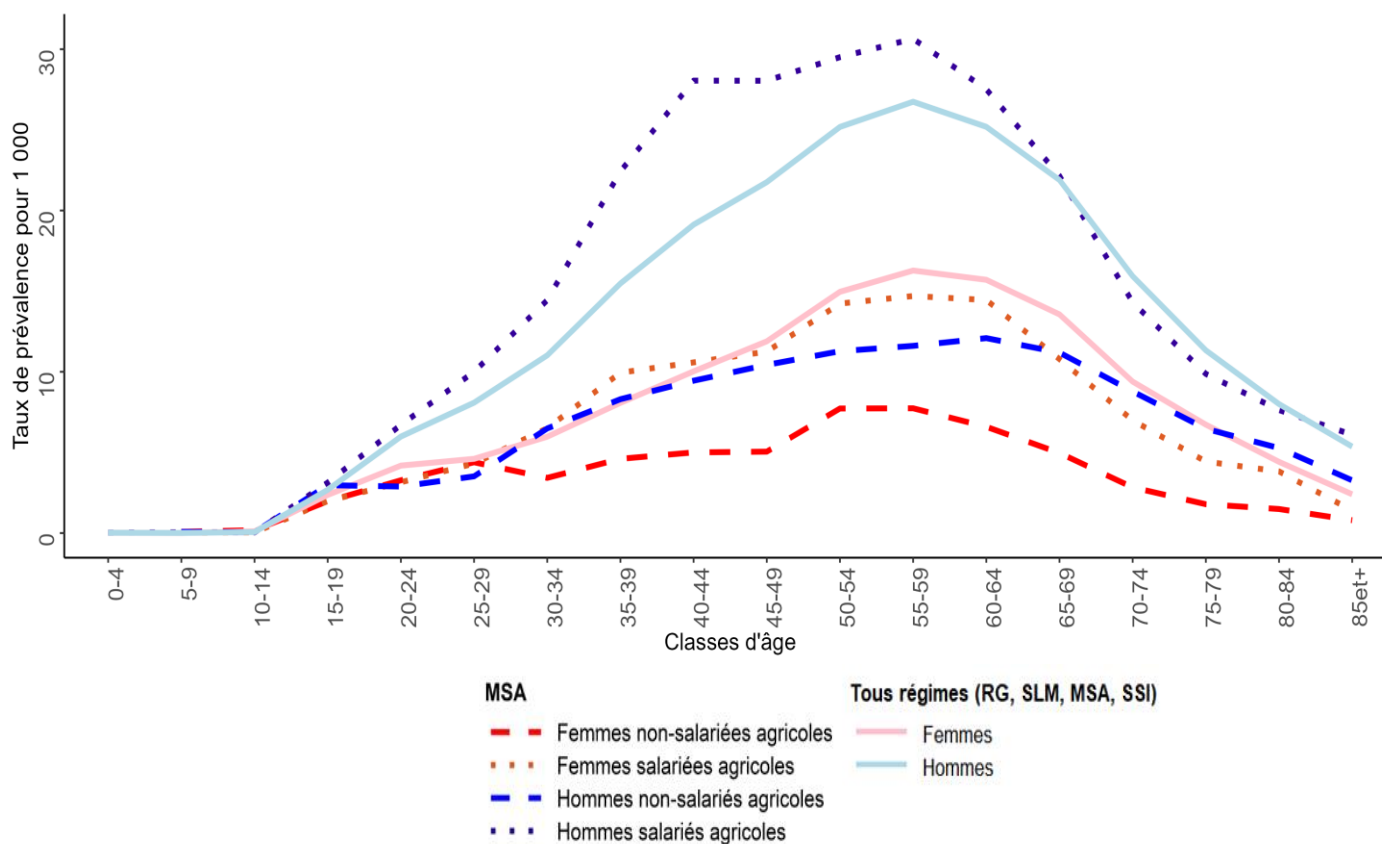


Troubles addictifs Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 791
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 5,73 %
- Taux de prévalence : 9,3 ‰
- Âge moyen : 53 ans – Âge médian : 54 ans
- Répartition hommes/femmes : 73,9 % / 26,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 11 990

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

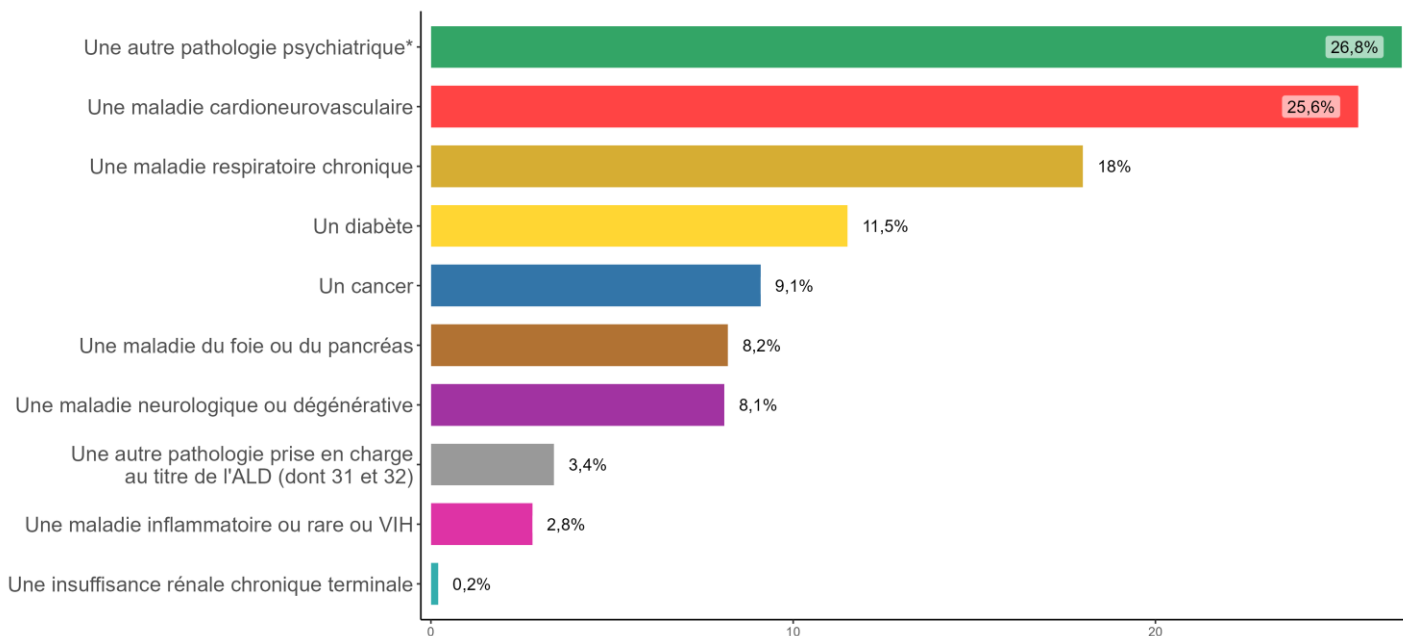


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

66,4 % des assurés pris en charge pour *Troubles addictifs*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 21,5 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 6,2 % Autres troubles psychiatriques ; 6,1 % Troubles psychotiques ; 0,6 % Déficience mentale ; 0,6 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

Indices comparatifs* et coût

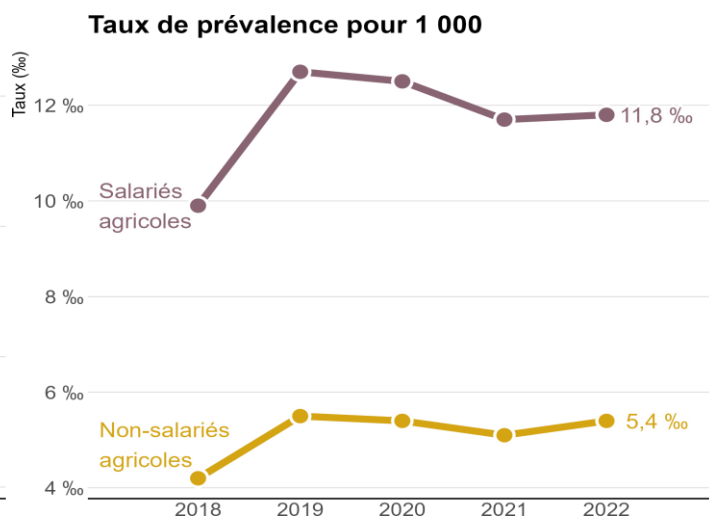
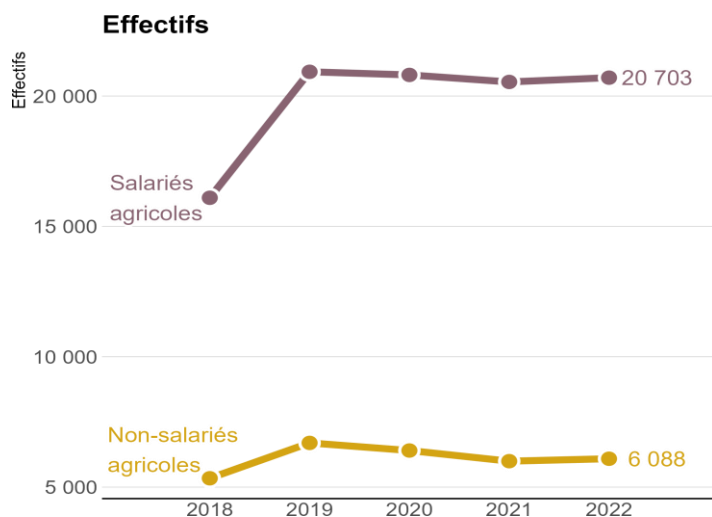
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	6 088	47,9	***	26 791	88 659 275€
Salariés	20 703	109,5	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



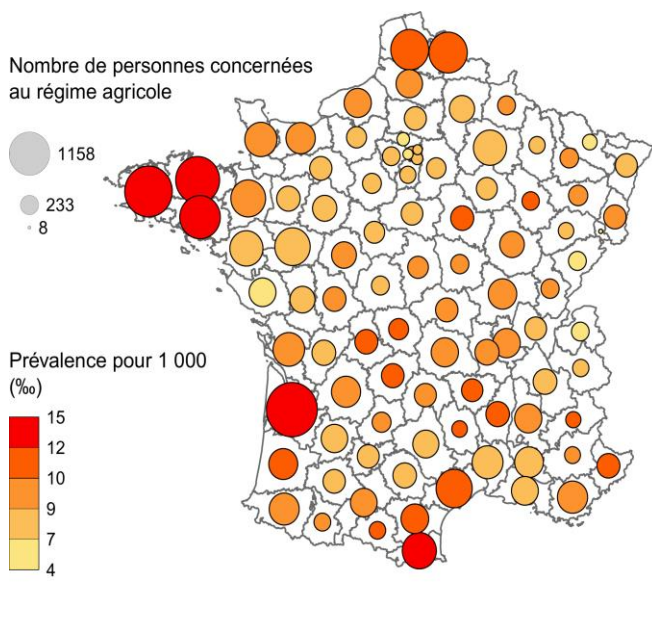
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



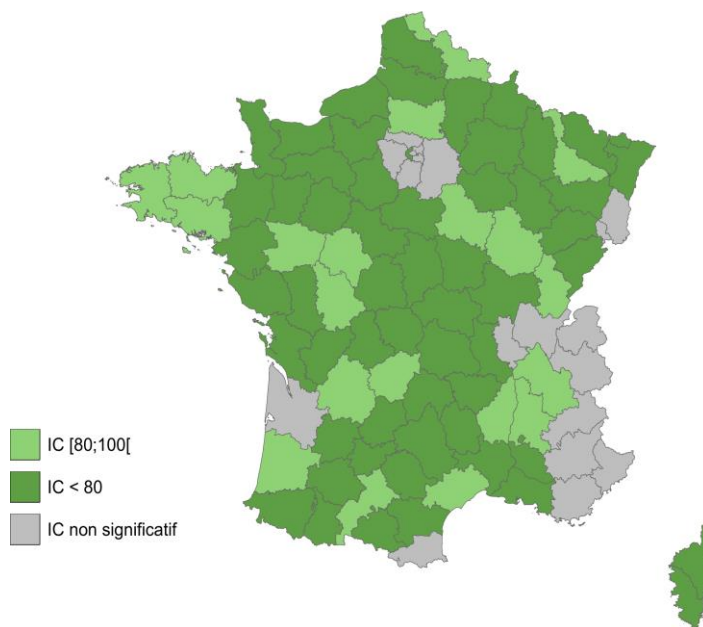
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (PSY_ADD_CAT) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



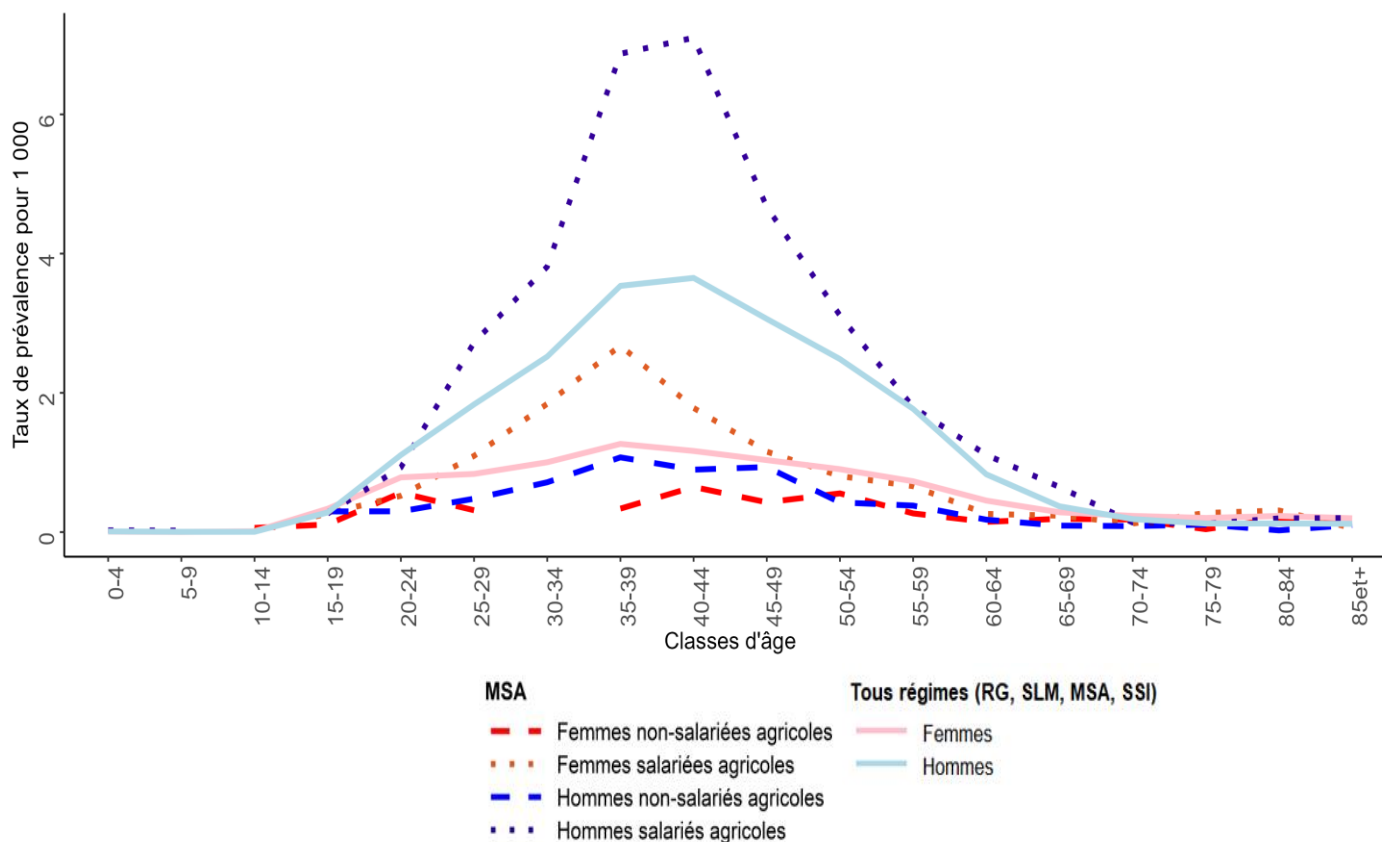
Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 899
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 2,23 %
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 42,5 ans – Âge médian : 41 ans
- Répartition hommes/femmes : 76,8 % / 23,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 998

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



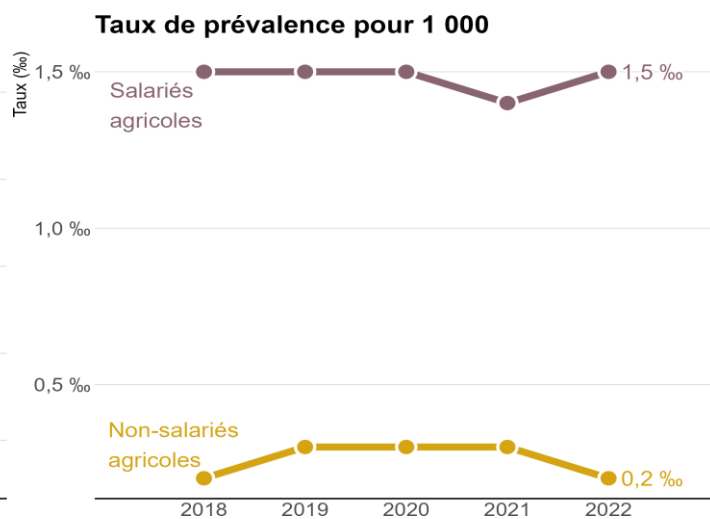
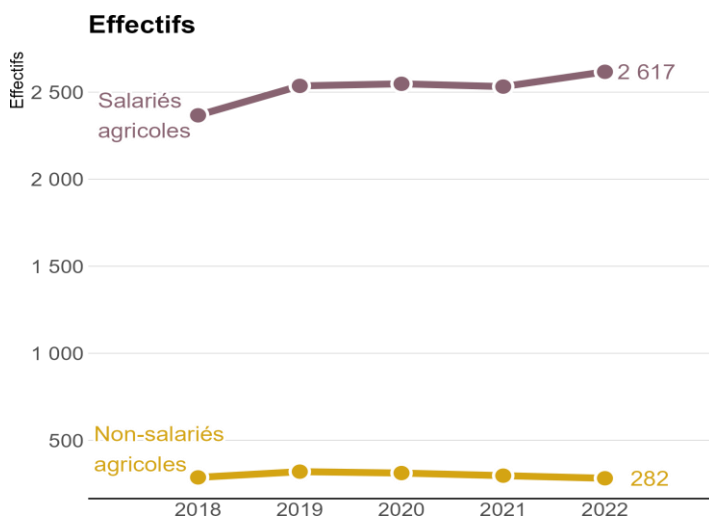
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	282	32,2	***
Salariés	2 617	145,4	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

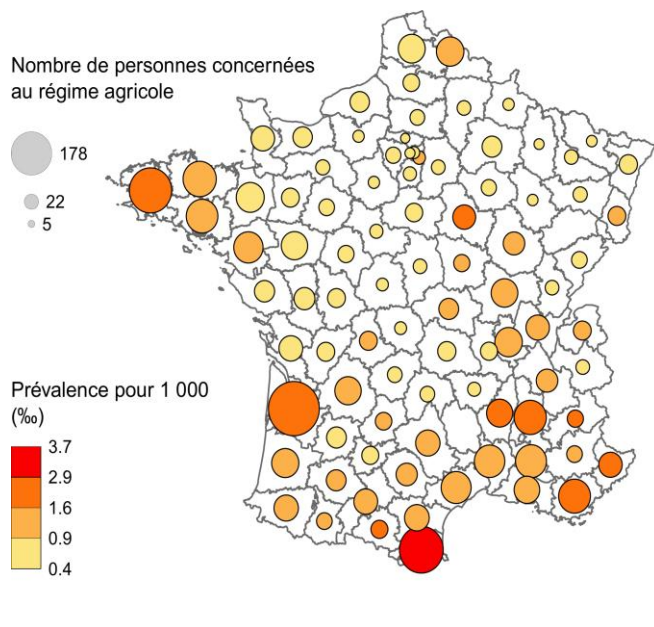


Source: SNDS

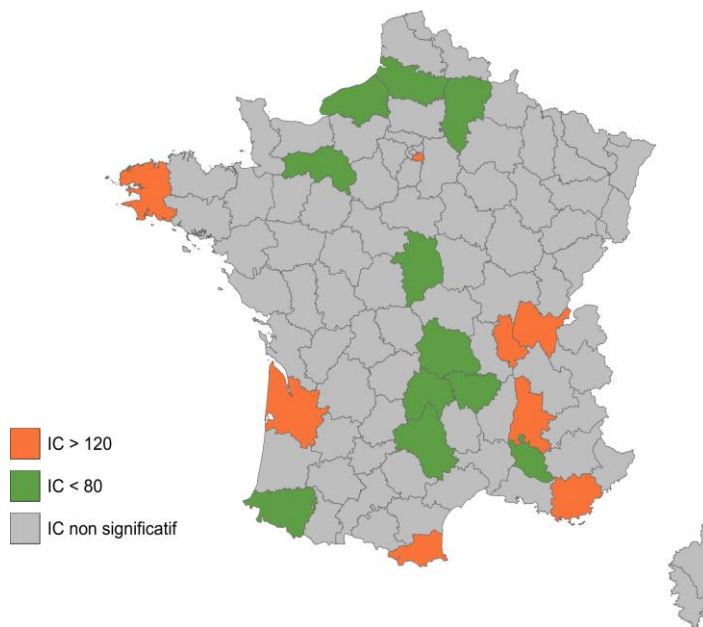


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis) (PSY_ADD_AUT) :

Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis), et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



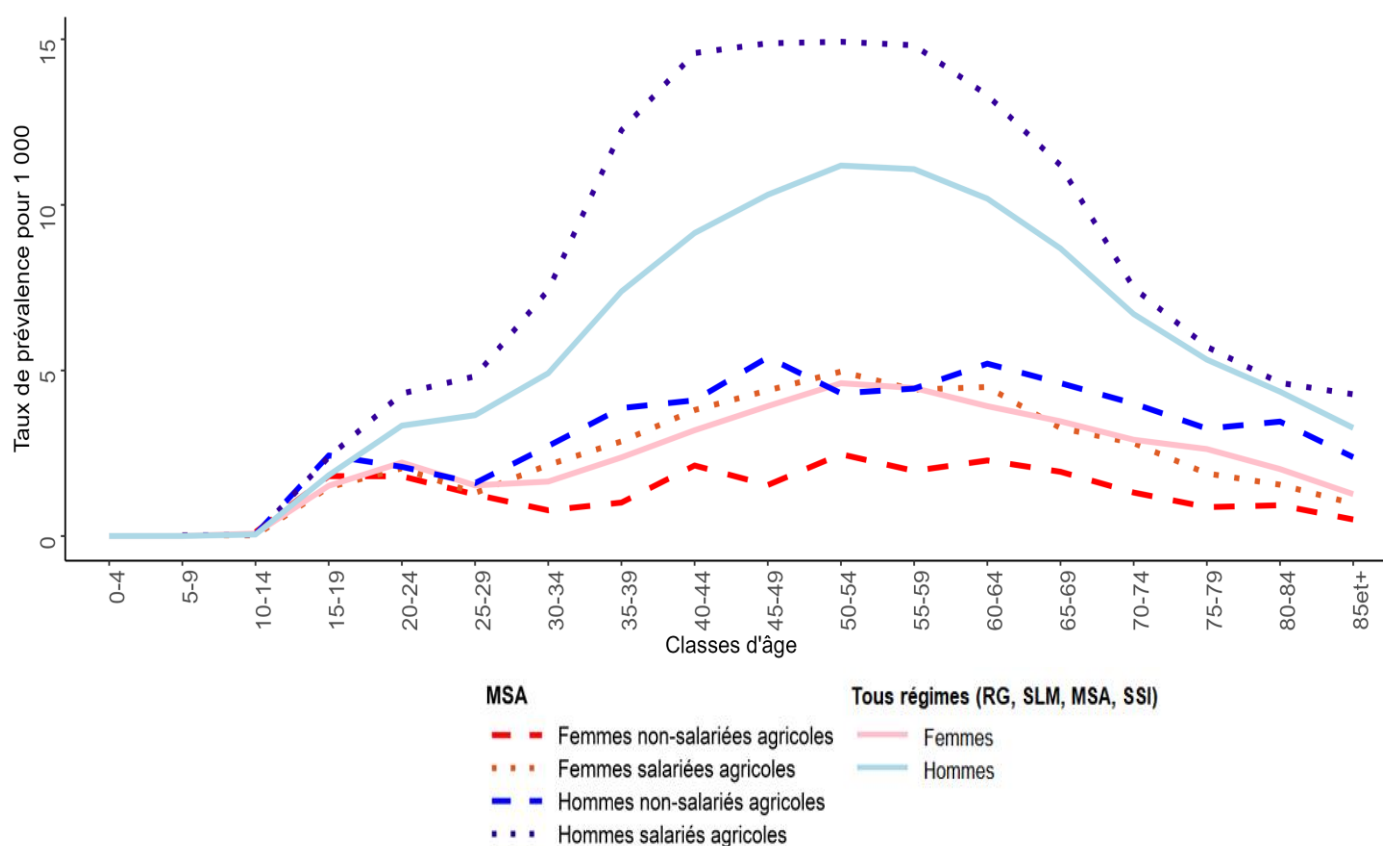
Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 12 597
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,77 %
- Taux de prévalence : 4,4 ‰
- Âge moyen : 52,8 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 79,7 % / 20,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 4 619

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



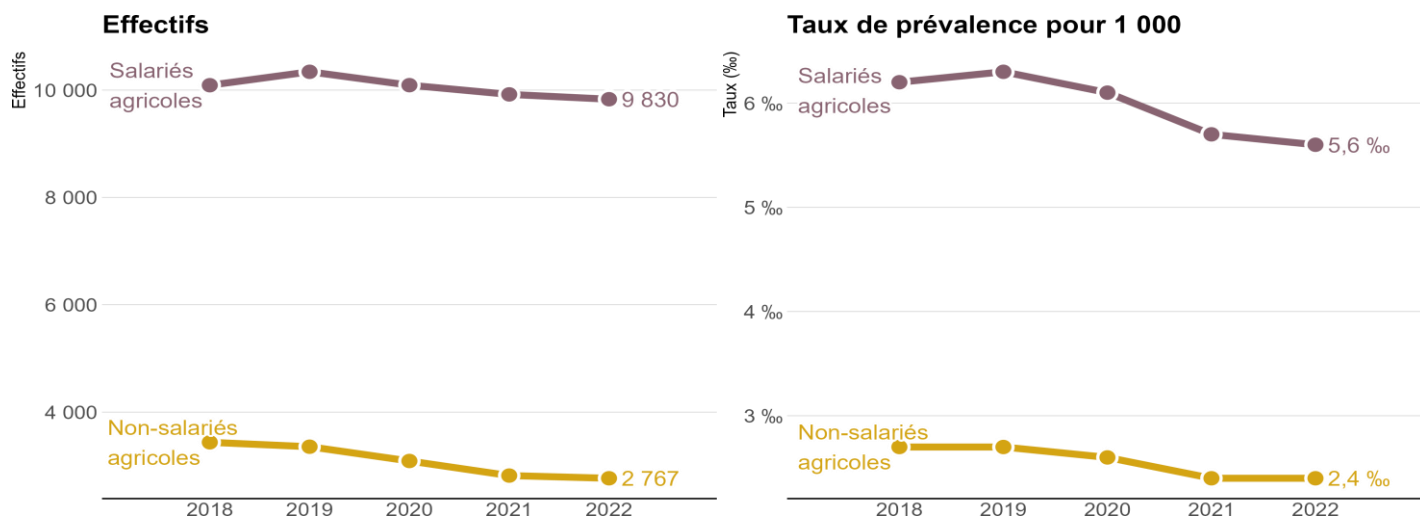
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 767	51,9	***
Salariés	9 830	128,8	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

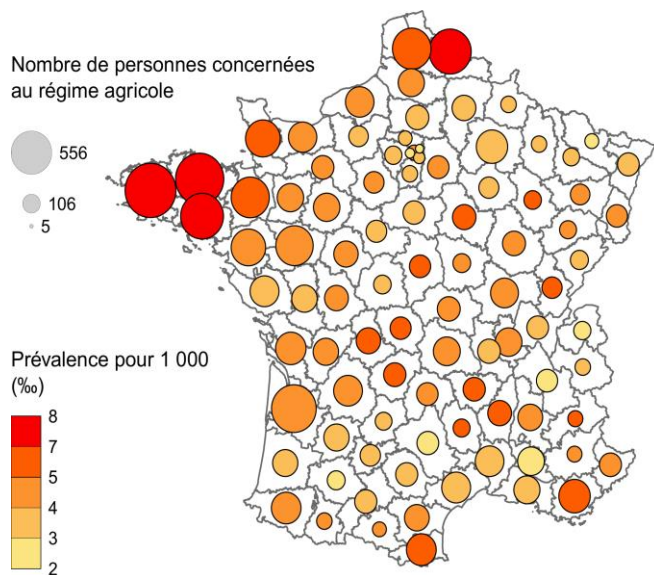


Source: SNDS

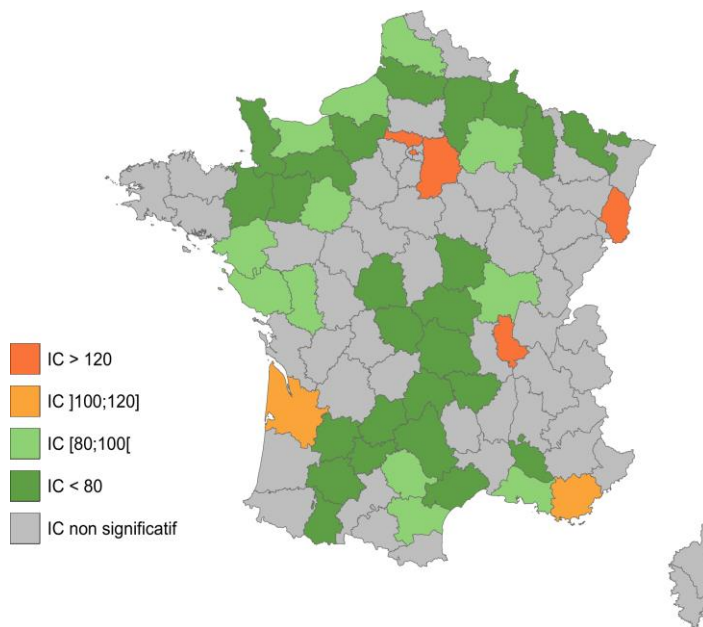


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool (PSY_ADD_ALC) :

Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



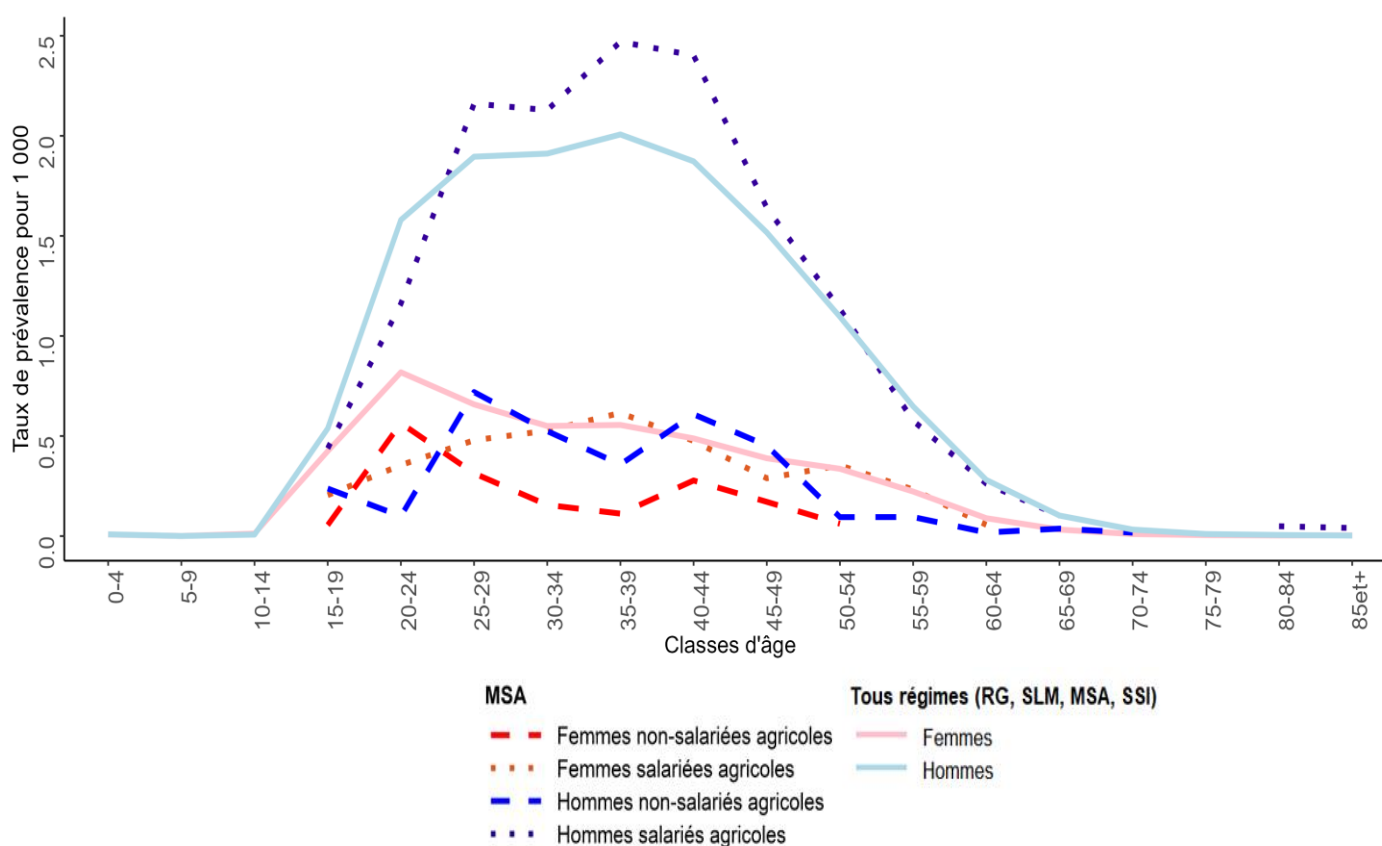
Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 181
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 3,53 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 37,4 ans – Âge médian : 37 ans
- Répartition hommes/femmes : 83,7 % / 16,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 538

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



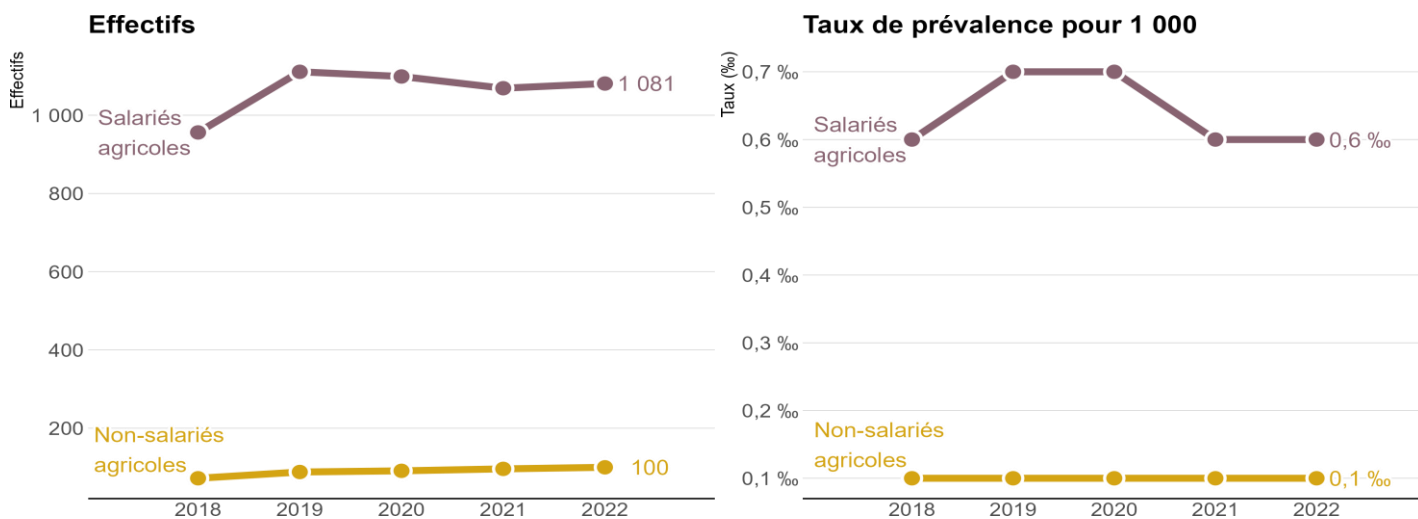
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	100	24,5	***
Salariés	1 081	101,2	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

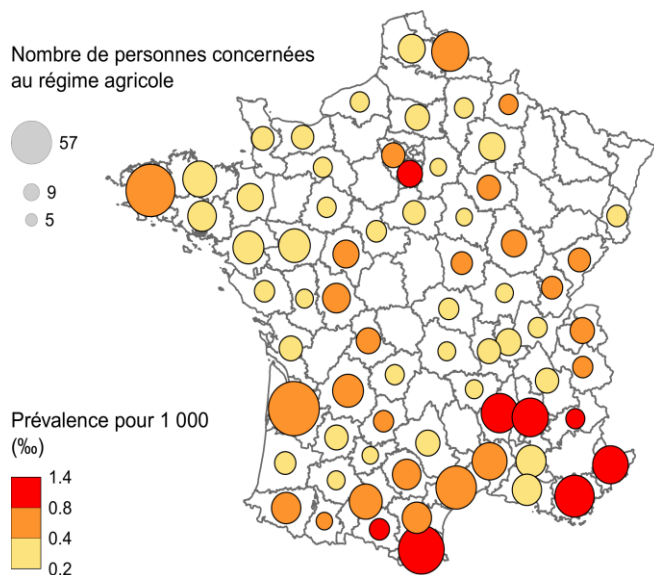


Source: SNDS

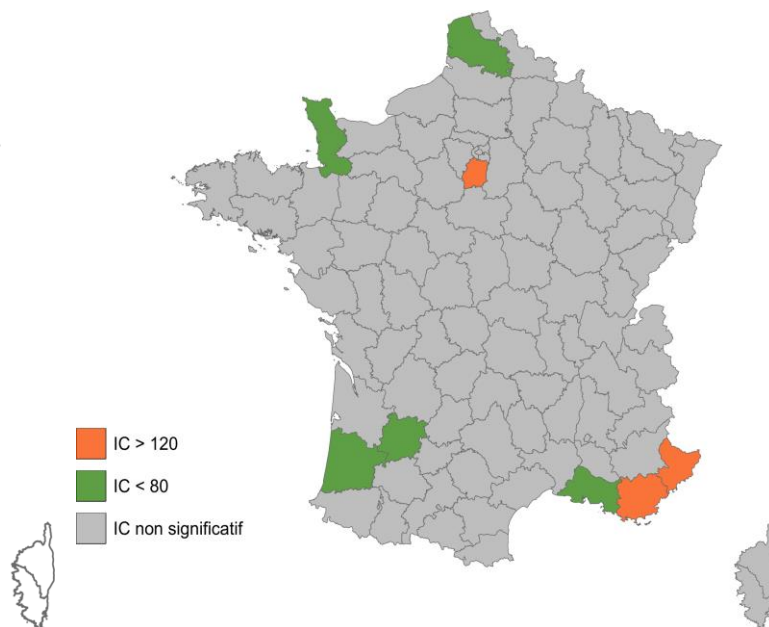


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis (PSY_ADD_CNB) :

Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du cannabis, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



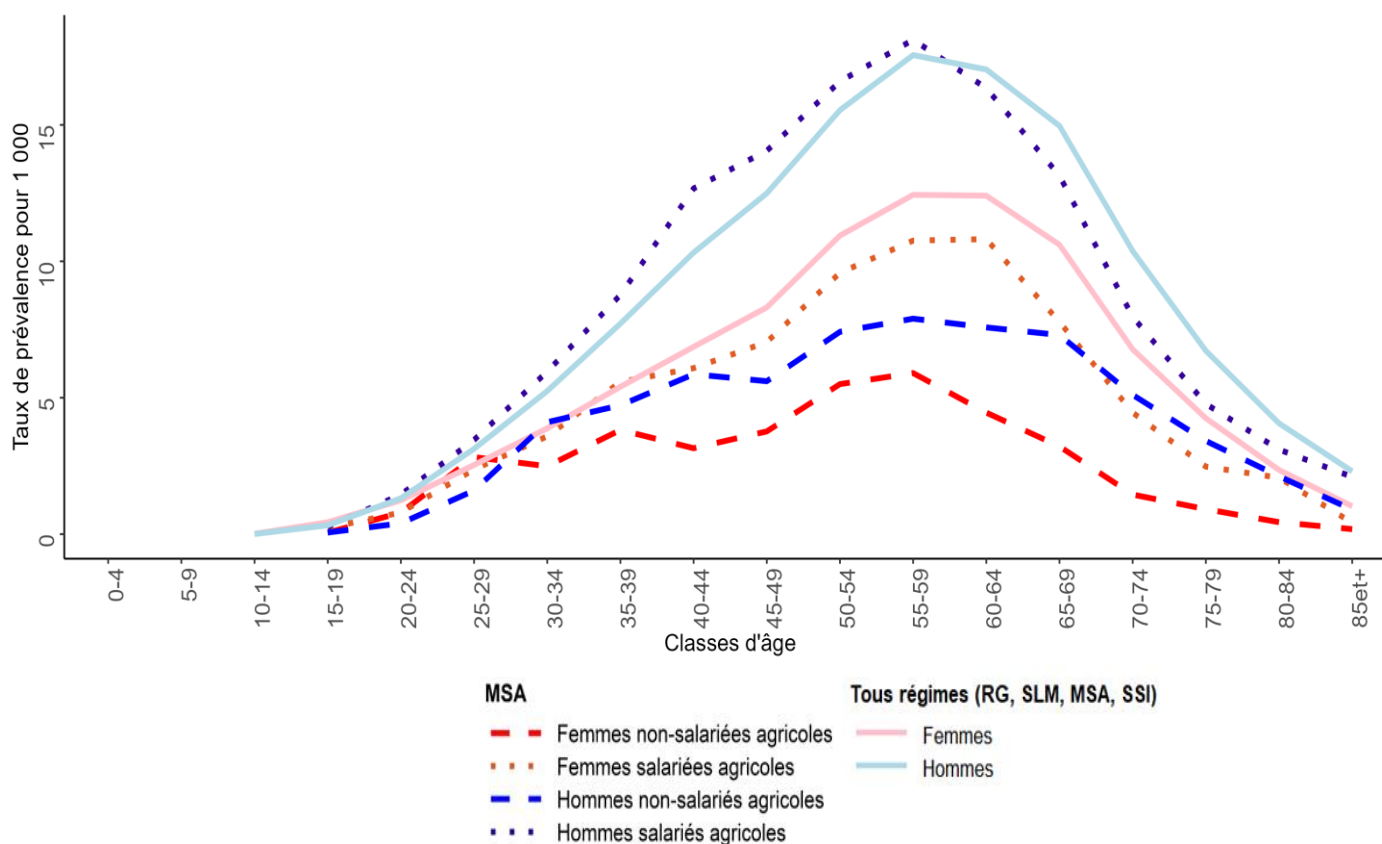
Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 14 551
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 17,16 %
- Taux de prévalence : 5,1 ‰
- Âge moyen : 54,6 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,2 % / 29,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 8 080

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



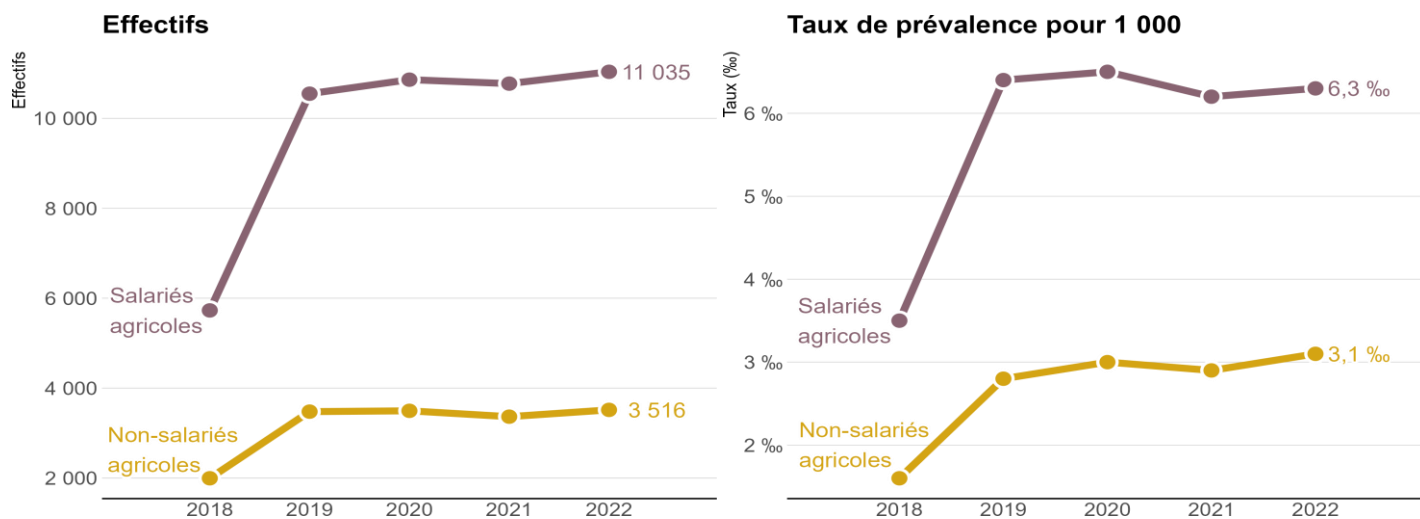
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 516	44,5	***
Salariés	11 035	94,8	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

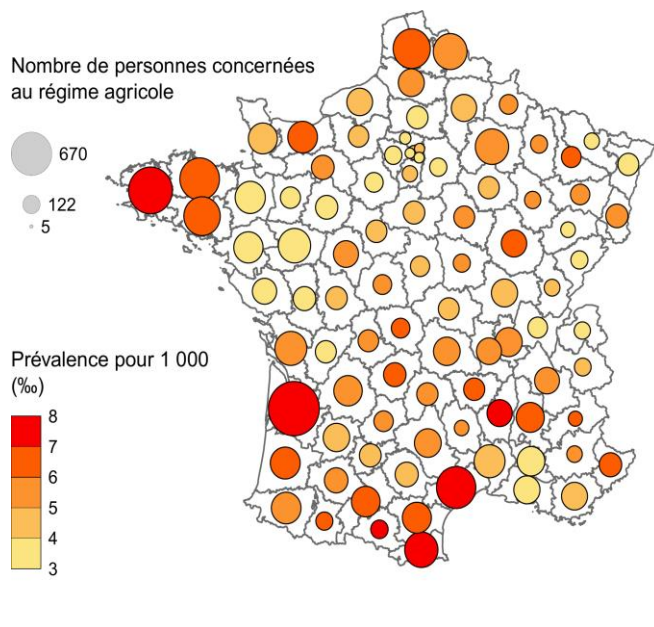


Source: SNDS

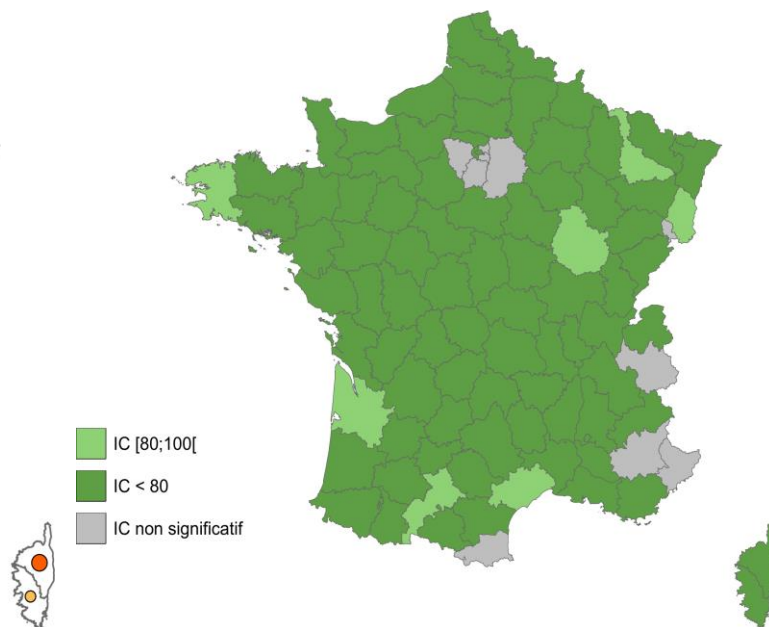


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac (PSY_ADD_TAB) :

Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du tabac, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



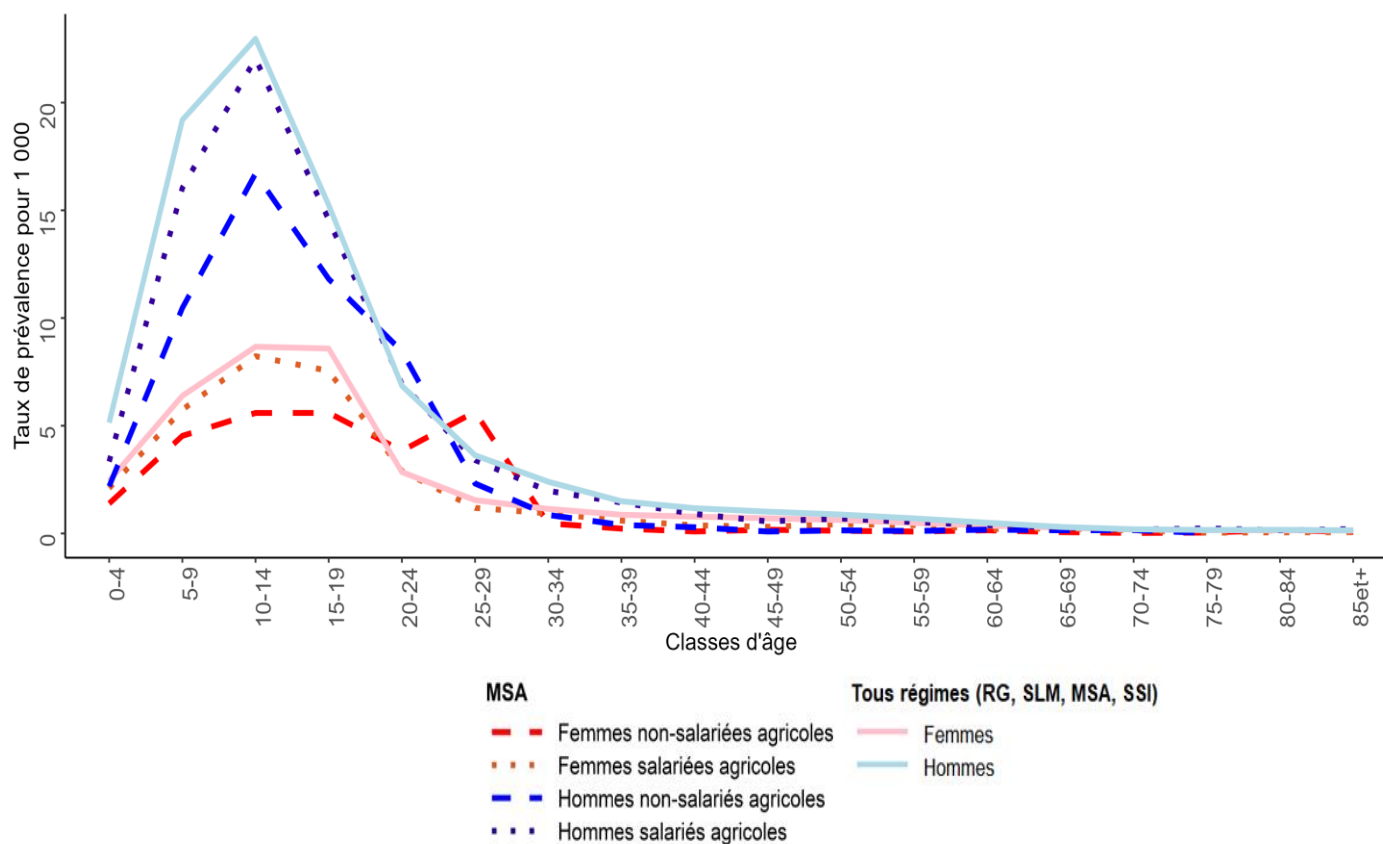
Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 6 710
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 4,67 %
- Taux de prévalence : 2,3 ‰
- Âge moyen : 17,9 ans – Âge médian : 15 ans
- Répartition hommes/femmes : 73 % / 27 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 1 803

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

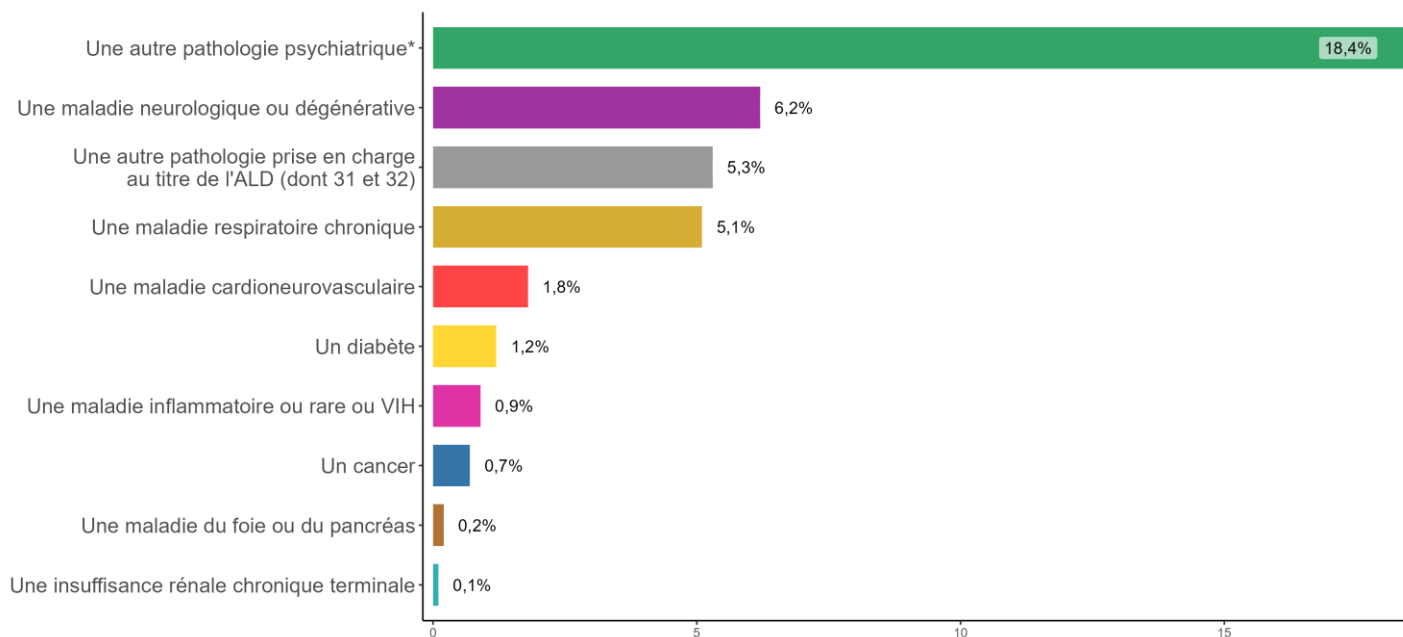


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

32,5 % des assurés pris en charge pour *Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 9,1 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 5 % Déficience mentale ; 5 % Troubles psychotiques ; 4,3 % Autres troubles psychiatriques ; 2,2 % Troubles addictifs.

Indices comparatifs* et coût

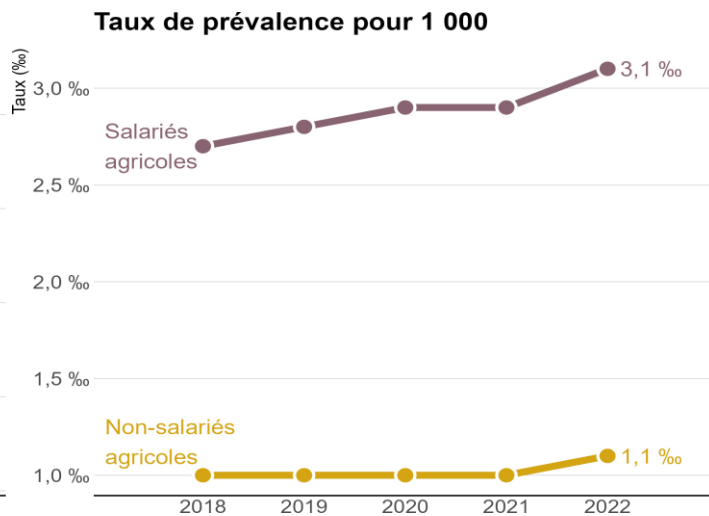
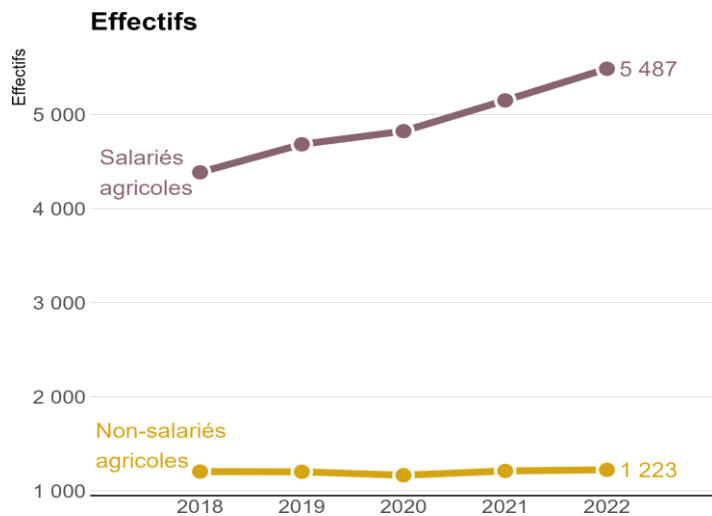
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	1 223	63,6	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	5 487	89,0	***		
				6 710	51 872 407€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



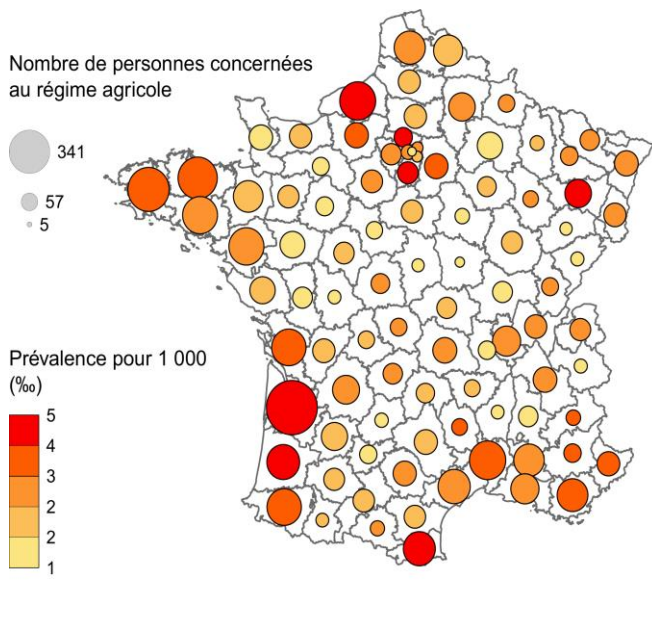
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



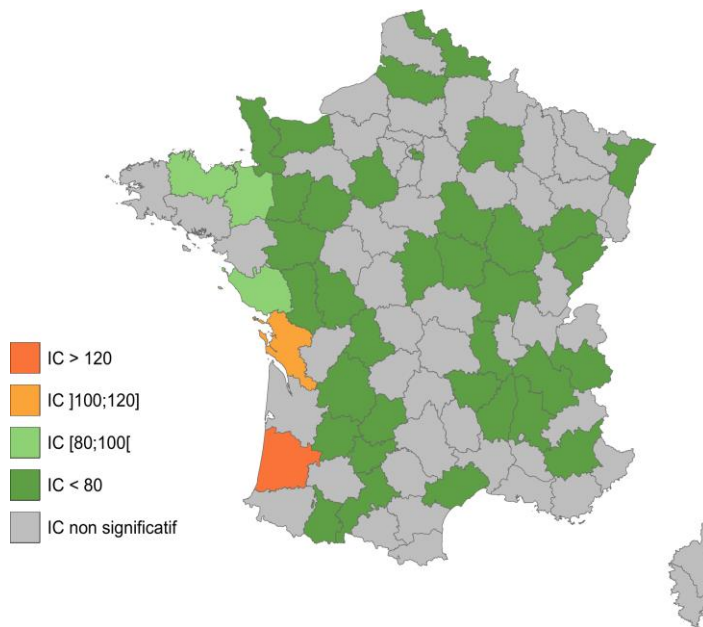
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance (PSY_ENF_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du développement psychologique, troubles du comportement ou troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



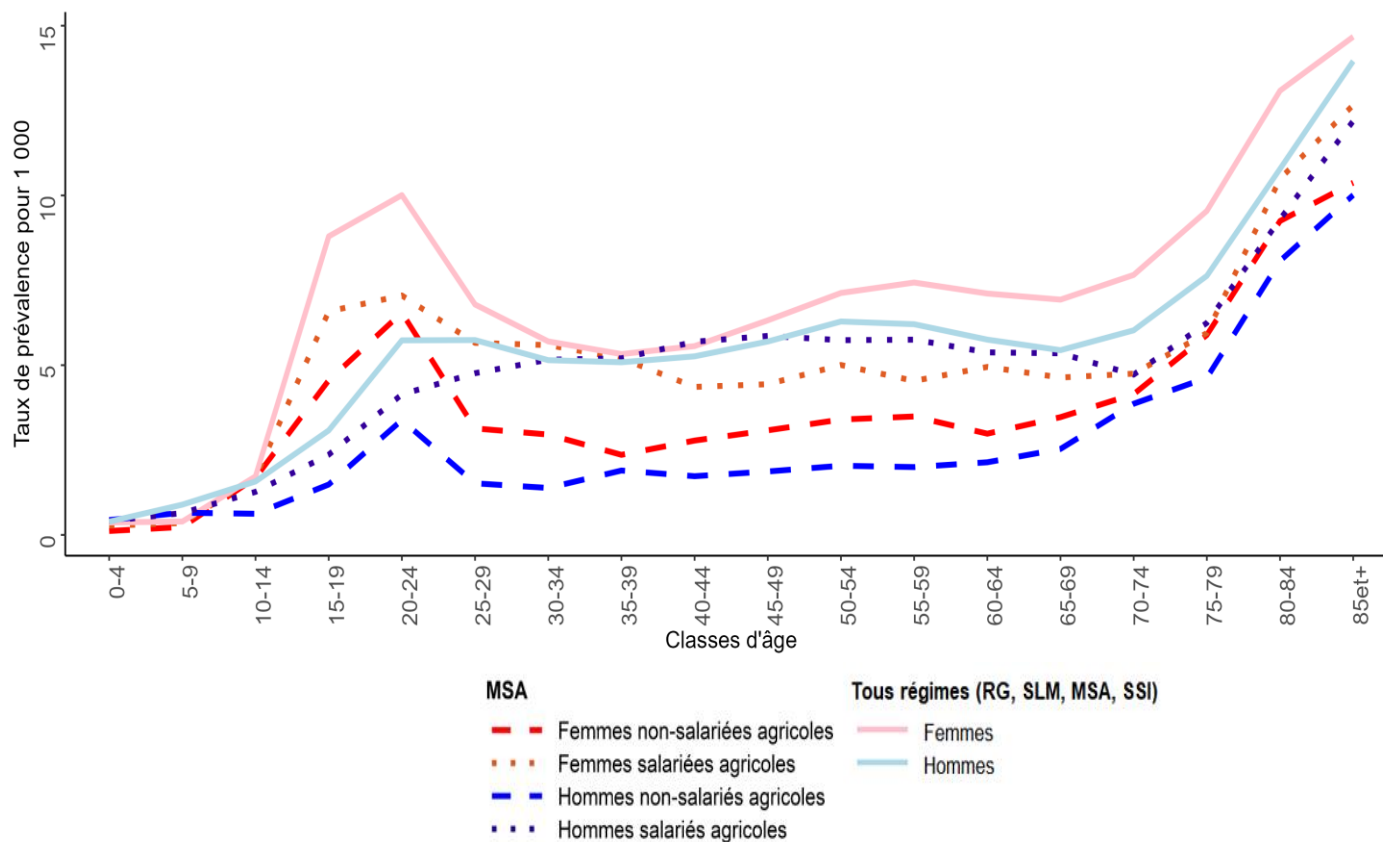
Autres troubles psychiatriques

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 14 009
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 4,52 %
- Taux de prévalence : 4,9 ‰
- Âge moyen : 60,5 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,5 % / 51,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 5 351

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

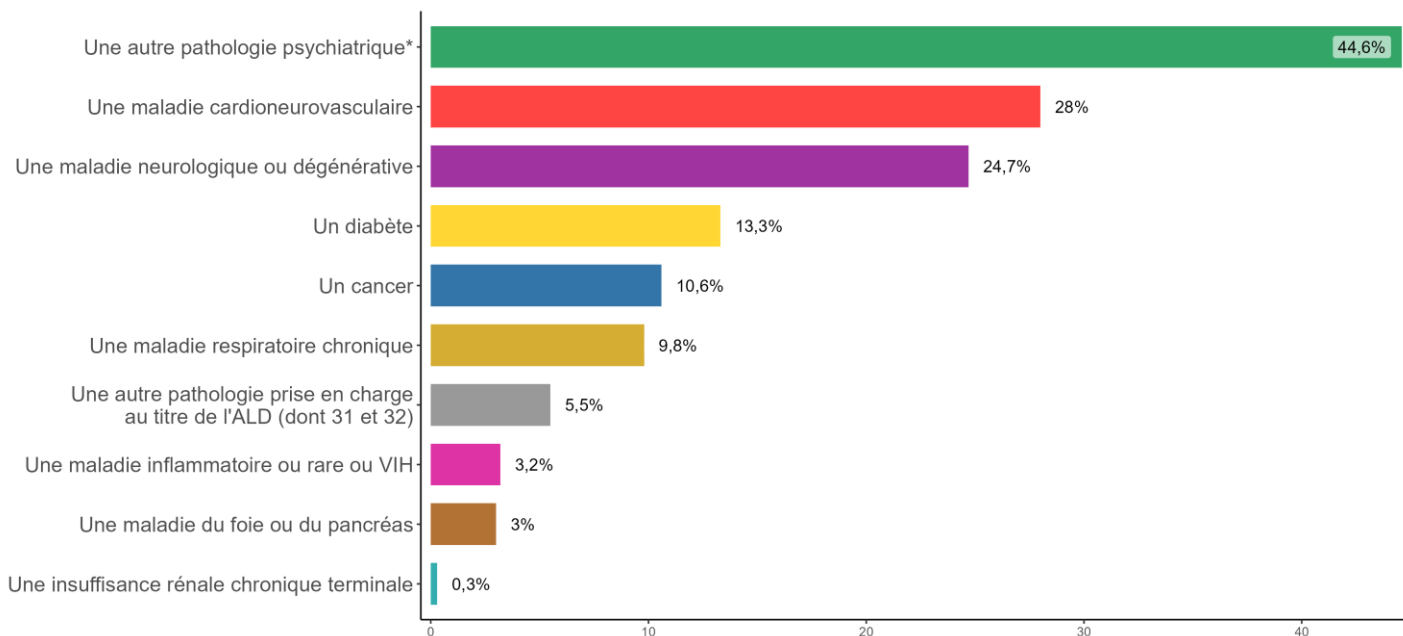


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

80,4 % des assurés pris en charge pour *Autres troubles psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 33,8 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 11,9 % Troubles addictifs ; 11,7 % Troubles psychotiques ; 2,2 % Déficience mentale ; 2,1 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

Indices comparatifs* et coût

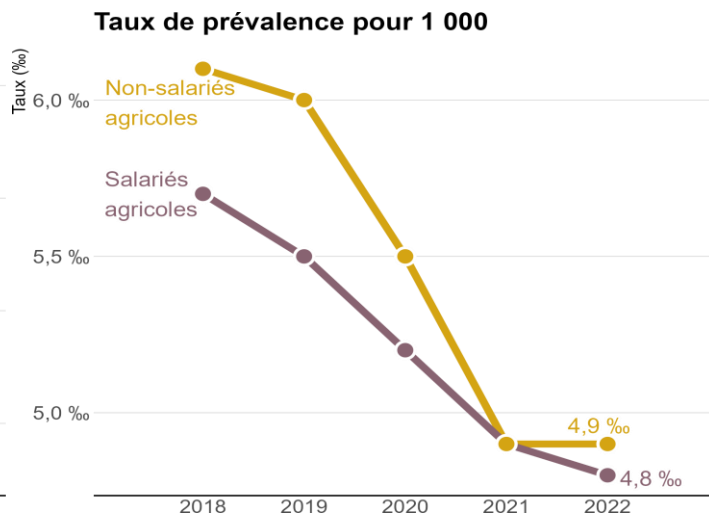
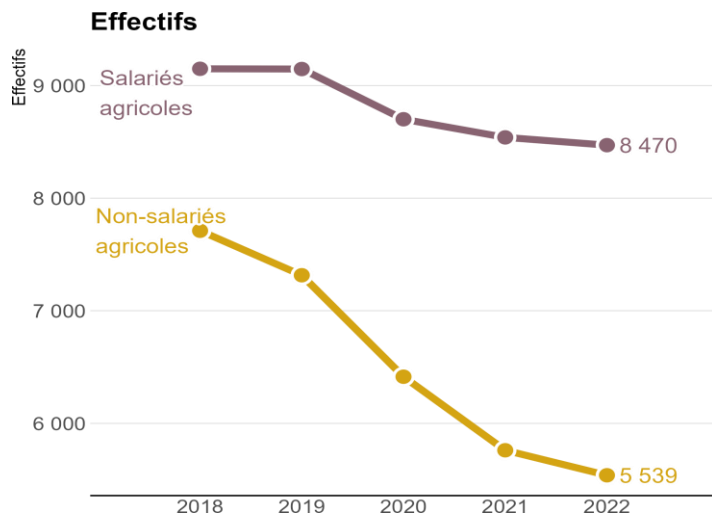
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	5 539	59,3	***	14 009	70 717 989€
Salariés	8 470	82,7	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



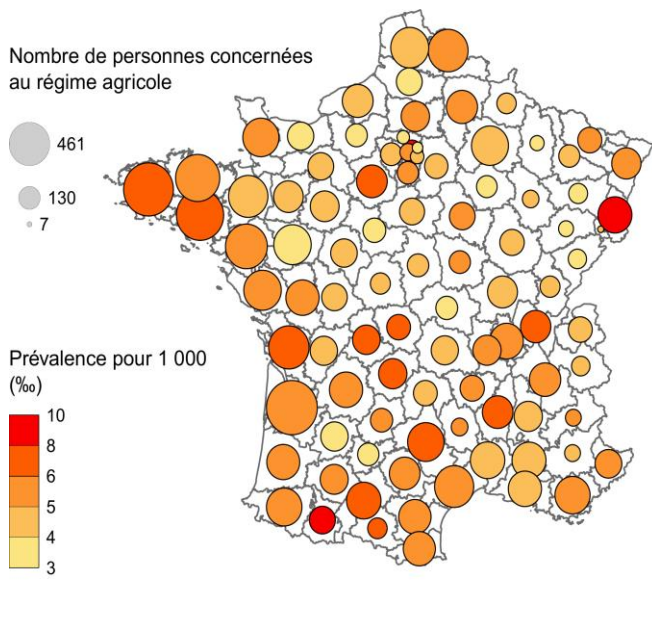
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



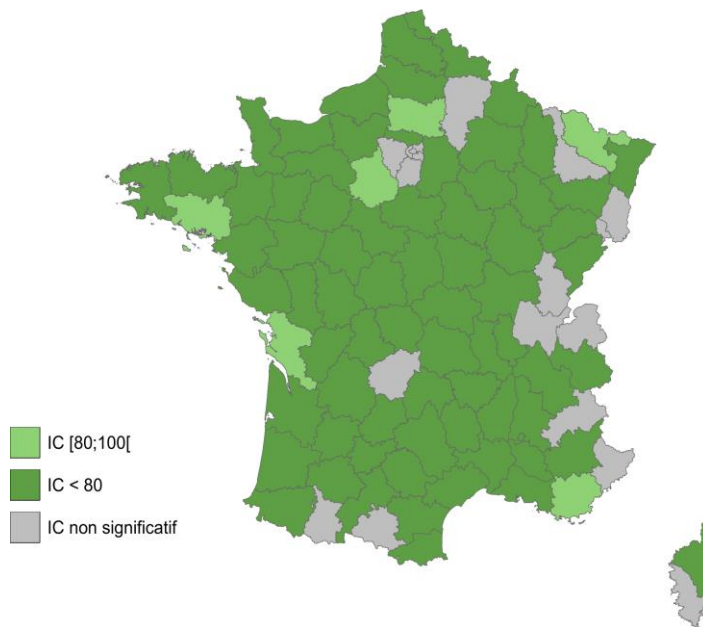
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres troubles psychiatriques (PSY_AUT_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de syndrome amnésique, délirium, autres troubles liés à une lésion cérébrale ou un dysfonctionnement cérébral, et à une maladie somatique, troubles de la personnalité et du comportement dus à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux, trouble mental organique ou symptomatique sans précision ; syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques ; troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte ou trouble mental sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1 et/ou personnes hospitalisées l'année n dans un établissement psychiatrique (RIM-P) sans diagnostic mentionné de trouble psychiatrique (quel que soit le groupe de pathologie psychiatrique), si le séjour ne comporte pas un diagnostic (DP ou DA) de démence F00 (Démence de la maladie d'Alzheimer), F01 (Démence vasculaire), F02 (Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs), B22.0 (Démence par VIH), F03 (Démence, sans précision) G20 (Maladie de Parkinson)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



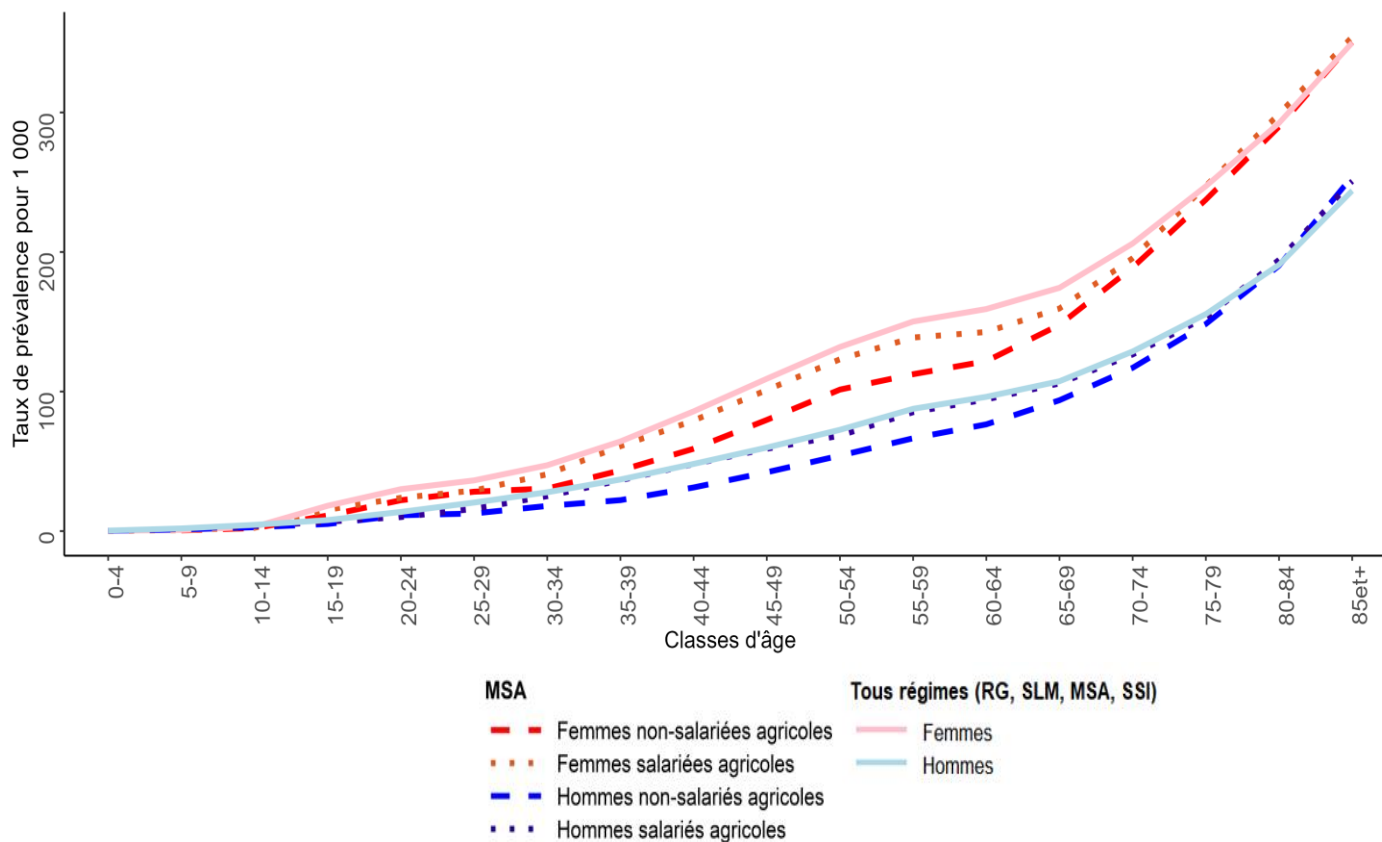
Traitements psychotropes (hors pathologies)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 301 879
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 2,59 %
- Taux de prévalence : 104,9 ‰
- Âge moyen : 72,3 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 38,5 % / 61,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 65 890

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

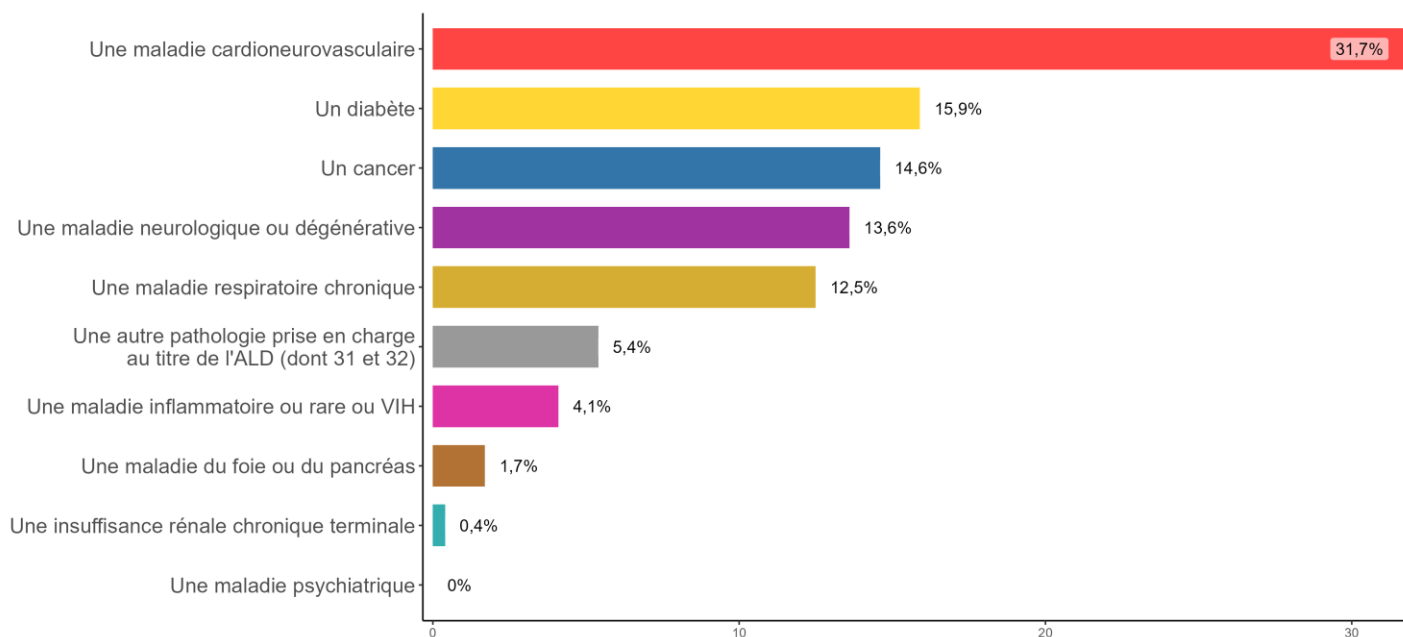


Source: SNDS



Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

61,8 % des assurés pris en charge pour *Traitements psychotropes (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

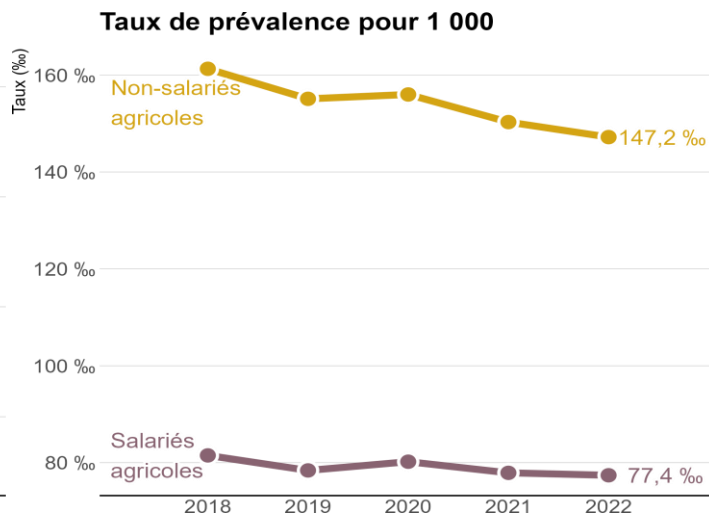
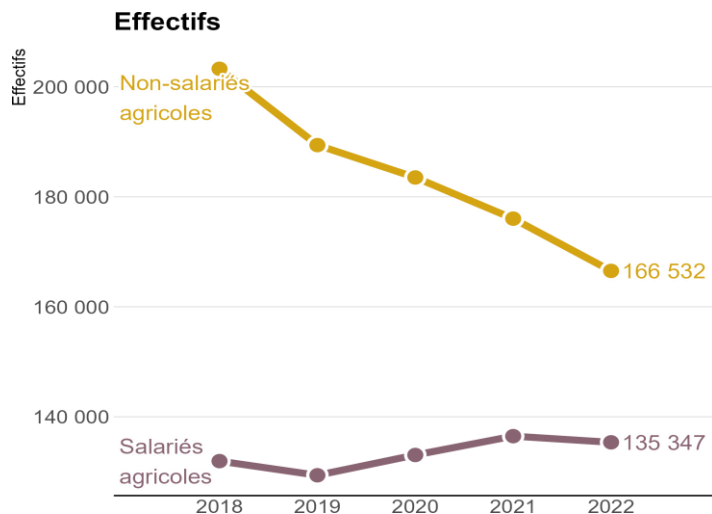
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	166 532	93,5	***	301 879	478 845 034€
Salariés	135 347	95,5	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



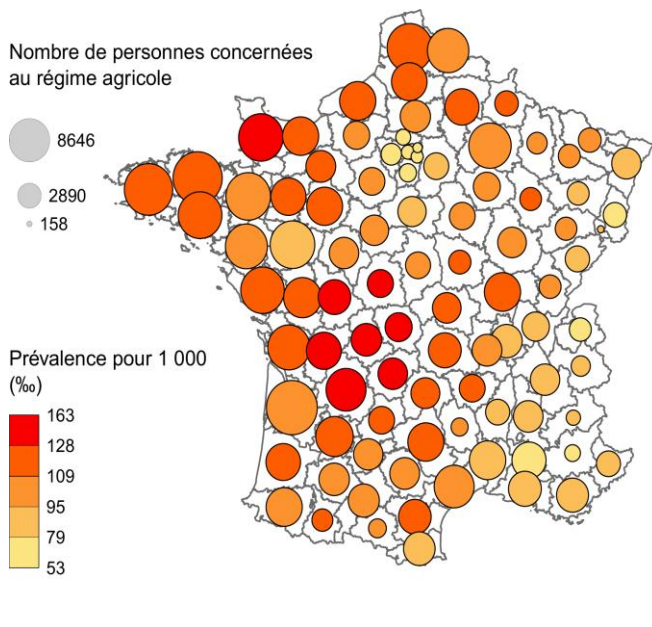
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



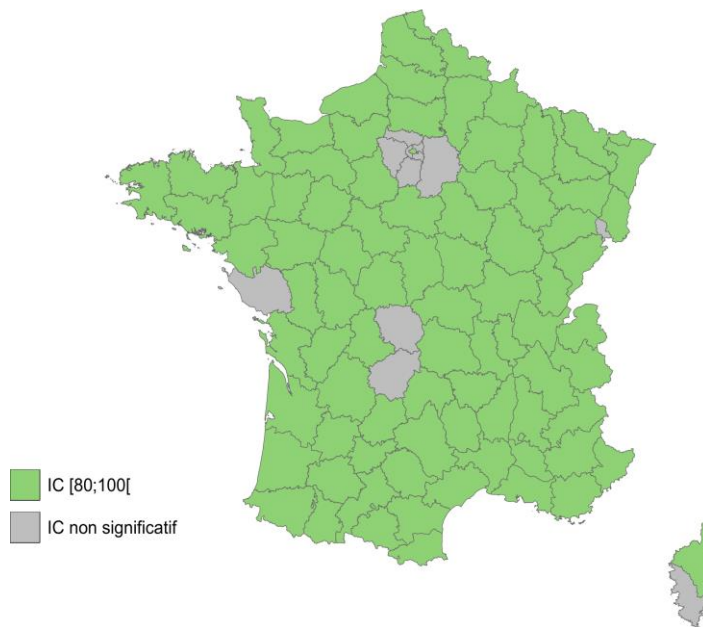
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements psychotropes (hors pathologies) (TPS_CAT_EXC) :

Regroupement des traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), traitements neuroleptiques (hors pathologies), traitements anxiolytiques (hors pathologies) et traitements hypnotiques (hors pathologies)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



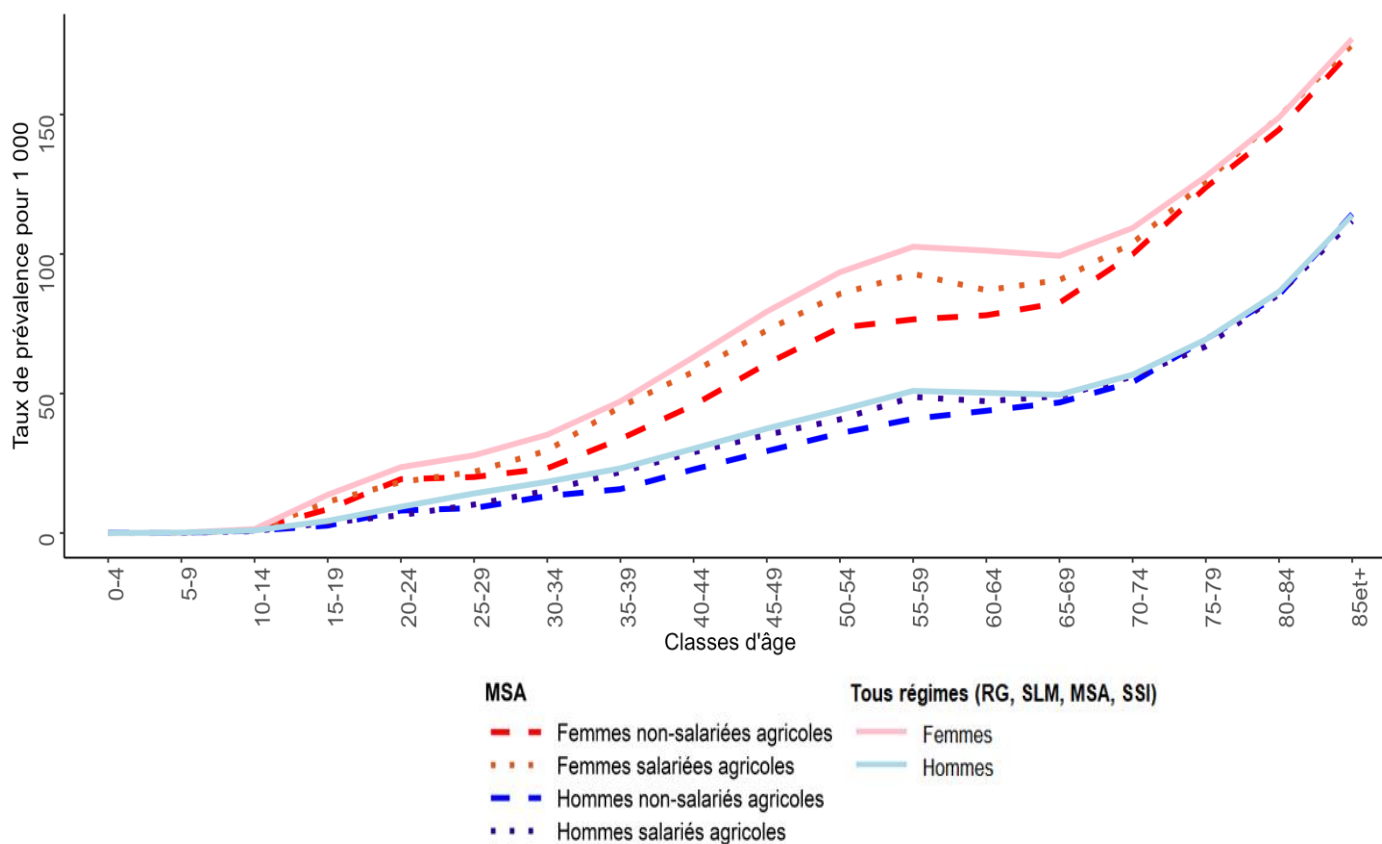
Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 161 873
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,31 %
- Taux de prévalence : 56,2 ‰
- Âge moyen : 70 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,2 % / 63,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 41 434

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

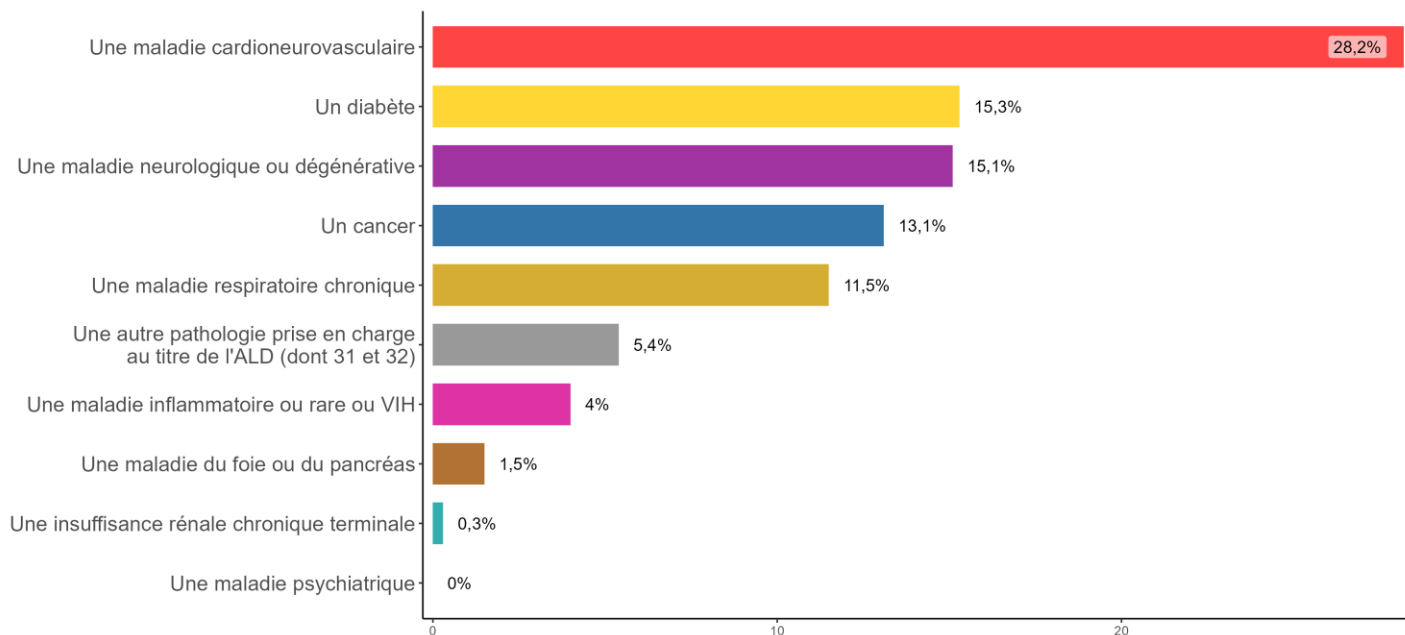


Source: SNDS



Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

76,7 % des assurés pris en charge pour *Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

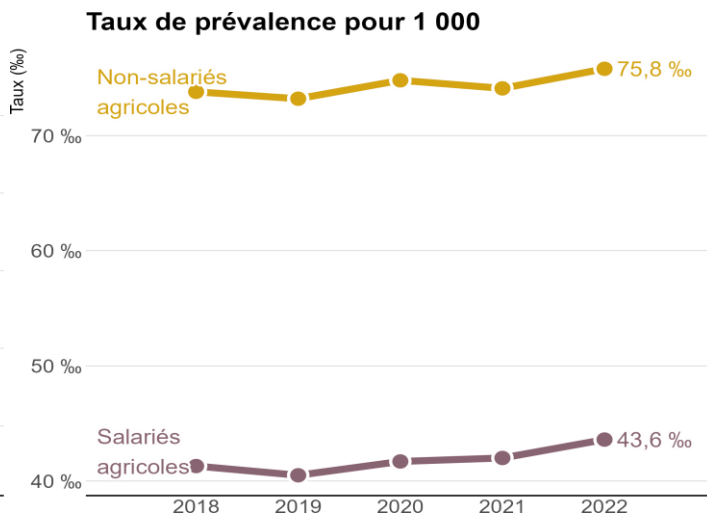
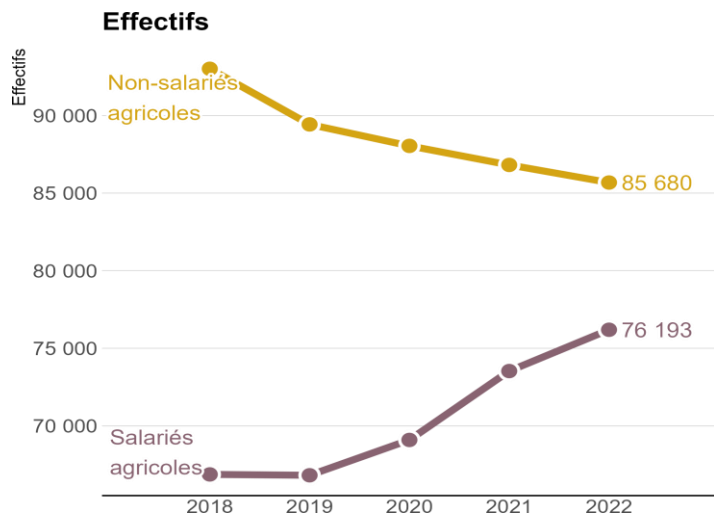
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	85 680	92,7	***	161 873	209 583 590€
Salariés	76 193	92,9	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



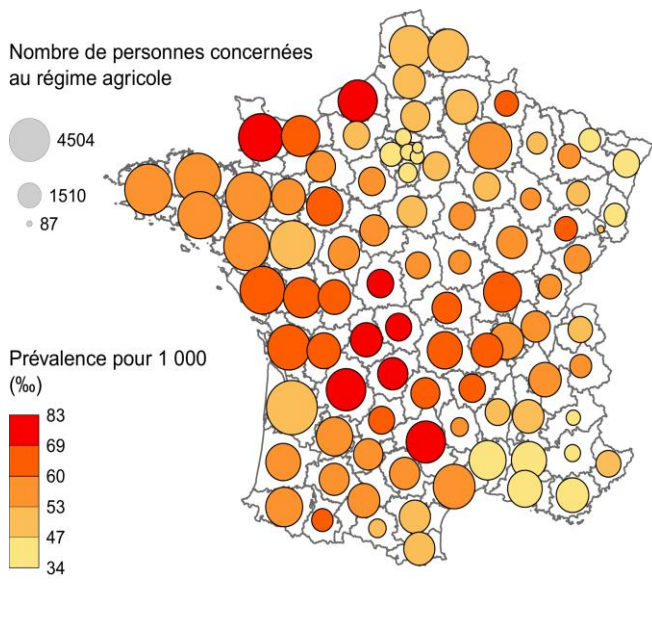
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



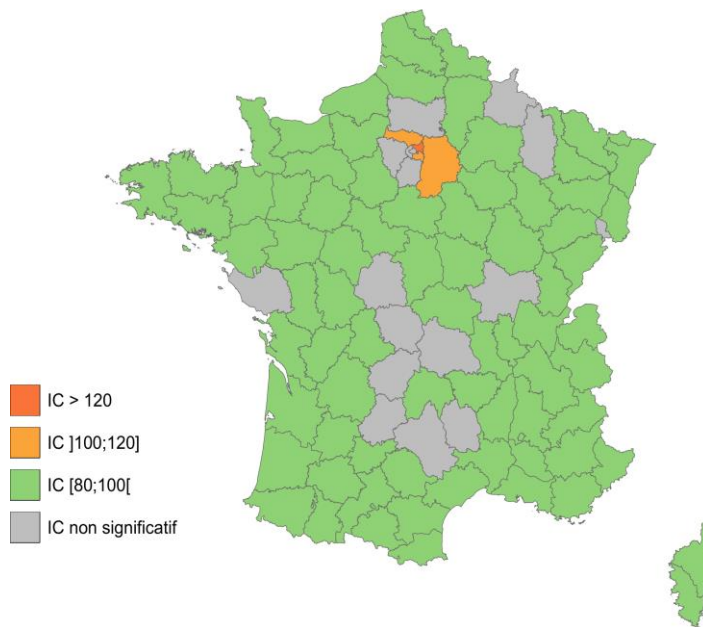
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) (TPS_ADR_EXC) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la lévotonine), de lithium, Depakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



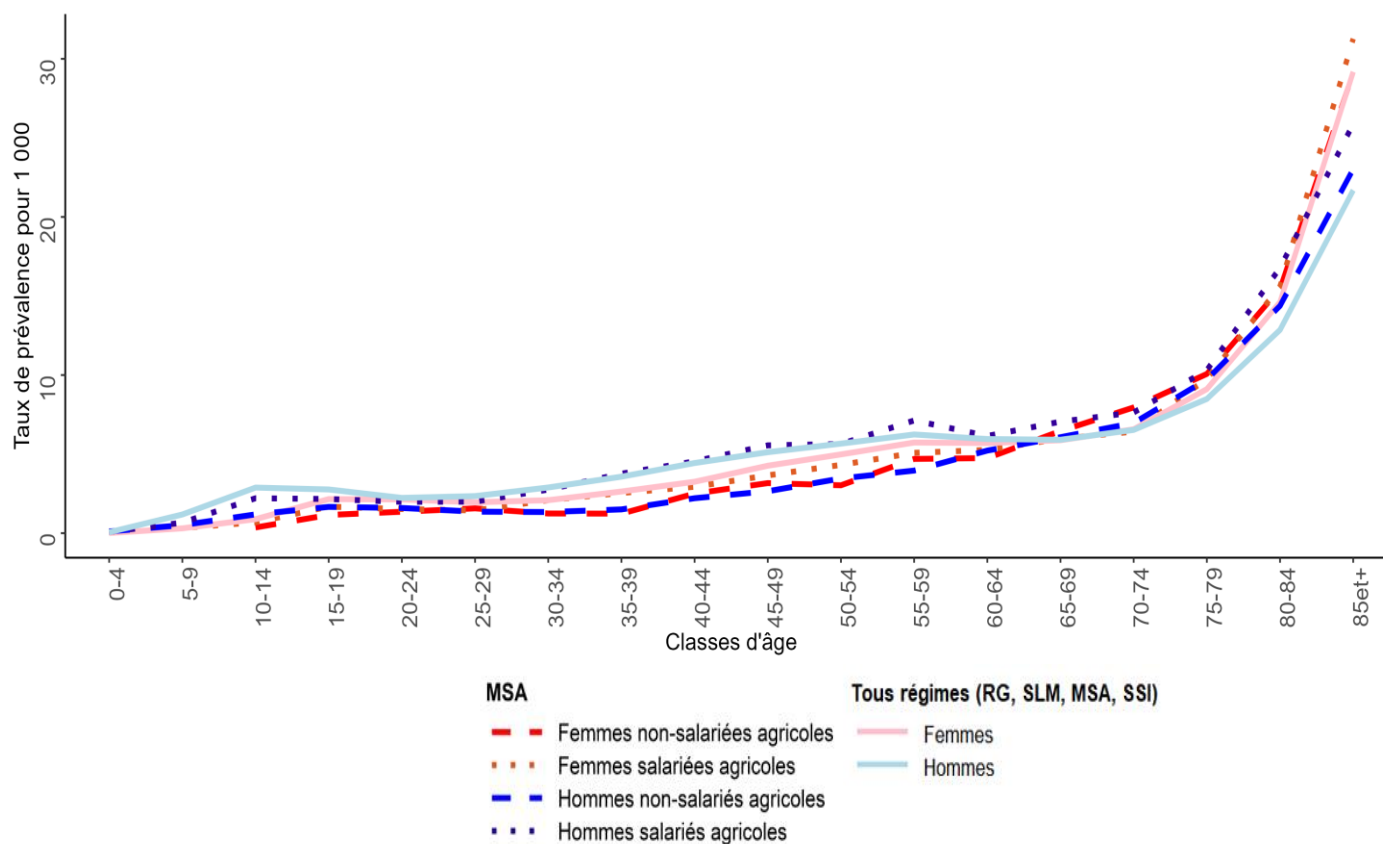
Traitements neuroleptiques (hors pathologies)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 20 106
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 2,92 %
- Taux de prévalence : 7 ‰
- Âge moyen : 73,3 ans – Âge médian : 80 ans
- Répartition hommes/femmes : 46,7 % / 53,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 7 256

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

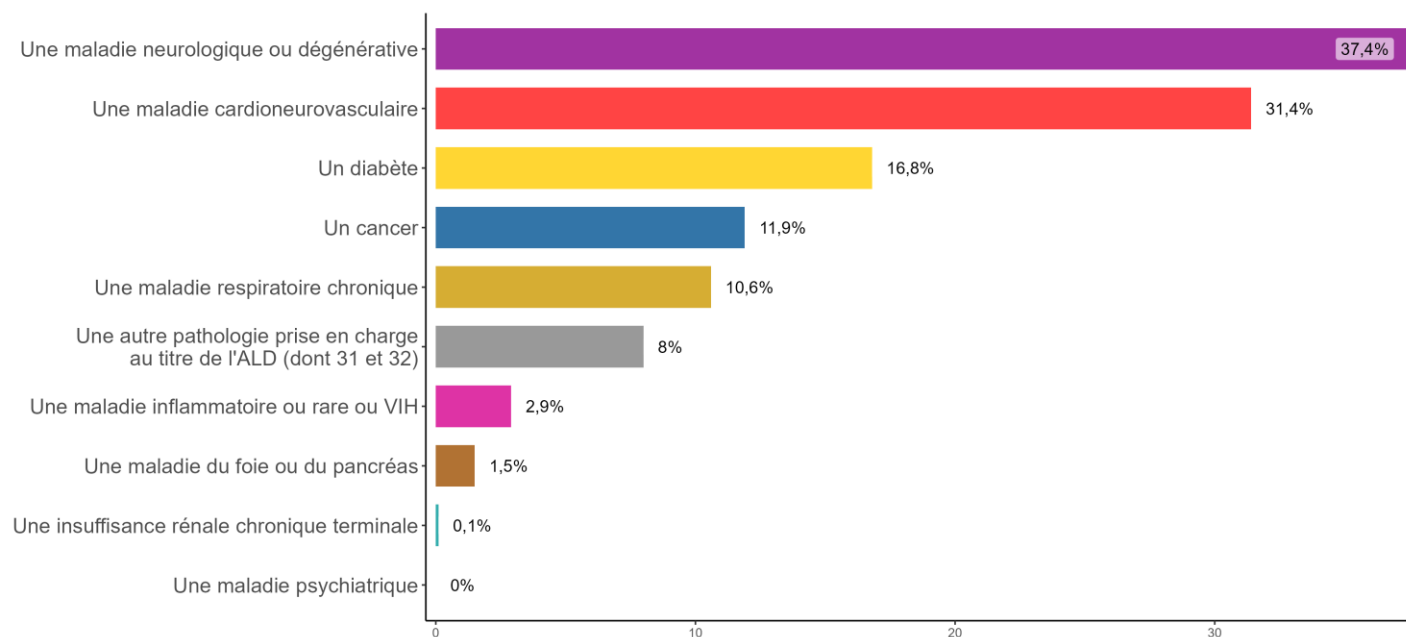


Source: SNDS



Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

90,7 % des assurés pris en charge pour *Traitements neuroleptiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

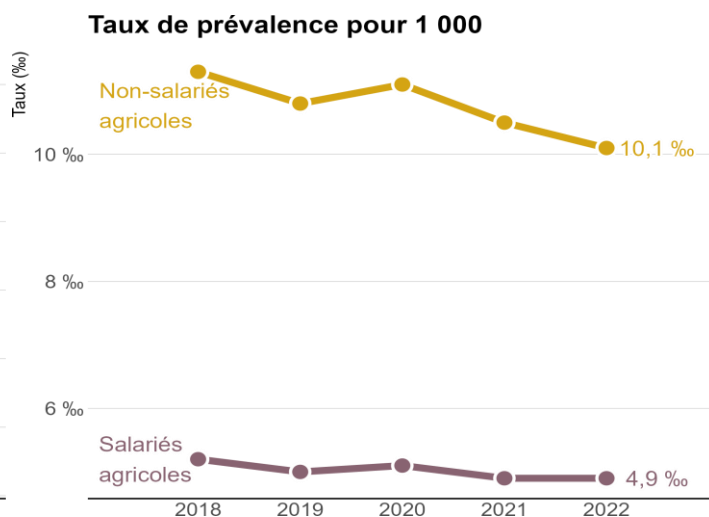
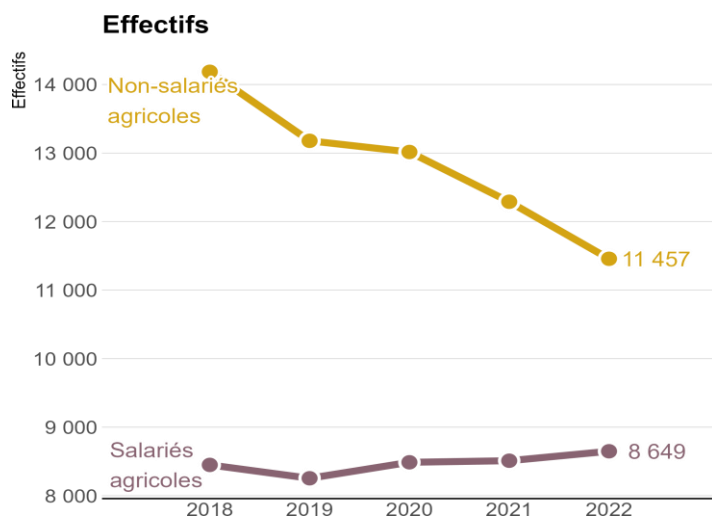
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	11 457	97,4	***	20 106	22 106 005€
Salariés	8 649	102,6	**		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



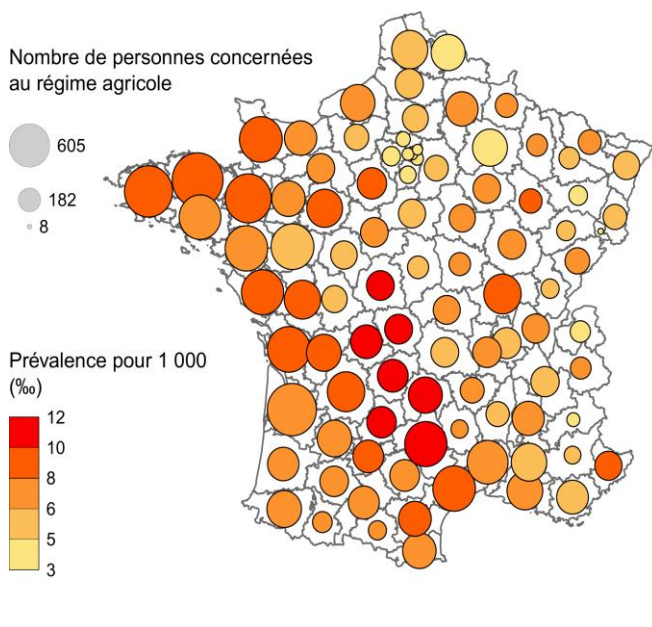
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



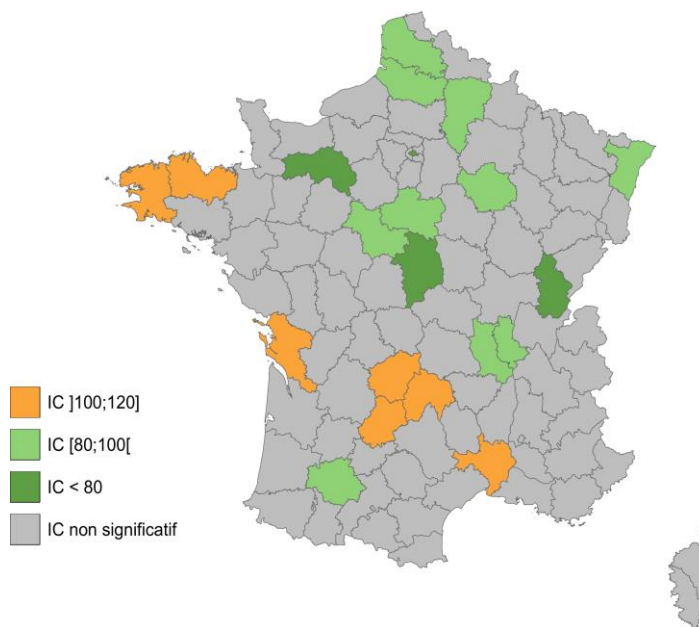
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements neuroleptiques (hors pathologies) (TPS_NLE_EXC) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) débute par N05A, à l'exception des spécialités à base de lithium (utilisé comme thymorégulateur) et de Neuriplège® (myorelaxant), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



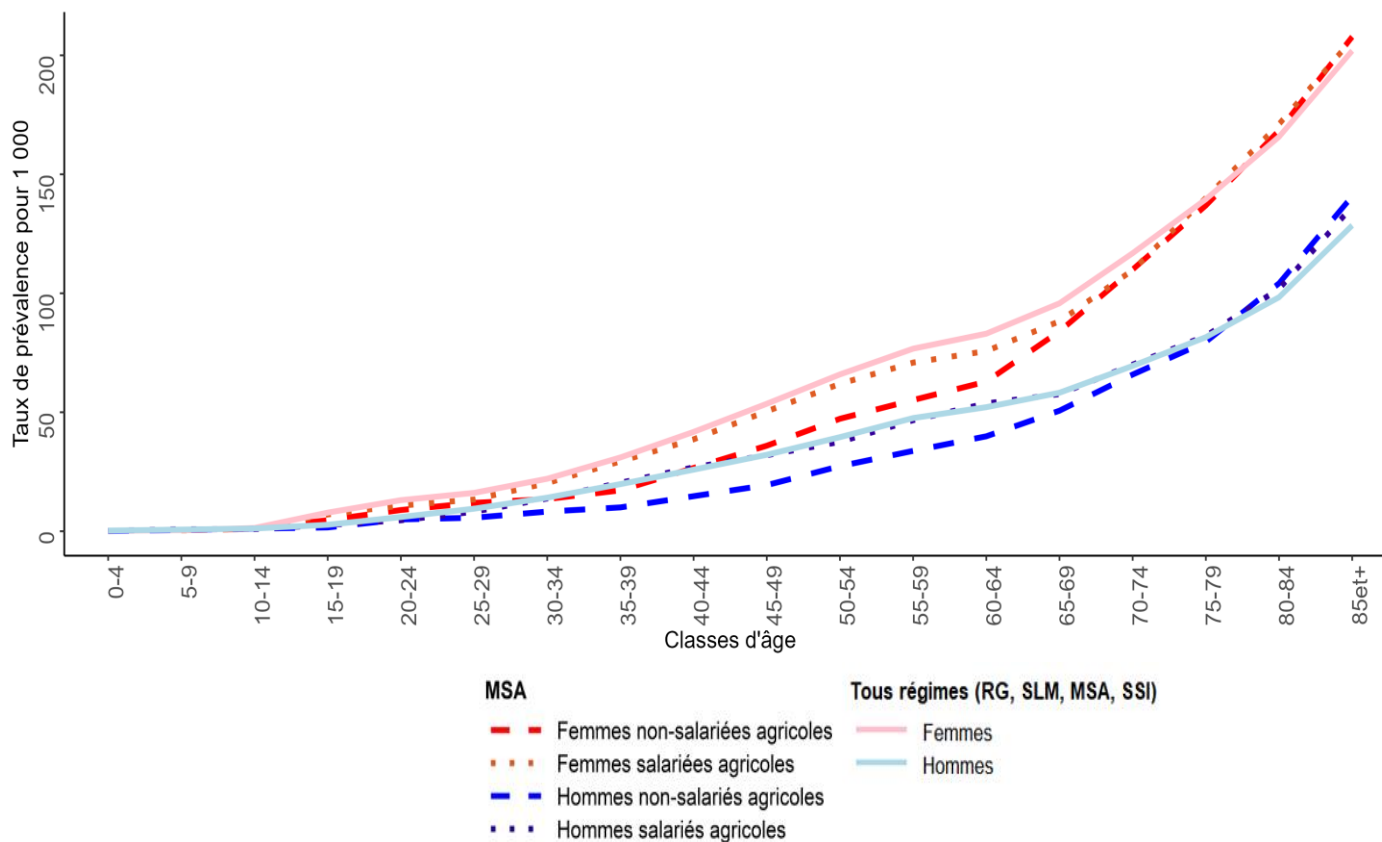
Traitements anxiolytiques (hors pathologies)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 166 765
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 3,32 %
- Taux de prévalence : 57,9 ‰
- Âge moyen : 73,2 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,7 % / 62,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 44 989

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

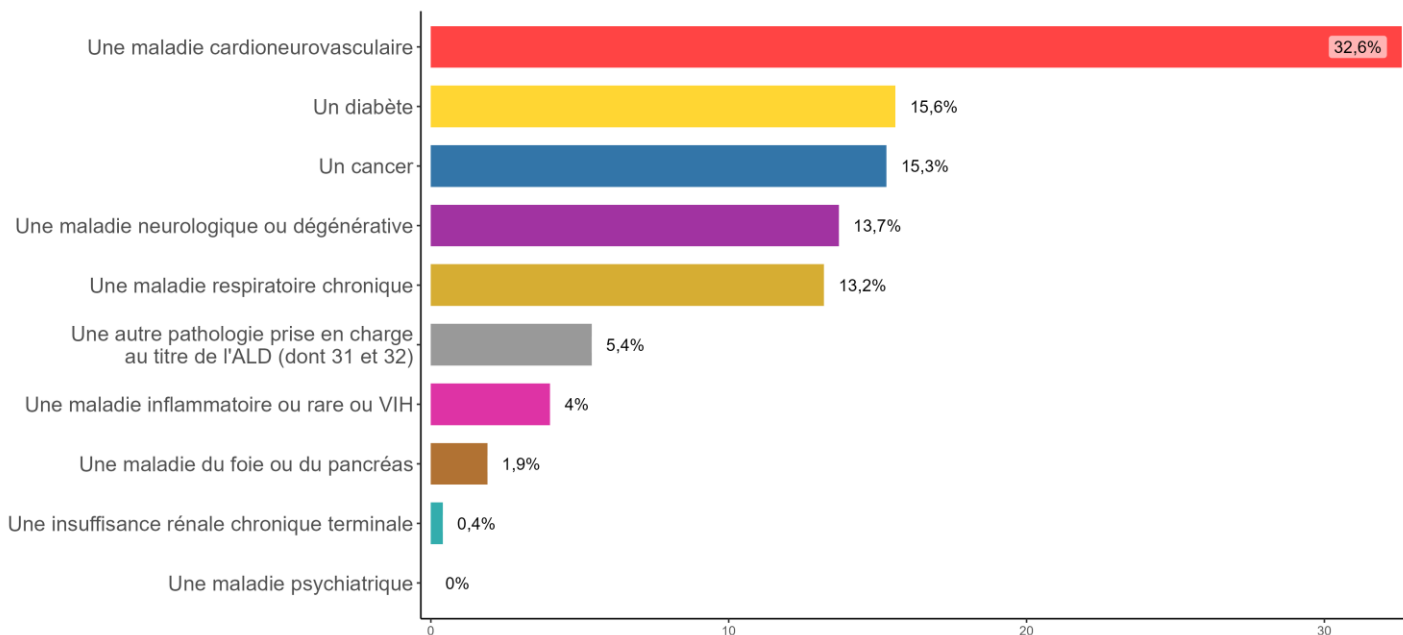


Source: SNDS



Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

80,8 % des assurés pris en charge pour *Traitements anxiolytiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

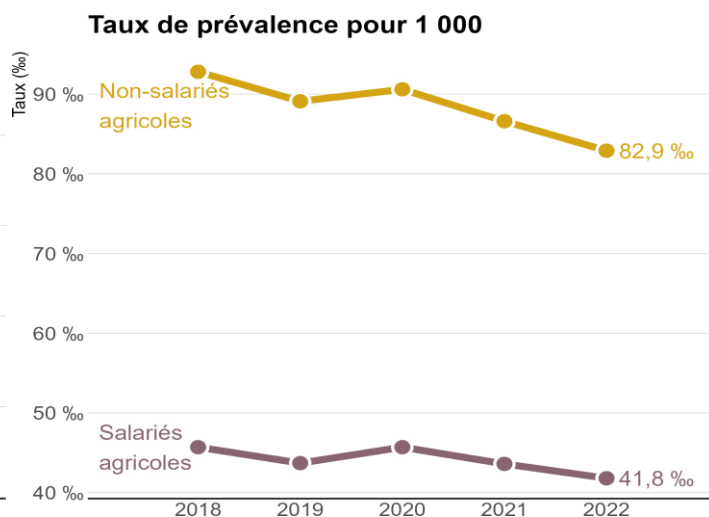
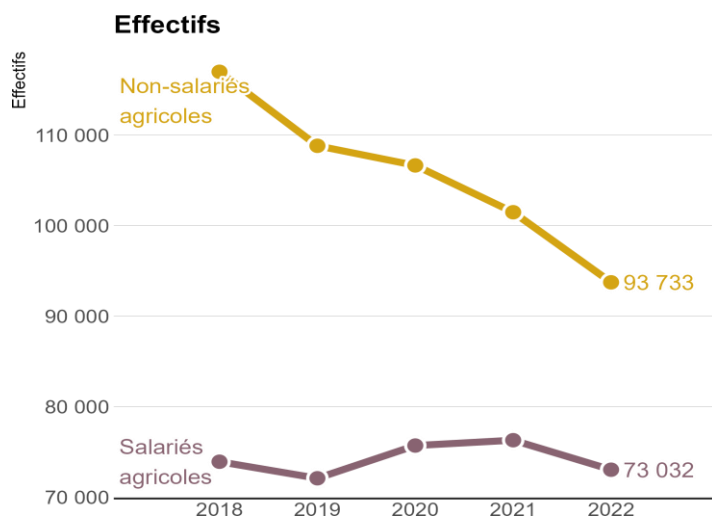
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	93 733	95,5	***	166 765	183 578 209€
Salariés	73 032	97,4	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



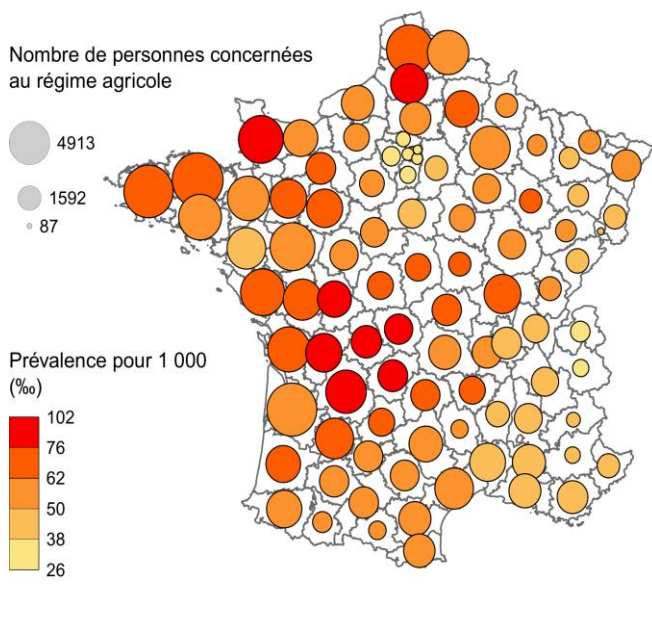
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



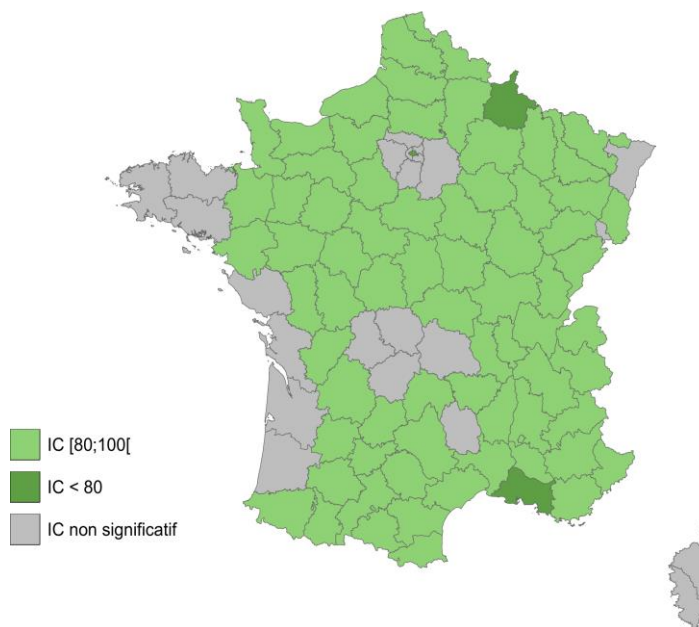
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements anxiolytiques (hors pathologies) (TPS_ANX_EXC) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'anxiolytiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BA01, N05BA02, N05BA03, N05BA04, N05BA05, N05BA06, N05BA07, N05BA08, N05BA09, N05BA10, N05BA11, N05BA12, N05BA13, N05BA14, N05BA15, N05BA16, N05BA17, N05BA18, N05BA19, N05BA20, N05BA21, N05BA22, N05BA23, N05BB01, N05BB02, N05BC01, N05BE01, N05BX03, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



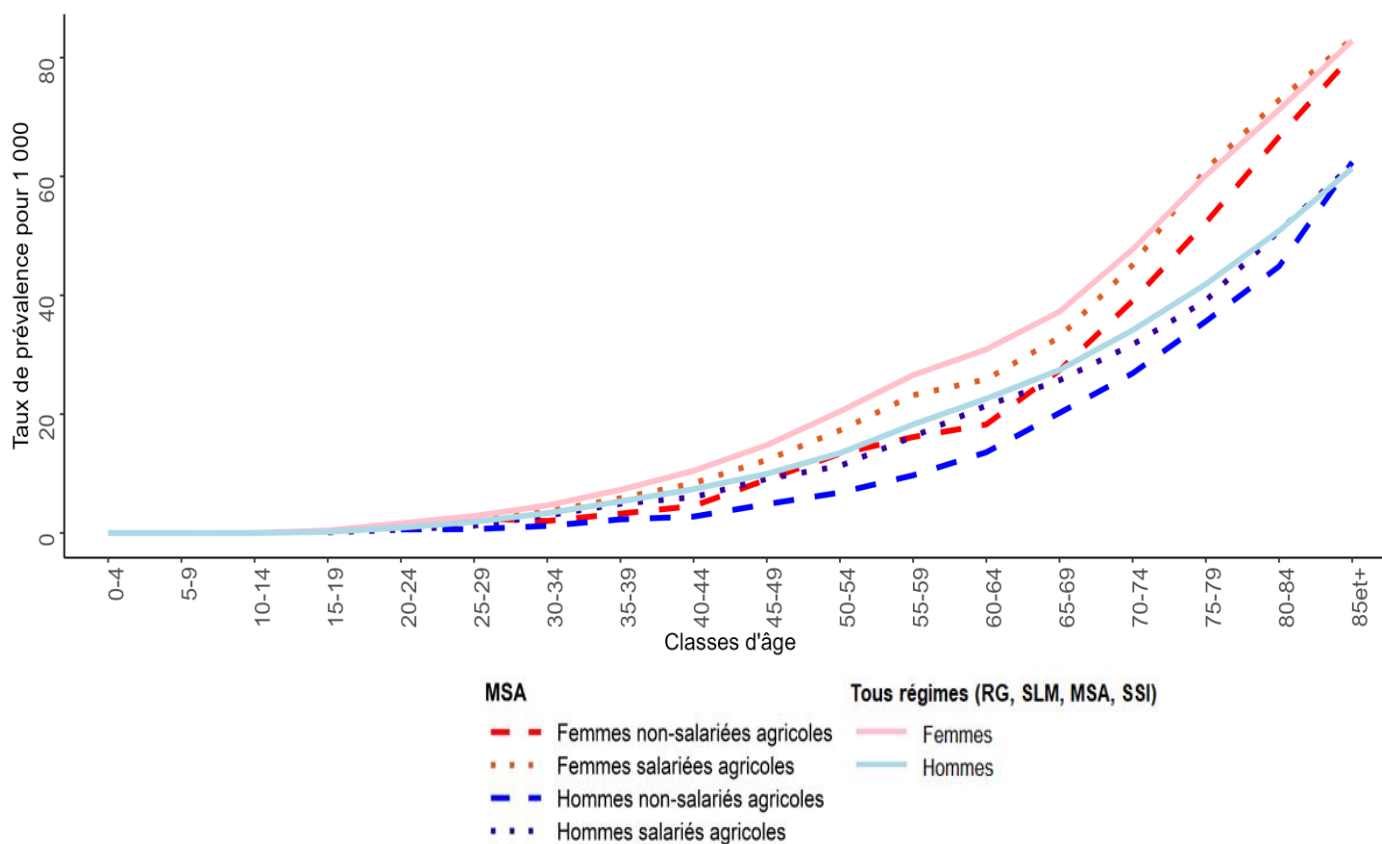
Traitements hypnotiques (hors pathologies)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 61 978
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 6,7 %
- Taux de prévalence : 21,5 ‰
- Âge moyen : 76 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 39,5 % / 60,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 13 851

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

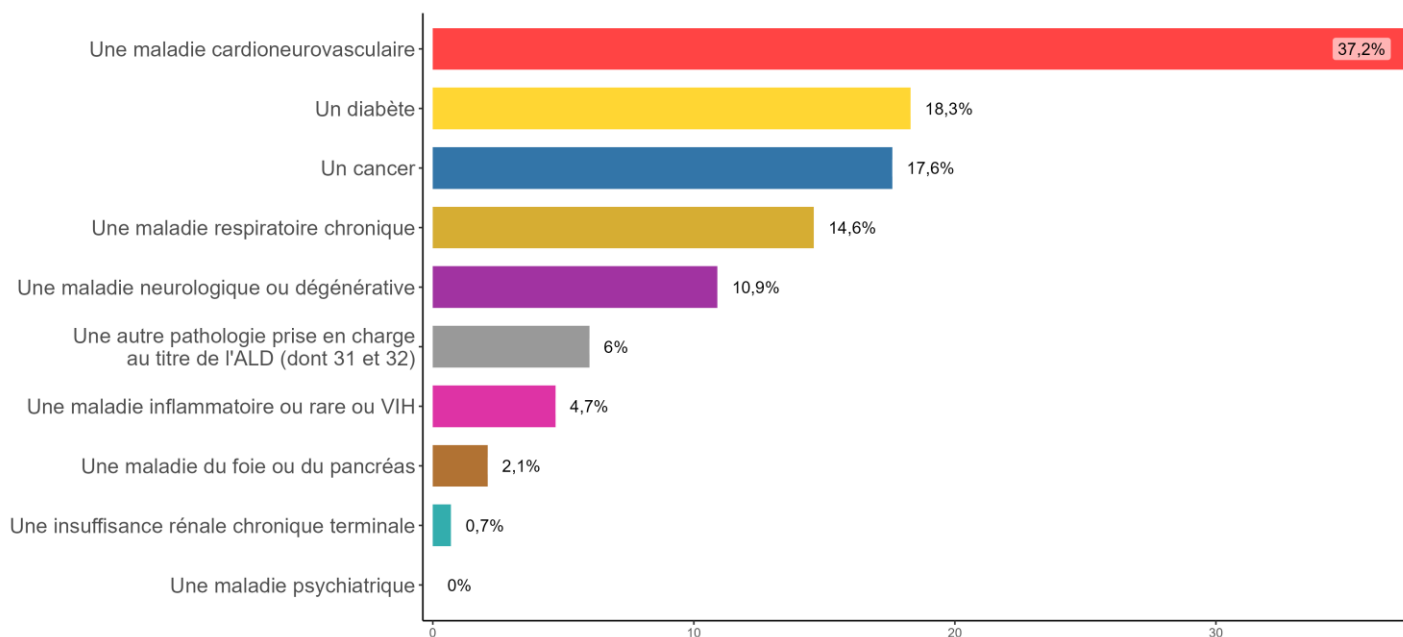


Source: SNDS



Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

83,9 % des assurés pris en charge pour *Traitements hypnotiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

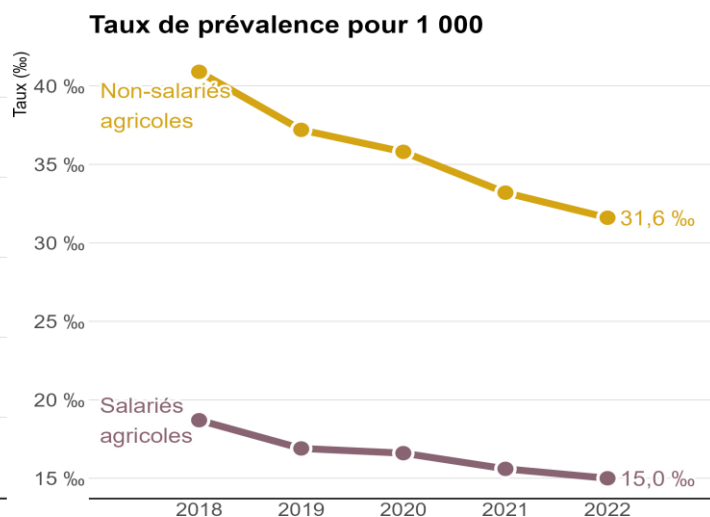
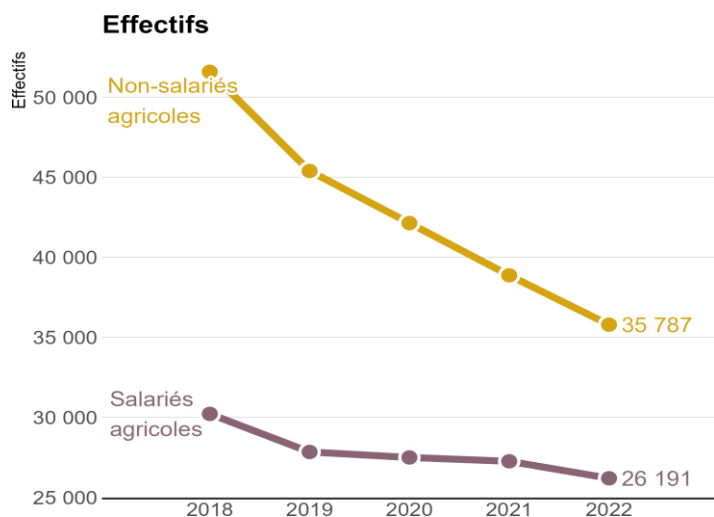
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	35 787	86,5	***	61 978	63 577 231€
Salariés	26 191	92,4	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



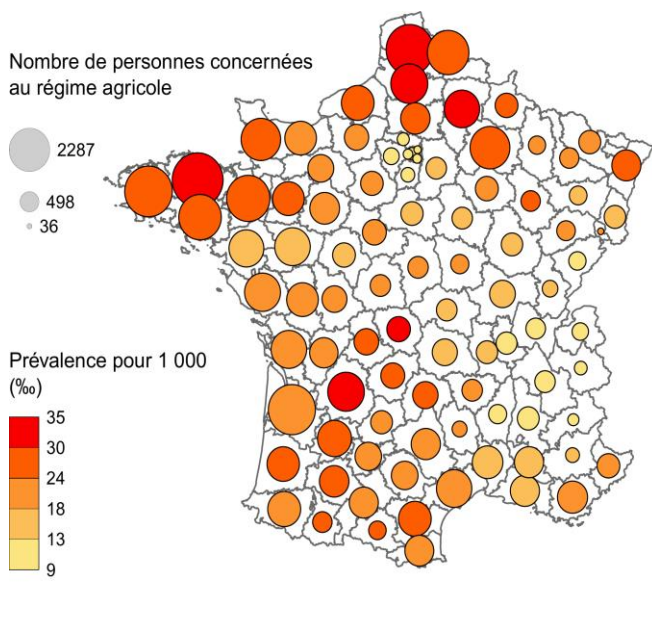
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



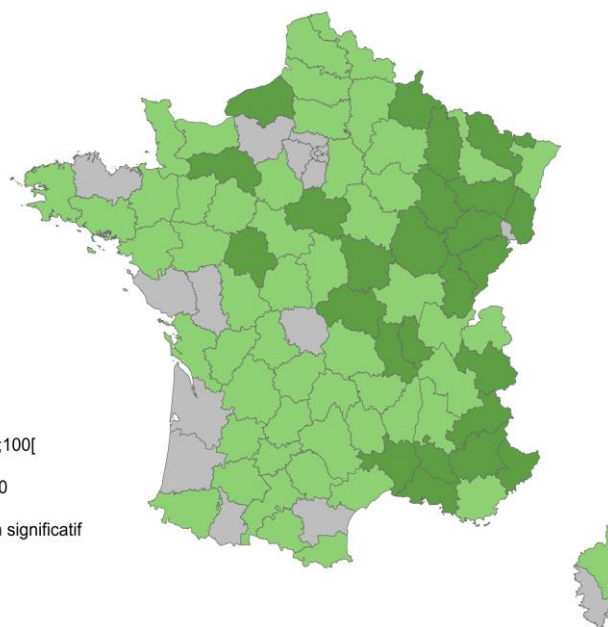
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements hypnotiques (hors pathologies) (TPS_HYP_EXC) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'hypnotiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05CD02, N05CD03, N05CD04, N05CD05, N05CD06, N05CD07, N05CD08, N05CD09, N05CD10, N05CD11, N05CF01, N05CF02, N05BC51, N05CM11, N05CM16 ou qui commence par N05CX, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.